

PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU

ÉVALUATION 2000-2004

Réalisée par :

Philippe BOLO (ISL)

et avec la collaboration de :

Ely CAMARA (Mali)

Khalid ELAMRANI (Maroc)

Houria TAZI SADEQ (Maroc)

Comité de pilotage sous la direction de :

Denys GAUER,

Ambassadeur délégué à l'environnement

Juillet 2006

*Ce rapport est un document interne établi à la demande du Ministère des Affaires Étrangères.
Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Conception graphique couverture : Aurette Leroy et Anne Caminade
Création / Impression : mediatys / Groupe Corlet
Crédits photographiques : pS-Eau
© Ministère des Affaires étrangères, 2006
ISBN : 978-2-11-096451-9
ISSN : 1249-4844

Sommaire

Synthèse en Français	11
Executive summary	25
Sigle et acronymes	37
Avant-propos	39
Le périmètre de l'évaluation	43

L'enjeu de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement : la mobilisation internationale, la stratégie française, la position du ps-eau dans ce contexte 47

1. La mobilisation internationale autour de l'enjeu de l'accès pérenne à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations les plus démunies 49
2. L'architecture institutionnelle française dans le domaine de la coopération internationale et du développement 50
3. La prise en compte de l'enjeu de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la stratégie française de l'aide au développement 51
4. Le pS-Eau : un dispositif aux objectifs de nature à faciliter les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement 52

La Méthode d'évaluation, les informations valorisées 55

1. La méthode d'évaluation 57
2. Le diagramme des objectifs 58
3. Les critères d'évaluation retenus 59
4. L'importance des entretiens avec les personnes concernées par le sujet évalué 59
5. Origine des autres sources d'informations utilisées 63

Les données clefs du pS-eau sur la période 2000-2004 65

1. Les étapes structurantes de l'histoire du pS-eau 67
2. Les partenaires du pS-eau 68
3. Les moyens du pS-eau 76
4. Les réalisations du pS-eau 80

Les jugements portés sur le programme à la lumière des critères d'évaluation	89
1. Des objectifs pertinents mais dont la méconnaissance provoque des questionnements	91
2. Une opposition entre une cohérence interne partielle et une forte cohérence externe	94
3. Une efficacité réelle du point de vue qualitatif mais difficile à quantifier	96
4. Une efficacité avérée, fruit de réalisations obtenues avec des moyens limités	104
5. Les impacts du pS-eau : fédération des acteurs, émergence d'une loi de financement solidaire et diffusion à l'international du savoir-faire français dans le domaine de l'eau	107
Des constats d'évaluation aux recommandations pour l'avenir du programme	111
1. Démonstration de l'intérêt pour le MAE de recourir aux services du pS-eau	113
2. Les recommandations stratégiques pour une amélioration des performances du pS-eau	114
Addenda : éléments de contexte récents	119
Annexes	127
Annexe 1 : composition du comité de pilotage	129
Annexe 2 : personnes ressources ayant participé aux entretiens	130
Annexe 3 : définition des critères d'évaluation	134
Annexe 4 : questionnaire en ligne	138
Annexe 5 : résultats détaillés de l'enquête en ligne	144
Annexe 6 : note présentant le contexte de l'eau au Maroc	154
Annexe 7 : charte du programme solidarité eau	157
Annexe 8 : statuts du programme solidarité eau	158

Synthèse



Cette synthèse met en relief les éléments essentiels du rapport d'évaluation. Elle ne peut en aucun cas se substituer au rapport qui, lui seul, détaille l'ensemble des analyses à l'origine de l'argumentation des jugements évaluatifs.

Présentation du contexte

La décision d'évaluer le pS-Eau et les objectifs portés par cet exercice

La décision d'évaluer le pS-Eau est validée en 2004 par le comité des évaluations de la DgCiD. Cette décision est motivée, dans un premier temps, par le **besoin de mesurer l'atteinte des objectifs définis dans le cadre du FSP 2000-2004 "animation de la coopération non gouvernementale et décentralisée dans le domaine de l'eau"**. Il s'agit ensuite d'**apprécier la plus-value apportée par le programme** en matière de renforcement des capacités des acteurs. Enfin l'évaluation doit permettre d'**apporter des recommandations** quant aux éventuelles améliorations du dispositif permettant d'en accroître la performance.

L'enjeu de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations démunies, la mobilisation de la communauté internationale, les rouages de la prise en compte de cet enjeu dans la politique française

Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est la seconde cause de mortalité dans le monde. La communauté internationale s'est mobilisée autour de cet enjeu en l'inscrivant au cœur de ses préoccupations. Lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 8 septembre 2000, huit objectifs essentiels au développement du nouveau millénaire, les OMD, sont adoptés à l'unanimité. **L'OMD n°7 est dédié à la question de l'environnement et du développement durable ; une de ses cibles s'intéresse au sujet de l'eau potable.** Complétées deux ans plus tard, lors du Sommet mondial de Johannesburg de septembre 2002, par la prise en compte de l'assainissement, les cibles eau et assainissement de l'OMD n°7 visent alors à *"réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base"*.

En France, la **Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DgCiD) est l'élément moteur de la politique française de coopération** au sein du ministère des Affaires étrangères (MAE). La **Mission pour la Coopération Non Gouvernementale (MCNG¹) orchestre la politique de coopération non gouvernementale et décentralisée définie par la DgCiD.** Une impulsion de la politique de coopération française en faveur de la prise en compte des objectifs des cibles eau et assainissement de l'OMD n°7 est donnée lors du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) de mai 2005. Elle pose les bases d'une **stratégie sectorielle pour l'eau et l'assainissement.**

1) Désormais scindée en deux structures, la MAAIONG et la DAECL (Cf. page 45).

Le pS-Eau, un dispositif ayant vocation à faciliter les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement

Créé en 1984 durant la décennie internationale pour l'eau potable et l'assainissement, le pS-Eau a été successivement hébergé par le MAE puis par une ONG, le GRET. Depuis sa création, la **MCNG soutient financièrement le pS-Eau**. Sur justification de voir les financements du pS-Eau se diversifier, la MCNG réclame son autonomisation à l'occasion d'un Comité de pilotage de décembre 1999. **En décembre 2000, les statuts de l'association pS-Eau sont officiellement enregistrés**. Au terme d'une période transitoire de structuration s'achevant en juin 2003, le pS-Eau acquiert sa totale autonomie. D'une identité de réseau informel, il devient alors une association dont les responsabilités sont portées par un Conseil d'Administration.

Le pS-Eau est un lieu neutre de concertation, de rapprochement entre les opérateurs, d'appui/conseil et de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau. Il s'attache à apporter une réponse à l'ensemble des sollicitations qui lui sont faites et cela quelle qu'en soit l'ampleur. Pour conserver ce caractère de neutralité, **le pS-Eau n'a pas vocation à financer ou conduire de projets sur le terrain.**

- L'**objectif général** du programme, défini dans ses statuts, est de "faciliter les initiatives locales de coopération internationale dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, et plus généralement de l'environnement et du développement".
- Les **objectifs spécifiques** concernent l'appui/conseil, la recherche/action, la concertation, l'accès à l'information et la sensibilisation à la coopération internationale.
- Les **objectifs opérationnels** sont définis dans le cadre des conventions de financement co-signées par le pS-Eau et ses financeurs.

Méthode d'évaluation

Les grandes lignes de la méthode

La travail a été conduit selon des règles d'évaluation reconnues, communément utilisées et ayant fait leurs preuves. De façon générale, la méthode employée cherche à structurer une démarche rigoureuse nécessaire pour apporter des réponses argumentées aux questions qui se posent sur le pS-Eau. Des critères d'évaluation permettent de structurer les réponses aux questions d'évaluation ; ils facilitent l'analyse du programme en considérant :

- sa **pertinence** (les objectifs du pS-Eau sont-ils les bons pour répondre aux attentes en matière de montage des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement ?) ;
- sa **cohérence** (les moyens du pS-Eau sont-ils en adéquation avec ses objectifs ? avec ceux des autres programmes ?) ;
- son **efficacité** (les objectifs ont-ils bien été atteints ?) ;
- son **efficience** (les résultats obtenus auraient-ils pu l'être avec moins de moyens financiers et sans en altérer ni le contenu, ni la qualité ?) ;
- ses **impacts** (quels résultats non attendus le pS-Eau a-t-il permis d'obtenir ?).

L'évaluation a été conduite selon une **démarche participative** en accordant une place importante aux opinions formulées par les personnes concernées par le sujet du fait de leur mission, de leur fonction ou de leur vécu. **Près de 200 personnes ont exprimé leurs avis** sur le pS-Eau dans le cadre de l'évaluation. 25 personnes ont été rencontrées en France, 22 au Maroc et 23 au Mali. En complément à ces entretiens, 125 personnes ont répondu à une enquête.

Les difficultés liées à l'évaluation du pS-Eau

La mission d'animation de réseau, et plus particulièrement celle d'appui/conseil, inscrit ses réalisations en réponse aux sollicitations reçues, réalisations qui sont le révélateur d'une souplesse de fonctionnement, d'une réactivité et d'une capacité d'adaptation aux demandes formulées. L'évaluation d'un programme fonctionnant selon un tel modèle peut s'avérer délicate dans la mesure où **son efficacité et son efficacité dépendent de déterminants extérieurs indépendants de l'objet considéré**.

Cette difficulté est amplifiée par l'**absence d'indicateurs de suivi de l'avancement et de la réalisation des objectifs**. L'examen de l'efficacité et de l'efficience s'en trouve donc pénalisé du fait des difficultés qu'il y a à quantifier les réalisations et à les comparer aux objectifs de départ et aux moyens disponibles.

Des objectifs à la pertinence avérée mais dont la méconnaissance provoque des questionnements

Des objectifs à la pertinence avérée

L'**objectif général du pS-Eau** ("*faciliter les initiatives locales de coopération internationale dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement [...]*") est **pertinent vis-à-vis de l'enjeu international d'accès à l'eau et à l'assainissement** puisqu'il est de nature à faciliter l'atteinte des objectifs des cibles de l'OMD n°7 relatives à ces deux services essentiels.

Les objectifs spécifiques du pS-Eau sont pertinents vis-à-vis de ceux affichés par la DgCiD, la MNCG et la stratégie sectorielle définie par le CICID. La DgCiD vise en particulier à développer la participation à ses actions de l'ensemble des acteurs de la société civile. Les objectifs d'appui/conseil, de recherche/action et de concertation favorisent l'implication de différentes catégories d'acteurs. La MCNG cherche à favoriser la concertation, développer des synergies et des partenariats entre acteurs non gouvernementaux. Les objectifs du pS-Eau font échos à ceux de la MCNG. L'adéquation des objectifs spécifiques concerne également plusieurs des recommandations émises dans le cadre de la stratégie sectorielle pour l'eau et l'assainissement. Citons en particulier celle portant sur l'amélioration de l'efficacité des projets d'eau en Afrique, celle relative au renforcement de la coordination entre les différents acteurs ou une autre visant à davantage d'implication des acteurs locaux.

Bien que pertinents, les objectifs du pS-Eau restent méconnus ...

L'expression de la méconnaissance des objectifs est variable. Elle va d'une absence totale de visibilité, identifiée au Maroc, à l'expression récurrente d'une connaissance confuse et partielle des objectifs spécifiques du programme. La **visibilité du pS-Eau émane principalement de ses objectifs** opérationnels qui matérialisent ses interventions au yeux des observateurs extérieurs (lettre du pS-Eau, site internet, publications, etc.). Toutefois, ces objectifs opérationnels **n'apportent qu'une vision réduite du champ d'action possible** du programme et ils brouillent la compréhension des interventions.

... et provoquent des questionnements sur ses missions

De la méconnaissance des objectifs naissent des questionnements sur les missions du pS-Eau. Ils traduisent différents registres d'idées. Certains envisagent des prérogatives qui sortent du champ de compétences du pS-Eau, d'autres expriment une incompréhension de l'implication du pS-Eau dans certaines actions (co-développement, déchets solides). Pour autant ces interventions sujettes à incompréhensions se révèlent pertinentes au regard des objectifs spécifiques de l'association.

Une opposition entre une cohérence interne partielle et une forte cohérence externe

Une solide capacité d'expertise ...

Les capacités d'expertise disponibles dans l'équipe du pS-Eau sont cohérentes avec ses différents objectifs. **On y trouve rassemblées les compétences thématiques nécessaires notamment à l'appui/conseil, à la concertation ainsi qu'à la gestion et à la diffusion de l'information.** Les compétences techniques en hydraulique, environnement, agronomie et économie permettent d'intervenir sur les dimensions projet. Ce savoir-faire technique est utilement complété par des compétences en sciences humaines (socio-économie, anthropologie) mobilisables lors des missions transversales.

... mais une cohérence interne en apparence limitée par les effectifs

Si la cohérence est donc vérifiée qualitativement, elle ne l'est pas quantitativement. **L'équipe du pS-Eau est perçue comme sous-dimensionnée pour l'ensemble des tâches qu'elle doit conduire.** Par absence de tenue d'une comptabilité analytique au sein du pS-Eau, il reste difficile de démontrer cette appréciation essentiellement fondée sur les propos recueillis lors des entretiens. La spécificité du pS-Eau ne permet pas non plus de procéder à un exercice de comparaison de ses moyens humains avec ceux de dispositifs comparables. Ce constat de déficit des moyens humains doit cependant être nuancé. En effet, si l'expression de sous-dimensionnement émane des avis recueillis, ceux-ci traduisent également un manque de visibilité des objectifs du programme. Le décalage constaté entre les services attendus et les prérogatives du pS-Eau peut conduire dans ce cas à une appréciation négative des moyens humains.

Une structure sans équivalent dotée d'une forte cohérence externe

Suite aux entretiens conduits en France, au Maroc et au Mali, le pS-Eau apparaît comme une **structure très spécifique et sans équivalent.** Si d'autres réseaux existent ici ou ailleurs, ils n'ont pas vocation à embrasser un champ d'action comparable à celui du programme. Toutefois, lorsqu'ils interviennent sur des actions qui pourraient être menées par le pS-Eau, ils mobilisent des moyens favorables à l'**émergence de synergies.**

Une efficacité réelle du point de vue qualitatif mais difficile à quantifier

Une mesure de la satisfaction des objectifs opérationnels difficile à effectuer

La recherche, auprès du pS-Eau, des informations nécessaires à l'**inventaire des réalisations s'est rapidement révélée compliquée par l'absence d'un outil de monitoring.**

Ce manque rend alors difficile l'évaluation de l'efficacité et de l'effectivité du programme.

Nous avons donc retenu le parti de procéder à une analyse qualitative de certaines des réalisations obtenues sur la période d'évaluation.

Le développement d'un outil performant de gestion et de diffusion des connaissances

Le rôle essentiel joué par le pS-Eau en matière d'accès à l'information est unanimement reconnu. Cette réalité provient de l'important travail accompli en matière de **développement d'un système de gestion et de diffusion de l'information.** Ce système articulé autour d'une base de données et d'un site internet permet de synthétiser, de structurer et de diffuser les informations (93 000 connexions au site internet du pS-Eau ont été dénombrées en 2004, soit 250 visites quotidiennes en moyenne ; la page la plus consultée est celle donnant accès à la base des contacts).

La mobilisation de nouveaux partenaires en Afrique sahélienne et d'ONG en France

La période 2000-2004 se caractérise par une **augmentation importante, selon un facteur 4, du nombre de partenaires** connus du pS-Eau qui passent d'environ 2 700, en 2000, à plus de 10 800, en 2004. Si la mobilisation de nouveaux partenaires est numériquement démontrée, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure elle s'accompagne d'une utilisation effective des services proposés par le programme.

7 % des partenaires connus du pS-Eau s'impliquent auprès de l'association (soit 190 en 2000 et 700 en 2004) ; la moitié seulement sont à l'origine d'échanges croisés d'informations (soit un centaine de partenaires en 2000 contre 350 en 2004).

Cet accroissement du nombre des partenaires concerne plus particulièrement le continent africain (11 % de partenaires africains en 1999 contre 26 % en 2004) et notamment le bassin du fleuve Sénégal.

En France, l'accroissement du nombre des partenaires concerne surtout les ONG (qui représentent 41 % des partenaires français en 2004 contre 21 % en 1999) **aux dépens des représentants des collectivités territoriales** (qui passent de 39 % des partenaires français en 1999 à 25 % en 2004).

L'ouverture du pS-Eau aux cercles internationaux d'échanges et de réflexions

Les réalisations présentées dans les comptes rendus d'activités soulignent l'**implication croissante du pS-Eau dans les cercles internationaux.** Cette implication concerne essentiellement l'**échange d'expertise et d'informations, la diffusion de l'expérience française et l'appui à l'organisation de manifestations internationales.** La participation du pS-Eau va de la simple présence aux réunions à l'implication dans des groupes de travail ou des comités de pilotage.

L'appréciation de l'efficacité au travers des résultats de l'enquête

Les résultats du pS-Eau sont jugés très favorablement et cela quels que soient les réalisations considérées.

Des améliorations restent toutefois envisageables. C'est notamment le cas en matière d'**adaptation aux contextes et d'originalité des actions.**

Le pS-Eau joue un rôle moteur dans la circulation de l'information. Toutefois, cette circulation s'établit trop souvent à sens unique, elle traduit un comportement consumériste des partenaires du programme ne lui faisant pas toujours bénéficier de leur retour d'expérience.

Une efficacité avérée, fruit de réalisations obtenues avec des moyens limités

Une efficacité qui s'impose au regard des conclusions portées sur la cohérence interne et sur l'efficacité

La cohérence interne du pS-Eau a été jugée partielle du fait de ressources humaines sous-dimensionnées par rapport aux objectifs du programme. L'efficacité a été jugée réelle bien que difficile à quantifier. Partant de ces deux conclusions, **l'efficacité du pS-Eau ne peut être que bonne** ; les résultats sont là, ils sont obtenus avec des **moyens financiers loin d'être pléthoriques.** La question des économies de moyens financiers ne peut être envisagée sans le risque d'importants impacts dépréciateurs sur la qualité des réalisations portées.

Des limites géographiques et thématiques qui n'affectent pas l'image du pS-Eau

Conditions de cette efficacité, les **territoires et les thématiques d'intervention du pS-Eau se cantonnent à des périmètres connus.** Selon les opinions recueillies, **ces limites ne sont pas de nature à altérer l'intérêt du pS-Eau.**

La mise en place d'outils générateurs d'économies

Le pS-Eau a su doter son outil de gestion et de diffusion de l'information des fonctions modernes de communication que sont les téléchargements, les conférences en lignes, l'envoi en nombre de courriels, etc. Ces fonctions génèrent des économies. Toutefois, leur utilisation systématique doit être considérée avec précaution surtout lorsqu'il s'agit d'établir un lien de communication avec des pays du sud où l'accès à ces technologies est parfois limité.

Les impacts sur le pS-Eau de la contractualisation avec le MAE

Les règles comptables imposées par le MAE alourdissent le montage des dossiers de demande de financements, obligeant l'équipe du pS-Eau à mobiliser un important volume de de travail sur ces procédures **certaines essentielles à son fonctionnement.**

L'autonomisation et la diversification des financements ont introduit de nouvelles responsabilités avec l'organisation des Assemblées Générales, des Conseils d'Administration, des réunions du bureau, et la mise en place d'une activité de recherche de nouveaux financeurs. **Ces nouvelles responsabilités monopolisent du temps de travail au détriment des tâches d'animation.**

Le **mandat de participation auprès des instances internationales mobilise moins de 7 % des ressources humaines** du pS-Eau ; **il ne concurrence donc pas les missions historiques** du programme.

La perception d'un pS-Eau proche des services ministériels est une réalité confirmée lors des entretiens et par les résultats de l'enquête.

Les impacts du pS-Eau : fédération des acteurs, émergence d'une loi de financement solidaire et diffusion à l'international du savoir-faire français dans le domaine de l'eau

Un espace partenarial unanimement reconnu comme faisant œuvre utile...

La reconnaissance du programme est très forte. Les opinions recueillies lors des entretiens et de l'enquête convergent pour reconnaître l'intérêt du pS-Eau. La fonction de facilitation de l'accès à l'information est largement reconnue et appréciée. La forme d'un espace de concertation regroupant des représentants d'horizons divers est comprise comme un atout. Le programme permet l'échange et la concertation dans un contexte dépolitisé entre acteurs ayant des objectifs et des contraintes parfois divergentes.

... mais avec certaines limites dans la mobilisation des partenaires

Il faut toutefois rester vigilant à ne pas verser dans un excès d'optimisme oblitérant **les difficultés de fonctionnement d'un tel dispositif partenarial**. Si cet espace institué révèle une bonne adhésion quant il s'agit de l'échange et de la diffusion d'informations, **il présente certaines limites** lorsqu'il s'agit de dépasser ce service pour se **positionner sur le débat d'idées**. Sur le fond, le programme souffre d'une perception marquée par des liens forts avec le MAE. Ces liens brouillent l'image du pS-Eau qui reste, malgré l'acquisition d'une autonomie en 2000, **perçu comme un outil institutionnel**. Il s'agit là d'un **frein à une participation forte et active des ONG** : dans un contexte concurrentiel vis-à-vis des ressources financières, la position du pS-Eau est vécue comme un traitement de faveur. Certaines ONG de plaidoyer peuvent également s'éloigner du pS-Eau suite à des divergences idéologiques.

Un rôle positif joué dans l'émergence de la loi Oudin en contradiction avec le déficit de relations avec les collectivités territoriales

De nombreux acteurs s'accordent pour reconnaître **l'importance du rôle joué par le pS-Eau dans l'émergence et l'adoption de la loi Oudin**. Le pS-Eau a su faire preuve de lobbying auprès des élus en mobilisant son réseau de partenaires.

Paradoxalement, de nombreux avis sont également exprimés, en France, pour traduire, d'une part, le **manque de connaissance, par le pS-Eau, des collectivités territoriales, de leur diversité et de leurs compétences techniques sur les sujets de l'eau et de l'assainissement** et, d'autre part, leur faible participation au programme. La spécificité des collectivités est pourtant essentielle dans la mesure où elle apporte une valeur ajoutée issue de leur expérience dans les services de l'eau et de l'assainissement.

Le déficit de relations entre le pS-Eau et les collectivités trouve, entre autres causes, ses origines dans un **contexte en cours de stabilisation** caractérisé par l'émergence de la loi Oudin au nord et l'amorce de processus de décentralisation au sud. Dans un tel contexte, les collectivités territoriales définissent leur positionnement et restent interrogatives quant à la plus-value que pourrait leur apporter le pS-Eau.

Un impact limité sur la diffusion du savoir-faire français dans le domaine de l'eau

Des avis récurrents traduisent le rôle joué par le pS-Eau dans la **diffusion, auprès des instances internationales, du savoir-faire français**. Le pS-Eau est toutefois **plus perçu comme un vecteur d'idées que comme un promoteur d'organismes**. De nombreuses personnes interrogées s'accordent d'ailleurs à reconnaître que cet équilibre est le bon car le pS-Eau n'a pas vocation à représenter individuellement les acteurs français de l'eau, il a plus exactement vocation à les appuyer et à les accompagner. La représentation individuelle des acteurs présenterait le risque d'éroder une partie du consensus qui s'est établi autour du programme.

Démonstration de l'intérêt pour le MAE de recourir aux services du pS-Eau

Le pS-Eau comme moyen de facilitation des objectifs de la stratégie d'intervention française en matière d'aide au développement dans le domaine de l'eau

Le pS-Eau apparaît comme un **organisme dont les interventions sont de nature à faciliter l'atteinte des objectifs de la DgCiD et de la MCNG**. Il intervient en effet dans le cadre de la coopération décentralisée et non gouvernementale, il dispose d'une capacité de mobilisation d'un nombre important de partenaires représentant l'ensemble des parties constitutives de la société civile (ONG, collectivités territoriales, professionnels de l'eau, monde de la recherche).

Les capacités d'intervention du pS-Eau sont également en adéquation avec différentes orientations de la stratégie sectorielle pour l'eau et l'assainissement.

Le pS-Eau comme réseau partenarial reconnu et fédérateur

Pour le MAE, le pS-Eau peut être mobilisé en tant que **réseau partenarial fédérateur et reconnu** pour sa capacité de mobilisation et d'expertise dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le pS-Eau comme détenteur d'un outil performant de gestion et de diffusion des connaissances

Le système mis en place par le pS-Eau, et qui se matérialise notamment par son **site internet**, est un **outil de connaissance et de communication** qui mérite d'être valorisé par le MAE.

Le thème de l'eau, facteur de cohésion des sujets de coopération non gouvernementale et décentralisée

Le domaine d'intervention du pS-Eau, celui de **l'eau**, apparaît comme une **thématique transversale**, source de **cohérence pour de nombreux sujets de coopération**. Les questions d'eau sont très fréquemment sous jacentes aux réflexions liées à l'éducation, à la santé, à l'environnement. Le MAE peut s'appuyer sur le pS-Eau pour accroître la cohérence de ses interventions.

Les recommandations stratégiques pour une amélioration des performances du pS-Eau

Les recommandations en relation avec le fonctionnement du pS-Eau

Améliorer la lisibilité des objectifs

Un paradoxe réside dans le fait que, d'un côté, les objectifs spécifiques du pS-Eau sont jugés très pertinents et que, d'un autre côté, ils apparaissent comme méconnus. Les missions du pS-Eau sont essentiellement perçues au travers de ses réalisations, lesquelles ne donnent accès qu'à une vision parcellaire des missions qu'il est susceptible de couvrir.

Afin de faciliter la lisibilité des interventions du pS-Eau, il est donc essentiel de **procéder à une clarification du contenu de ses objectifs spécifiques et opérationnels** et des liens qui les unissent.

Communiquer sur les objectifs du pS-Eau

Le travail de clarification de la lisibilité des objectifs devra être complété par la définition d'une **stratégie de communication adéquate**. Cette communication sur les objectifs du programme devra être destinée aux partenaires du réseau qui se reconnaissent le moins dans la structure, à savoir les ONG et les collectivités locales.

Définir un cadre de contractualisation adapté aux interventions

Le pS-Eau est une structure souple et réactive s'adaptant aux sollicitations de ses partenaires. L'intérêt de ses interventions se situe donc plus sur un plan qualitatif que sur un plan quantitatif. Ainsi, les formes de contractualisation importent davantage que la définition d'objectifs de résultats chiffrés. **Une réflexion sur les modes de contractualisation les mieux adaptés aux spécificités du pS-Eau est donc essentielle.**

L'objectif d'optimisation des modes de contractualisation est de faciliter la capitalisation de l'expérience acquise et d'amplifier la fonction de mise en réseau. La contractualisation doit également permettre de conjuguer indépendance du pS-Eau avec atteinte des objectifs du MAE.

La définition du meilleur cadre contractuel doit également permettre celle de procédures d'harmonisation des commandes passées par les différents ministères qui recourent aux services pS-Eau.

Les recommandations en relation avec les moyens du pS-Eau

Améliorer le recouvrement des cotisations

Les cotisations perçues par le pS-Eau ne contribuent que pour une très faible part à ses ressources financières. Il est donc important de mettre en place une **procédure améliorant leur taux de recouvrement**. Une réflexion peut également être engagée afin d'**envisager l'opportunité de la généralisation d'une participation financière** à l'ensemble des personnes bénéficiant des services du pS-Eau et y trouvant des avantages.

Renforcer le réseau de correspondants relais du pS-Eau

Face à l'accroissement du nombre de sollicitations, il devient essentiel d'**identifier quels pourraient être les meilleurs partenaires pour le pS-Eau** lui permettant de s'appuyer sur un **réseau relais dans les pays du sud**, réseau susceptible d'apporter les informations de première main.

Les recommandations en relation avec les réalisations du pS-Eau

Mettre en place des indicateurs de suivi des réalisations et définir les procédures de mise en œuvre associées

Afin de corriger la difficulté actuelle en matière d'évaluation de l'efficacité du pS-Eau, il devient indispensable de **constituer une batterie d'indicateurs adéquats facilitant le suivi de l'avancement et de la réalisation des actions**. Pour cela, il serait souhaitable de repartir de la liste des **indicateurs de succès** définie en 1998, de valider leur pertinence actuelle dans un nouveau modèle de fonctionnement, puis d'identifier les conditions de leur mise en œuvre.

Amplifier le retour d'informations vers le pS-Eau

Il est important d'engager une réflexion visant à définir la procédure à mettre en œuvre pour **amplifier le retour d'expérience vers le pS-Eau en réponse aux services rendus**. Cet échange croisé d'informations permet au pS-Eau de s'ancrer plus solidement dans une **démarche d'amélioration continue**, clef de la pertinence et donc de la pérennité de ses interventions.

Revisiter les services proposés aux collectivités territoriales

Les besoins exprimés par les collectivités locales du nord et du sud s'inscrivent au terme d'évolutions récentes des contextes (loi Oudin au nord, décentralisation au sud). Ces besoins recèlent des **dénominateurs communs que le pS-Eau a vocation à réunir**.

Une mission d'accompagnement de la loi Oudin est pour le pS-Eau l'occasion d'élargir son auditoire auprès des collectivités et de les faire participer plus fortement à ses actions. Dans ce cadre, dresser des ponts entre collectivités du nord et du sud permettrait :

- d'informer sur les moyens et les objectifs de la coopération décentralisée ;
- d'identifier des collectivités françaises intéressées et ainsi faciliter la mobilisation de fonds additionnels pour amplifier le passage à l'action ;
- de recenser les compétences locales ;
- de mettre en place des projets-pilote en mettant l'accent sur le financement et l'expertise technique ;
- de contribuer au transfert de connaissances et de savoir-faire en appui/conseil et recherche/action/développement sur des thématiques pointues (gestion communautaire et participative, systèmes de péréquation).

Le renforcement du pS-Eau par la prise en compte des recommandations

Moyennant la prise en compte des recommandations qui viennent d'être énumérées, il serait possible de maintenir un dispositif pertinent et cohérent en renforçant son efficacité et son efficience. La mise en œuvre opérationnelle des recommandations, synthétisées dans le tableau suivant, dépend, d'une part, de leur caractère d'urgence et, d'autre part, de la volonté et la capacité du MAE et de pS-Eau à prendre les mesures et moyens nécessaires.

Recommandations en relation avec ...

	... le fonctionnement	... les moyens	... les réalisations
Recommandations à engager à moyen terme	Définir un cadre contractuel adapté aux interventions	Renforcer le réseau des correspondants relais	
Recommandations à engager à court terme			Mettre en place des indicateurs de suivi
	Améliorer la lisibilité des objectifs	Améliorer le recouvrement des cotisations	Amplifier le retour d'informations
	Communiquer sur les objectifs		Revisiter les services aux collectivités

Recommandation concernant le pS-Eau

Recommandation concernant le pS-Eau et les services du MAE

Recommandation concernant les services du MAE



Executive summary



This executive summary highlights key elements from the assessment report. It is not a substitute for the report, which alone contains detailed information about the analyses used to support the assessment findings.

Background

The decision to assess pS-Eau (Water Solidarity Network) and the assessment objectives

The Assessment Committee of the Directorate General for International Co-operation and Development validated the decision to assess pS-Eau in 2004. The initial grounds for this decision were **the need to measure how the objectives set out for the 2000-2004 Priority Solidarity Fund on “promoting decentralised nongovernmental co-operation in the water sector” were being met.** The next task was to **assess the added value that the programme provides** with regard to capacity building for the stakeholders. The assessment should also lead to **recommendations** for potential improvements to the programme to make it more effective.

Access to safe drinking water and sanitation for poor populations, mobilising the international community and how these issues fit into France’s policies

Lack of access to safe drinking water and sanitation is the second largest cause of death in the world. The international community has been mobilised on this issue, which is now a key concern. The meeting of the United Nations General Assembly on 8 September 2000 unanimously adopted eight critical development goals for the new millennium, the Millennium Development Goals. **Millennium Development Goal 7 is devoted to the environment and sustainable development, and one of the targets under Goal 7 deals with safe drinking water.** Two years later, the Johannesburg World Summit held in September 2002 amended the Goal to include sanitation so that the water and sanitation target under Millennium Development Goal 7 now aims to *“halve by 2015 the proportion of people without sustainable access to safe drinking water and basic sanitation”*.

In France, the **Directorate General for International Co-operation and Development (DgCiD) is the driving force for France’s co-operation policy** at the Ministry of Foreign Affairs (MAE). **The Nongovernmental Co-operation Mission (MCNG¹) orchestrates the decentralised nongovernmental co-operation policy defined by the Directorate General for International Co-operation and Development.** The move to incorporate the water and sanitation targets of Millennium Development Goal 7 into France’s co-operation policy was initiated at a meeting of the Interministerial Committee for International Co-operation and Development (CICID) held in May 2005. This meeting laid the foundations for a **strategy for the water and sanitation sector.**

1) This mission has been split into two entities (MAAIONG and DAECL) (see page 31)

The task of the pS-Eau network is to facilitate projects dealing with access to water and sanitation.

The pS-Eau network was created in 1984 during the International Water and Sanitation Decade. It was hosted first by the Ministry of Foreign Affairs and then by an NGO called GRET. The **Nongovernmental Co-operation Mission has provided financial support for pS-Eau** since its inception. As pS-Eau's financing sources became more diversified, the Nongovernmental Co-operation Mission asked for it to be made into an autonomous entity at a Steering Committee meeting in December 1999. **In December 2000, the articles of association of pS-Eau were officially registered.** Following a transitional period of restructuring that lasted until June 2003, pS-Eau became fully autonomous. It went from being an informal network to a nongovernmental organisation under the responsibility of a board of directors.

As an NGO, pS-Eau is a neutral forum for co-ordination and alignment between support/advice providers and for capacity-building in the water sector. It strives to meet all of the requests made to it, regardless of their scope. To preserve its neutrality, **pS-Eau is not involved in financing or carrying out projects in the field.**

- The general objective of the programme, as defined in the articles of association, is to “facilitate local initiatives for international co-operation in the water and sanitation sector, and more generally for the environment and development”.
- The specific objectives relate to support/advice, research/action, co-ordination, access to information and raising awareness of international co-operation.
- The operational objectives are set out in financing agreements signed by pS-Eau and donors.

Assessment method

Method outline

The work was carried out in accordance with recognised assessment rules that are in common use and that have proven their effectiveness. Generally speaking, the method used attempted to put together a rigorous approach, as required to provide answers based on sound arguments to the questions that have been raised about pS-Eau. The assessment criteria enable us to organise the answers to the assessment questions. They facilitate the analysis of the programme by looking at:

- Its **relevance** (Are the objectives of pS-Eau the right ones for meeting expectations with regard to water and sanitation projects?)
- Its **consistency** (Are the resources of pS-Eau adequate to meet its objectives? Are they appropriate for the other programmes?)
- Its **effectiveness** (Have the objectives actually been accomplished?)
- Its **efficiency** (Could the same results have been achieved with less money, without diluting the content or the quality?)
- Its **impact** (What unexpected results did pS-Eau produce?)

The assessment was a **participatory process** that placed a great deal of importance on the opinions of people involved in the issues by virtue of their tasks, their functions or their experiences. **Nearly 200 people expressed their opinions** about pS-Eau in the assessment process. Twenty-five people were interviewed in France, 22 in Morocco and 23 in Mali. In addition to these interviews, another 125 people responded to a survey.

Problems relating to the assessment of pS-Eau

Its task of running the network and, more specifically, its support/advice tasks, mean that pS-Eau's accomplishments are responses to the requests it receives. Its accomplishments testify to its operating flexibility, responsiveness and its ability to adapt to the requests it receives. Assessing a programme operating according to such a model could be a delicate matter, since **its effectiveness and efficiency depend on external factors that are independent of the object under consideration.**

This problem is made worse by the **absence of indicators for tracking progress and the accomplishment of objectives.** The examination of effectiveness and efficiency is more difficult because of problems with quantifying accomplishments and comparing them to the original objectives and the available resources.

The objectives are relevant, but misunderstanding leads to questions

Relevant objectives

The **general objective of pS-Eau** (“*to facilitate local initiatives for international co-operation in the water and sanitation sector [...]*”) is **relevant with regard to the international issues of access to water and sanitation**, because it is bound to facilitate the accomplishment of the targets under Millennium Development Goal 7 relating to these two essential services.

The specific objectives of pS-Eau are relevant to the objectives of the Directorate General for International Co-operation and Development and the Nongovernmental Co-operation Mission, as well as the sector strategy defined by the Interministerial Committee for International Co-operation and Development. The Directorate General for International Co-operation and Development is particularly keen to increase the participation of all civil society stakeholders in its actions. The objectives relating to support/advice, research/action and co-ordination promote the involvement of different categories of stakeholders. The Nongovernmental Co-operation Mission seeks to promote co-ordination, synergies and partnerships between nongovernmental stakeholders. The objectives of pS-Eau echo those of the Nongovernmental Co-operation Mission. The relevance of the specific objectives also relates to several of the recommendations put forward in the strategy for the water and sanitation sector. In particular, we should mention the recommendation on improving the effectiveness of water projects in Africa, the recommendation on enhancing co-ordination between various stakeholders and another recommendation on increasing the involvement of local stakeholders.

The objectives of pS-Eau are relevant, but misunderstood...

Misunderstanding of the objectives takes various forms. It ranges from a total lack of visibility, identified in Morocco, to recurring expressions of confused and partial understanding of the programme's specific objectives. **The visibility of pS-Eau stems primarily from its operational objectives**, which provide external observers with a concrete manifestation of its action (pS-Eau newsletter, website, publications, etc.) Yet, these operational objectives **give only a narrow view of the programme's potential scope of action** and they make it harder to understand its action.

...leading to questions about its tasks.

Misunderstanding of its objectives leads to questions about the tasks of pS-Eau. The misunderstanding takes various forms. Some people see prerogatives that are beyond the scope of pS-Eau, while others are unable to comprehend its involvement in certain actions relating to co-development and solid waste, for example. Yet, these misunderstood actions are nonetheless relevant to the programme's specific objectives.

Partial internal consistency versus strong external consistency

Sound expertise...

The expertise of pS-Eau's team is consistent with its various objectives. **The team has the necessary thematic expertise for support/advice, co-ordination and information management and dissemination.** Its technical skills relating to water, the environment, agronomy and economics enable the team to work on projects. The team's technical know-how is backed up by expertise in the humanities (social economics, anthropology), which can be called on for crosscutting tasks.

... but internal consistency that seems to be limited by the size of the team

Consistency can be shown in qualitative terms, but not in quantitative terms. **The pS-Eau team is seen as too small to handle all of its tasks.** The lack of cost accounting within pS-Eau makes it difficult to back up this assessment, which is primarily based on remarks made during the interviews. The distinctive nature of pS-Eau also makes it impossible to compare its human resources to those of comparable structures. However, this perception of a lack of human resources must be seen in context. Indeed, the perception of a lack of human resources stems from the opinions given, but these opinions reveal the lack of visibility regarding the programme objectives. The gap noted between the services expected and pS-Eau's prerogatives might give rise to a negative assessment of human resources in this case.

A unique structure with strong external consistency

In the interviews conducted in France, Morocco and Mali, pS-Eau emerges as a **very specific and unique structure.** There are other networks in this sector and in others, but they are not designed for a comparable scope of action. Nevertheless, if such networks are involved in actions carried out by pS-Eau, they mobilise resources that favour the **emergence of synergies.**

Genuine effectiveness in qualitative terms that is hard to quantify

It is hard to measure the fulfilment of the operational objectives.

The task of seeking the information from pS-Eau necessary for drawing up an **inventory of its accomplishments soon ran into complications because there is no monitoring tool**. The lack of such a tool makes it difficult to assess the effectiveness and efficiency of the programme.

We therefore decided to conduct a qualitative analysis of some of the accomplishments during the assessment period.

Development of an effective tool for knowledge management and dissemination

The key role that pS-Eau plays in providing access to information has been unanimously recognised. This result stems from major efforts to **develop an information management and dissemination system**.

The system is built around a database and a website. It summarises, organises and disseminates information. The pS-Eau website recorded 93,000 hits in 2004, which works out to 250 hits per day on average. The webpage with the most hits is the one providing access to contacts.

Mobilising new partners in Sub-Saharan Africa and among NGOs in France

Between 2000 and 2004 **the number of pS-Eau's known partners increased fourfold** from 2,700 to more than 10,800. The figures show that new partners have been mobilised, but it is hard to assess how many new partners actually make use of the services offered by the programme.

Some 7% of pS-Eau's known partners are involved in the organisation (190 in 2000 and 700 in 2004). Only half engage in two-way information exchanges (or about one hundred partners in 2000, versus 350 in 2004).

The largest rise in the number of partners was in Africa (11% of the partners were in Africa in 1999 versus 26% in 2004) and, more specifically, in the Senegal River Basin.

In France, most of the new partners are NGOs (accounting for 41% of the French partners in 2004, versus 21% in 1999) **and the proportion of local government partners is shrinking** (accounting for 39% of French partners in 1999, versus 25% in 2004).

The involvement of pS-Eau in international exchange and discussion circles

The accomplishments discussed in activity reports highlight the **growing involvement of pS-Eau in international circles**. This involvement primarily concerns **exchanges of expertise and information, dissemination of French experiences and support for organising international events**. Participation by pS-Eau ranges from merely attending meetings to involvement in working groups or steering committees.

Assessing effectiveness on the basis of the survey findings

The results obtained by pS-Eau were judged very favourably, regardless of the accomplishments under consideration.

However, there are still areas for improvement. This is particularly true with regard to **adapting to different contexts and the originality of actions**.

The pS-Eau programme plays a driving role in the circulation of information. Yet, this circulation is a one-way street in too many cases, meaning that the partners are often behaving like consumers and do not provide the programme with any feedback about their experiences.

Proof of efficiency lies in the accomplishments made with limited resources

Efficiency is deduced from the findings about internal consistency and effectiveness.

The internal consistency of pS-Eau was deemed to be incomplete because its human resources are under-sized with regard to the programme objectives. The programme's effectiveness was deemed to be real, though difficult to quantify. On the basis of these two findings, **pS-Eau has to be efficient**. Its results are real and they have been achieved with **far from lavish financial resources**. Cost-cutting measures are bound to have a major negative impact on the quality of the programme's accomplishments.

Geographical and thematic limitations that do not affect the image of pS-Eau

This efficiency stems from the fact that **pS-Eau's action is limited to known territories and themes**. According to the respondents surveyed, **these limitations do not negatively affect the value of pS-Eau's work**.

Implementing cost-saving tools

The pS-Eau project has adapted its information management and dissemination system to modern communications technology, using downloads, online conferences, bulk e-mailings, etc. These technologies have resulted in cost savings. However, systematic use of such technologies must be considered with caution, especially since we are communicating with countries in the southern hemisphere where access to such technologies is sometimes limited.

The impact on pS-Eau of dealing with the Ministry of Foreign Affairs on a contract basis

The accounting rules laid down by the Ministry of Foreign Affairs complicate the preparation of funding applications, requiring the pS-Eau team to spend a lot of time on these procedures, **which are nonetheless critical for its operations**.

Autonomy and diversification of funding sources have created new responsibilities, such as organising General Meetings, Board meetings, Executive Committee meetings and work on finding new sources of funding. **These new responsibilities are time-consuming and leave less time for project-related tasks**.

Attendance of international meetings occupies less than 7% of human resources at pS-Eau, meaning that this activity is not in competition with the programme's historical tasks.

The interviews and the survey findings confirmed the existence of a **perception of pS-Eau having close links with Ministry staff**.

Impact of pS-Eau: bringing stakeholders together, emergence of a financing act based on solidarity and international dissemination of French know-how in the water sector

A partnership forum that is unanimously acknowledged for its useful work...

Programme recognition is very strong. The respondents' opinions converge to recognise the utility of pS-Eau. Its function in facilitating access to information is widely acknowledged and appreciated. Its role as a forum for co-ordination that brings together representatives from various backgrounds is seen as an asset. The programme provides an apolitical forum for discussion and co-ordination between stakeholders whose goals and constraints are sometimes divergent.

... but with some limitations on the mobilisation of partners

However, we must not allow excessive optimism blind us to the **operating difficulties of such a partnership arrangement**. There is good support for the forum as a place for sharing and disseminating information, but it has its limits when it goes beyond this service to **take positions in debates about the issues**. Basically, the programme suffers from the perception that it has very strong links with the Ministry of Foreign Affairs. These links muddle the image of pS-Eau. Despite acquiring its autonomy in 2000, it is still **perceived to be an institutional tool**.

This perception **hampers strong and active participation by NGOs** : in the competition for funding, pS-Eau is seen as enjoying special treatment. Some advocacy NGOs may also distance themselves from pS-Eau following ideological differences.

The positive role played in the passage of the Oudin Act is in contradiction with the lack of relations with local governments

Many stakeholders acknowledge **the important role that pS-Eau played in the passage of the Oudin Act**. pS-Eau managed to lobby lawmakers by mobilising its network of partners.

Paradoxically, many respondents in France expressed opinions showing **pS-Eau's lack of knowledge about the diversity and technical skills of local governments in the water and sanitation sector** and the low level of local governments' involvement in the programme. And yet the specificity of local governments is critical, since it provides added value derived from their experience with water and sanitation services.

The causes for the lack of relations between pS-Eau and local governments include the **evolving context**, with the passage of the Oudin Act in the north and the start of the decentralisation process in the south. Under such circumstances, local governments determine their positions and still have questions about any added value that pS-Eau would be able to provide.

A limited impact on the dissemination of French know-how in the water sector

Respondents repeatedly mentioned the role that pS-Eau plays in **the dissemination of French know-how in international bodies**. However, pS-Eau is **perceived to be more of a vector for ideas rather than a promoter of organisations**. Many respondents acknowledged that this was the right balance, since pS-Eau is not meant to represent French stakeholders in the water sector individually, but rather to support them and provide guidance. Representing individual stakeholders could undermine the consensus reached about the programme.

Demonstrating the value for the Ministry of Foreign Affairs in calling on the services of pS-Eau

Facilitating the objectives of France's action strategy with regard to development assistance in the water sector through pS-Eau

The action of pS-Eau is likely to facilitate the achievement of the objectives of the Directorate General for International Co-operation and Development and the Nongovernmental Co-operation Mission. It carries out its actions within the context of decentralised nongovernmental co-operation. It is able to mobilise large numbers of partners representing all components of civil society (NGOs, local governments, water professionals, researchers, etc.)

The capabilities of pS-Eau are in line with the various aspects of the strategy for the water and sanitation sector.

pS-Eau is recognised as bringing together a network of partners

For the Ministry of Foreign Affairs, pS-Eau could be mobilised to **bring together a network of partners** recognised for its ability to mobilise expertise in the water and sanitation sector.

The pS-Eau network has an effective tool for knowledge management and dissemination

The system established by pS-Eau, which primarily takes the form of its **website**, is a **tool for knowledge and communication** that the Ministry of Foreign Affairs should capitalise on.

The theme of water is a cohesive one for decentralised nongovernmental co-operation

The area of action of pS-Eau is the **water** sector. This is a **crosscutting theme** that can provide **cohesion for many co-operation actions**. Water issues often underpin discussions relating to education, health and the environment. The Ministry of Foreign Affairs can call on pS-Eau to make its action more cohesive.

Strategic recommendations for improving pS-Eau's performance

Recommendations relating to pS-Eau's operations

Make objectives easier to understand

There is a paradox, because the specific objectives of pS-Eau are deemed to be very relevant, while at the same time, they seem to be misunderstood. The mission of pS-Eau is primarily perceived through its accomplishments, which provide only a narrow vision of the tasks that it is able to perform.

Therefore, it is critical to **clarify the content of the specific and operational objectives of pS-Eau** and the links between them in order to make its action easier to understand.

Communications relating to pS-Eau's objectives

The work on clarifying the objectives and making them easier to understand should be backed up by an **appropriate communications strategy**. Communications about the programme objectives should be aimed at the partners in the network that feel the weakest attachment to the structure, meaning NGOs and local governments.

Defining a suitable contractual framework for action

pS-Eau's structure is flexible and it can adapt to its partners' requests. The value of its action can be assessed in qualitative terms more than in quantitative terms. This means that the forms of contractual relationships are more important than setting objectives in terms of results and figures. **This means that a discussion of the contract forms that best suit the specificities of pS-Eau is critical.**

The objective of the contract procedures is to facilitate capitalisation of experience and to enhance the networking function. Contract procedures should also make it possible to reconcile the independence of pS-Eau with the accomplishment of the Ministry of Foreign Affairs' objectives.

The best contractual framework would also be the one that provides procedures to harmonise orders given by the different ministries that call on the services of pS-Eau.

Recommendations relating to pS-Eau's resources

Improving the collection of membership dues

The membership dues collected by pS-Eau account for only a very small share of its financial resources. Therefore, it is very important to implement a **procedure to improve the collection rate**. Discussions could also address **the advisability of asking all those benefiting from pS-Eau's services to make a financial contribution**.

Enhancing the network of pS-Eau correspondents

It has become critical to **identify who the best partners for pS-Eau could be** to cope with the growing number of requests. These partners would provide a **network of correspondents in the southern countries**, which could be able to provide firsthand information.

Recommendations relating to pS-Eau's accomplishments

Establishing indicators for tracking accomplishments and defining the related implementation procedures

It has become critical to constitute **a set of suitable indicators to facilitate monitoring of progress and performances** in order to remedy the current problems with assessing the effectiveness of pS-Eau. For this purpose, it would be a good idea to distribute the list of **success indicators** defined in 1998, to validate their current relevance to a new operating model and to identify the requirements for their implementation.

Increasing feedback to pS-Eau

It is important to start discussions aimed at defining a procedure for **increasing the feedback to pS-Eau in response to the services rendered**. This two-way exchange of information would enable pS-Eau to make a more solid commitment to a **continuous improvement process**, which is the key to the relevance and the sustainability of its actions.

Review the offer of services to local governments

The needs that local governments express in the north and south reflect recent changes in their operating contexts, with the passage of the Oudin Act in the north and decentralisation in the south. These needs relate to **common denominators that pS-Eau can bring together**.

A mission to provide guidance for the implementation of the Oudin Act is an opportunity for pS-Eau to widen its audience of local governments and to involve them more closely in its actions. Under these circumstances, building bridges between local governments in the north and south would make it possible:

- To provide information about decentralised co-operation means and objectives;
- To identify local governments in France that are interested and to facilitate the mobilisation of additional funds to enhance actions;
- To conduct a census of local skills;
- To establish pilot projects with an emphasis on financing and technical expertise;
- To contribute to transfers of knowledge and know-how in support/advice and research/action/development for specific themes (participatory community management, equalisation systems).

Strengthening pS-Eau by acting on the recommendations

By acting on the recommendations listed above, it will be possible to maintain a relevant and coherent programme, while increasing its effectiveness and efficiency. The operational implementation of the recommendations summarized in the table below depends on how urgent they are and on the determination and the capacity of the Ministry of Foreign Affairs and pS-Eau to take the necessary measures and mobilise the necessary resources.

Recommendations relating to :

	Operations	Resources	Accomplishments
Recommendations for the medium term	Define a suitable contractual framework for action	Enhance the network of correspondents	
Recommendations for the short term			Implement monitoring indicators
	Make objectives easier to understand	Improve the collection of membership dues	Increase feedback
	Communicate about objectives		Review the offer of services for local governments

Recommendations concerning pS-Eau

Recommendations concerning pS-Eau and the Ministry of Foreign Affairs

Recommendations concerning the Ministry of Foreign Affairs

Liste des sigles et acronymes

ABH :	Agence de Bassin Hydraulique
ACP :	Afrique Caraïbes Pacifique
AEP :	Alimentation en Eau Potable
AESN :	Agence de l'Eau Seine Normandie
AfD :	Agence française de Développement
ALCESDAM :	Association pour la Lutte Contre l'Erosion, la Sécheresse et la Désertification au Maroc
ALMAE :	Alliance Maghreb Machrek pour l'Eau
AMSED :	Association Marocaine de Solidarité et de Développement
APD :	Aide Publique au Développement
ARENE IdF :	Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies d'Ile de France
ASTEE :	Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement
BPD :	Building Partnerships for Development
CCAEP :	Cellule de Conseils aux Alimentations en Eau Potable
CCD :	Commission de Coopération et de Développement
CERASE :	Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées aux Sciences de l'Eau et de l'Environnement
CICID :	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CNCD :	Commission Nationale de Coopération Décentralisée
CNE :	Comité National de l'Eau
CNIL :	Commission Nationale Informatique et Liberté
CREPA :	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CUF :	Cités Unies France
DAECL :	Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Locales
DCT :	Direction de la Coopération technique et du développement
DCT/H :	Sous-Direction du Développement Social et de la Coopération Educative
DgCiD :	Direction générale de la Coopération internationale et du Développement
DGCL :	Direction Générale des Collectivités Locales
DNH :	Direction Nationale de l'Hydraulique
FSP :	Fonds de Solidarité Prioritaire
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GRET :	Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques
HCCI :	Haut Conseil de la Coopération Internationale
IRC :	International Water and Sanitation Center
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
ISTED :	Institut des Sciences et des Techniques de l'Equipement et de l'Environnement
KfW :	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LOLF :	Loi Organique relative aux Lois de Finances
LYDEC :	Lyonnaise des Eaux de Casablanca

MAAIONG :	Mission d'Appui à l'Action Internationale des ONG
MAE :	Ministère des Affaires étrangères
MAP :	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
MASTS :	Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité
MATE :	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MATEE :	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
MCNG :	Mission pour la Coopération Non Gouvernementale
MEDD :	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
MET :	Ministère de l'Equipement et des Transports
OIEau :	Office International de l'Eau
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONEP :	Office National de l'Eau Potable
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PACA :	Provence Alpes Côte d'Azur
PAGER :	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PDM :	Partenariat pour le Développement Municipal
PEA :	Programme Eau et Assainissement
PFM :	Partenariat Français pour le Forum de Mexico
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
pS-Eau :	Programme Solidarité Eau
SAGEP :	Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris
SCAC :	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SEDIF :	Syndicat des Eaux d'Ile de France
SIE :	Secrétariat International de l'Eau
UE :	Union Européenne
WSCC :	Conseil de Concertation sur l'Eau et l'Assainissement
ZSP :	Zone de Solidarité Prioritaire

Avant propos



La décision d'évaluer le pS-Eau a été validée en 2004 par le comité des évaluations de la DgCiD. Cette démarche, centrée autour des activités du pS-Eau en matière d'animation de la coopération non gouvernementale et décentralisée dans le domaine de l'eau, a été entreprise afin :

- de mesurer l'atteinte des objectifs opérationnels sur la période 2000-2004 ;
- d'apprécier la plus-value apportée par le programme en matière de renforcement des capacités des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale dans le domaine de l'eau ;
- d'apporter des recommandations concernant les éventuelles améliorations du dispositif pour en accroître la performance.

L'évaluation s'inscrit alors comme un élément d'aide à la décision pour le MAE dans la perspective de la réflexion engagée sur ses interventions en relation, en particulier, avec les engagements de la France dans le cadre des OMD.

Le bureau d'ingénieurs conseils ISL a été mandaté en décembre 2005 par le MAE pour réaliser l'évaluation du pS-Eau. Pour effectuer cette mission, ISL s'est associé les compétences de consultants marocains et maliens pour former une équipe composée de :

- Philippe BOLO, ISL, Ingénieur agronome spécialisé en évaluation et en gestion des ressources en eau, Chef de projet ;
- Ely CAMARA, Hydrogéologue, Consultant dans le cadre des investigations conduites au Mali ;
- Khalid ELAMRANI, Chimiste spécialisé dans le domaine de l'eau, Consultant dans le cadre des investigations conduites au Maroc ;
- Houria TAZI SADEQ, Avocate spécialisée dans le domaine de l'eau, Consultante dans le cadre des investigations conduites au Maroc.

L'évaluation a été organisée en trois phases successives qui se sont déroulées de décembre 2005 à mai 2006.

Dans le cadre d'une première étape d'appropriation du sujet, effectuée en France de décembre 2005 à février 2006, il s'est agi :

- de prendre connaissance des divers documents concernant le pS-Eau ;
- de rencontrer des personnes en relation avec la structure et intervenant dans la thématique d'évaluation.

Au delà des connaissances apportées sur le pS-Eau et sur le contexte connexe à ses activités, les informations rassemblées ont été mises à profit pour structurer la méthode d'évaluation et notamment préciser les critères d'évaluation retenus.

L'évaluation s'est poursuivie, de février à avril 2006, par des investigations conduites successivement au Maroc puis au Mali sous la forme d'entretiens avec des personnes ayant compétences à formuler des avis dans les domaines de l'aide au développement sur les thématiques de l'eau et de l'assainissement.

En mai 2006, la mission s'est achevée par une phase de synthèse trouvant son terme avec la rédaction du rapport d'évaluation.

Un Comité de pilotage, garant du déroulement et de la qualité de l'évaluation, a été constitué. Sous la présidence de Monsieur Denys GAUER, Ambassadeur délégué à l'environnement, il s'est réuni à quatre reprises :

- les 8 juillet et 22 septembre 2005 afin de valider les termes de référence de l'évaluation et procéder à la sélection du bureau d'études ;
- le 31 janvier 2006 pour étudier le rapport d'étape, rédigé par les consultants au terme de la première phase de l'évaluation, et faire part de ses observations concernant, en particulier, la structuration de la méthode et l'organisation prévisionnelle des investigations menées au Maroc et au Mali ;
- le 29 mai 2006 pour étudier la version provisoire du rapport final d'évaluation et transmettre une série d'observations destinées à être prises en compte dans la version définitive du rapport.

Les évaluateurs souhaitent remercier l'ensemble des personnes rencontrées et tout particulièrement les autorités et institutions marocaines et maliennes pour leur disponibilité et leur accueil. Les remerciements s'adressent également aux SCAC des ambassades de France à Rabat et à Bamako pour leur aide précieuse et l'efficacité dont ils ont fait preuve lors de l'organisation des entretiens. Enfin les remerciements s'adressent également à l'équipe du pS-Eau pour son écoute et sa disponibilité à transmettre des informations sur le programme.

Le périmètre de l'évaluation

**NE PAS VERSER
DES EAUX USEES
AVEC DES
SALETES**



Sur la période 2000-2004, la Mission pour la Coopération Non Gouvernementale du Ministère des Affaires étrangères (MCNG) a financé le pS-Eau, dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP), afin qu'il assure une mission d'animation de la coopération non gouvernementale et décentralisée dans le domaine de l'eau.

L'histoire du pS-Eau et la diversité de ses interventions le positionnent dans une dynamique qui déborde largement les limites définies par cette mission. Les services qu'il propose ne sont pas figés, ils évoluent en fonction de son expérience, héritage de son histoire, en tenant compte de ses objectifs et en réponse aux missions qui lui sont confiées par ses financeurs.

Une définition du périmètre de l'évaluation s'impose alors.

Borner l'évaluation du pS-Eau à la période 2000-2004 en ne considérant que la mission d'animation présenterait le risque de la formulation d'un argumentaire et de préconisations inadaptés par manque de distanciation. Nous avons donc considéré le pS-Eau dans sa globalité, sans perdre de vue les interrogations ministérielles, mais en étayant un argumentaire tenant compte des inter-relations qui peuvent exister entre ses missions et l'évolution de ses services entre 2000 et 2004.

L'examen de l'efficacité du programme est appréciée à partir de ses objectifs opérationnels définis dans le cadre de la mission d'animation. Toutefois, l'objectif général et les objectifs spécifiques définis dans les statuts de l'association sont également examinés. Quant aux objectifs opérationnels définis par les autres financeurs du programme sur la période, ils ne feront pas l'objet d'investigations particulières mais pourront être évoqués en fonction de la plus-value qu'ils apportent aux argumentations.

Une autre remarque d'importance mérite d'être apportée, elle concerne les réformes concomitantes à la période d'évaluation. La période 2000-2004 a été marquée par une réforme impactant en particulier l'organisation des services en charge de la coopération non gouvernementale et décentralisée. Dans le rapport, à plusieurs reprises, il est fait référence à l'organisation ministérielle. Ces références ne tiennent pas compte des évolutions les plus récentes qui ont concerné les services. C'est ainsi que la MNCG est citée bien qu'à la date de rédaction du rapport d'évaluation, ses prérogatives aient été transférées à la MAAIONG concernant la coopération non gouvernementale et à la DAECL pour ce qui relève de la coopération décentralisée.

*L'enjeu de l'accès à l'eau potable
et à l'assainissement :
la mobilisation internationale,
la stratégie française,
la position du pS-eau dans ce contexte*



1. La mobilisation internationale autour de l'enjeu de l'accès pérenne à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations les plus démunies

Le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est la seconde cause de mortalité dans le monde². L'enjeu de l'accès à ces services essentiels est primordial puisqu'ils conditionnent une qualité de vie humainement acceptable.

La communauté internationale se mobilise autour de cet enjeu en l'inscrivant au coeur de ses préoccupations.

Première étape de cette mobilisation internationale, le 8 septembre 2000 lors de la 55ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, huit objectifs essentiels au développement du nouveau millénaire, les OMD, sont adoptés à l'unanimité par la communauté internationale. L'OMD n°7, relatif à l'environnement et au développement durable comporte une cible dédiée à la question de l'eau ; elle fixe notamment un objectif de réduction de moitié, à l'horizon 2015, du pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable.

Deux années plus tard, le Sommet mondial de Johannesburg de septembre 2002 clôt ses travaux en adoptant une déclaration politique assise sur un plan de mise en oeuvre des dispositions arrêtées. Dans le cadre de l'OMD n°7, le Sommet se traduit par la prise en compte d'une nouvelle cible s'intéressant à la réduction, dans les mêmes proportions et à la même échéance que pour l'eau potable, du nombre de personnes n'ayant pas accès à un service d'assainissement.

Suite à Johannesburg, les objectifs relatifs à l'eau potable et à l'assainissement intégrés à l'OMD n°7 visent alors à *“réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base”*. En 2003, se déroule à Kyoto le 3ème Forum mondial de l'eau ; il est le lieu de rencontres et de partages privilégiés où se tissent de nouveaux partenariats décisifs à l'avancement des orientations stratégiques.

2) 8 millions de morts par an dont 50% d'enfants. Morbidité d'un milliard de personnes. Zone la plus touchée : l'Afrique. Chiffres extraits de l'ouvrage "Eau" cosigné en 2004 par M. Candessus, B. Badré, I. Cheret, P.F. Tenière-Buchot. Editions Robert Laffont.

2. L'architecture institutionnelle française dans le domaine de la coopération internationale et du développement

2.1. La DgCiD : acteur central de la politique française de coopération internationale

En France, la politique de coopération internationale pour le développement est marquée, sur la période d'analyse, par une réforme avec la fusion des Ministères des Affaires Etrangères (MAE) et de la Coopération. Suite à cette réorganisation, une Direction de la Coopération Internationale et du Développement (DgCiD) est créée au sein du MAE en janvier 1999 avec comme objectifs spécifiques :

- le renforcement de la cohérence et de l'efficacité de ses actions ;
- le développement de la participation à ses actions de l'ensemble des acteurs de la société civile française.

La DgCiD constitue la colonne vertébrale du MAE pour ce qui concerne :

- la coopération bilatérale ;
- la coopération non gouvernementale et décentralisée ;
- la coopération multilatérale³.

La DgCiD assure le co-secrétariat (avec le Ministère des Finances) du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID) qui, sous la Présidence du Premier Ministre, réunit les 12 Ministres directement concernés par les questions de développement. Le CICID définit les axes prioritaires de la politique française en décidant notamment les contours de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) et les secteurs thématiques d'intervention.

La MCNG : lieu de coordination de la politique de coopération non gouvernementale de la DgCiD

Au sein de la DgCiD, une Mission pour la Coopération Non Gouvernementale (MCNG⁴) a comme objectifs spécifiques de :

- favoriser la concertation avec les acteurs non gouvernementaux ;
- développer des synergies avec les actions des collectivités locales ;
- développer le partenariat entre État et acteurs non gouvernementaux.

La MCNG est impliquée dans différents lieux de rencontre, de concertation et d'échange :

- le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI), lieu de rencontre entre acteurs publics et privés ;
- la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD), lieu de relations partenariales entre la MCNG et les collectivités territoriales ;
- la Commission Coopération et Développement (CCD), lieu de relations partenariales entre la MCNG et les Organisations de Solidarité Internationale.

3) A noter que l'AfD est récemment devenue l'opérateur pivot pour les opérations relevant d'approches sectorielles.

4) En janvier 2006, la MCNG a été scindée en deux structures, la MAAIONG et la DAACL (Cf. chapitre relatif au périmètre de l'évaluation).

3. La prise en compte de l'enjeu de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la stratégie française de l'aide au développement

La stratégie sectorielle eau et assainissement structurée au sein du CICID

Avant 2005, les objectifs français en matière d'aide au développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement relevaient des décisions de ministères concernés. Cette stratégie d'approche par ministères présentait l'inconvénient d'un risque d'incohérence des aides engagées.

Le CICID du 18 mai 2005 fixe désormais la stratégie sectorielle interministérielle en matière d'eau et d'assainissement.

Le constat du risque de non atteinte des objectifs des cibles eau et assainissement de l'OMD n°7, faute d'une mobilisation financière internationale suffisante, est dressé dans le cadre du CICID de mai 2005. Des recommandations sont alors formulées pour répondre aux engagements politiques français. Elles prévoient :

- le doublement de l'aide française pour l'eau à l'horizon 2009 ;
- le renforcement de la bonne gouvernance du secteur de l'eau :
 - en incitant à l'élaboration des politiques nationales de l'eau ;
 - en favorisant une gestion plus rationnelle des ressources ;
 - en améliorant l'efficacité des services ;
 - en favorisant l'accès pour tous et en impliquant davantage les acteurs locaux ;
- l'accroissement de l'efficacité de l'aide française sur l'eau :
 - en fixant des objectifs de contribution aux cibles eau et assainissement de l'OMD n°7 (9 millions de personnes ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique en 2015) ;
 - en mesurant les impacts de l'APD française ;
 - en accroissant la sélectivité des pays d'intervention ;
 - en adaptant l'APD en fonction du dynamisme institutionnel des pays ;
 - en améliorant l'efficacité des projets d'eau en Afrique ;
- la participation plus active de la France dans les instances internationales :
 - en renforçant la coordination entre les différents acteurs de l'APD française ;
 - en renforçant la contribution française aux réunions internationales ;
 - en renforçant le dialogue avec les bailleurs de fonds multilatéraux ;
 - en renforçant l'implication de la France dans la coopération régionale.

La loi de financement solidaire de l'eau par l'eau ouvrant accès à de nouvelles ressources

Il est démontré que l'atteinte en 2015 des objectifs du millénaire pose actuellement question du fait de l'insuffisance constatée des moyens financiers mobilisés. La recherche d'une diversification des ressources financières à affecter à l'enjeu de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est donc primordiale.

A ce titre, une proposition de loi a été portée par le Sénateur Oudin. Elle vise à encadrer les règles d'intervention financière des collectivités locales et des agences de l'eau en matière de coopération dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité en juin 2004 par les chambres du pouvoir législatif.

Promulguée le 9 février 2005 (loi 2005-95), cette loi plafonne à 1% des ressources financières les budgets qui peuvent être engagés par les collectivités territoriales et les agences de l'eau dans le cadre d'actions de coopération.

Mécanisme de financement solidaire de l'eau par l'eau, la loi Oudin donne accès à de nouveaux financements. Elle légalise des pratiques existantes en les inscrivant dans une démarche de transparence budgétaire.

4. Le pS-Eau : un dispositif aux objectifs de nature à faciliter les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Le pS-Eau⁵ a été créé en 1984 durant la décennie internationale pour l'eau potable et l'assainissement. Il était alors constitué de comités nationaux. Le comité français, hébergé par le MAE, a perduré au-delà de l'échéance de la décennie 1990-2000. Il a alors migré vers le GRET pour devenir un lieu neutre de concertation, de rapprochement entre les opérateurs, d'appui/conseil et de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau. Il s'attache à apporter une réponse à l'ensemble des sollicitations qui lui sont faites et cela quelle qu'en soit l'ampleur.

L'objectif général et les objectifs spécifiques du pS-Eau sont précisés dans les statuts⁶ de l'association. Ses objectifs opérationnels, les actions que le pS-Eau engage, découlent eux des conventions signées avec ses partenaires financiers.

Le MAE finance le pS-Eau depuis sa création. Il lui confie des missions dans le cadre de commandes ou de subventions. Les subventions prennent la forme d'un co-financement, les commandes s'apparentent à des délégations de mission. Les subventions attribuées au pS-Eau le sont dans le cadre de financements dénommés "Fonds de Solidarité Prioritaire" (FSP). Une description détaillée des financements apportés par le MAE est présentée page 79 (Cf. Tableau N° 11).

4.1. Les objectifs définis dans les statuts du pS-Eau

L'objectif général du programme est de *"faciliter les initiatives locales de coopération internationale dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, et plus généralement de l'environnement et du développement"* (Cf. Article 2 des statuts).

Cet objectif général est décliné en 5 objectifs spécifiques décrits à l'Article 3 des statuts :

- Apporter un appui/conseil : *"Appuyer le montage des projets et capitaliser les expériences, en offrant un service permanent d'appui/conseil"* ;
- Initier ou accompagner des programmes de recherche/action : *"Conduire ou appuyer des programmes de recherche/action permettant d'accroître les connaissances et les compétences des acteurs [...]"* ;
- Renforcer la concertation : *"encourager et relayer la concertation entre les acteurs du nord et du sud de la coopération non gouvernementale et décentralisée (État, recherche, ONG, collectivités territoriales, entreprises)"* ;
- Accroître et faciliter l'accès à l'information : *"capitaliser, traiter et diffuser l'information nécessaire aux acteurs de terrain [...] notamment par des activités éditoriales et de formation"* ;
- Sensibiliser à la coopération internationale : *"participer et promouvoir des opérations de sensibilisation à la coopération internationale dans le domaine de l'eau"*.

5) Pour une présentation détaillée, se référer aux pages 67-68 du présent rapport.

6) Cf. annexe 8.

4.2. Les objectifs opérationnels définis par le MAE dans le cadre du FSP 2000-2003 “animation de la coopération non gouvernementale et décentralisée”

Les objectifs opérationnels tels qu'ils apparaissent dans la convention du FSP 2000-2003 “animation de la coopération non gouvernementale et décentralisée dans le domaine de l'eau” portent sur :

- l'information et l'appui/conseil aux acteurs français ;
- l'implication dans des programmes avec des partenaires européens et multilatéraux ;
- le programme “bassin du fleuve Sénégal” :
 - poursuivre l'identification des acteurs et des actions pour renforcer les mises en relation ;
 - renforcer la contractualisation des partenaires avec des réseaux d'acteurs du sud ;
 - capitaliser et diffuser des travaux de recherche sur le lien migration/développement ;
 - favoriser la mise en oeuvre des programmes régionaux d'hydraulique s'appuyant sur la concertation engagée depuis 1996 ;
- le programme “méditerranée” :
 - appui au fonctionnement et au renforcement de l'ALMAE ;
 - accompagnement des acteurs français dans leurs actions de coopération avec des partenaires méditerranéens ;
 - participation active au suivi du processus euro-méditerranéen ;
 - participation au protocole de collaboration entre la Direction Générale de l'Hydraulique du Maroc et la Direction de l'Eau du MATE ;
 - présence active dans le processus de mise en place d'une coopération régionale sur l'eau en Méditerranée ;
 - participation au programme Med-Media “de source sûre” ;
- le programme “eau potable et assainissement” :
 - élaborer des méthodologies d'intervention renouvelées et pérennes sur les plans socio-culturels, technico-économiques et environnementaux ;
 - échanger autour de ces méthodologies pour faciliter leur appropriation par les opérateurs de terrain et les bailleurs de fonds.

4.3 Les objectifs opérationnels définis par le MAE dans le cadre des financements apportés durant la période transitoire de structuration

La convention de la première tranche de financement du pS-Eau sur la période transitoire⁷ précisait deux objectifs opérationnels concernant l'administration du programme et portant sur :

- le co-financement des activités du pS-Eau par diversification des financeurs ;
- l'acquisition d'un fonctionnement autonome.

4.4 Les autres objectifs opérationnels du pS-Eau

Ils sont précisés par les conventions signées avec les autres financeurs (missions sur les thématiques eau et genre, co-développement, etc.). L'analyse de leur efficacité sortant du champ de l'évaluation, ils ne sont pas détaillés ici. Ils peuvent cependant être cités dans le document quand ces références sont nécessaires à l'argumentation.

⁷⁾ Cf. page 67 pour une description de cette période transitoire.

*La Méthode d'évaluation,
les Informations Valorisées*



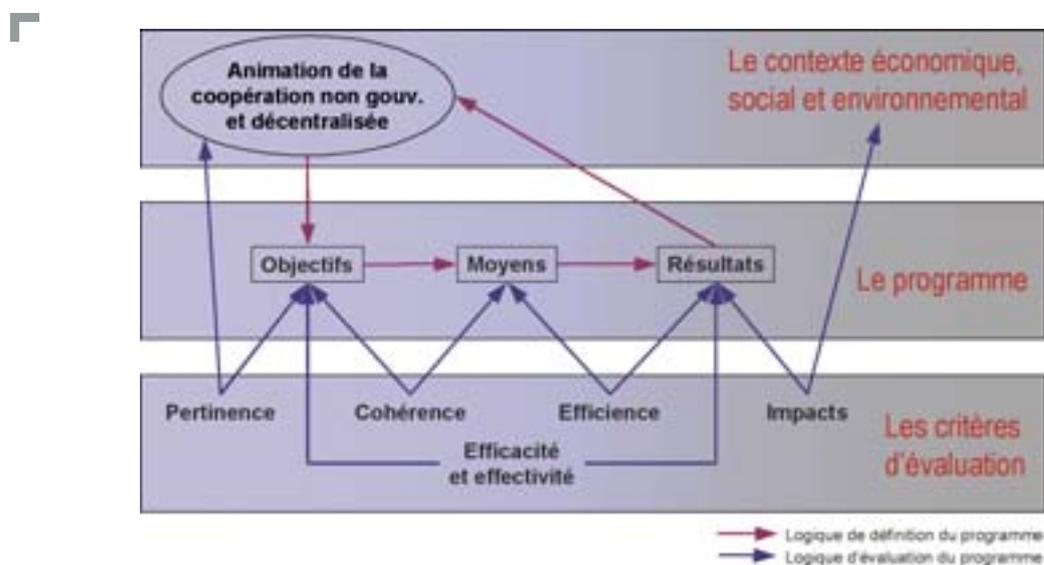
1. La méthode d'évaluation

La travail a été conduit selon des règles d'évaluation reconnues, communément utilisées et ayant fait leurs preuves. De façon générale, la méthode employée structure avec rigueur les étapes nécessaires à l'évaluation de politiques ou de programmes publics.

L'illustration N° 1 précise cette mécanique d'évaluation, elle indique la manière dont est examinée la logique du programme en comparant deux à deux objectifs, moyens et résultats pour *in fine* se prononcer sur les critères.

Illustration N° 1 : principes de la méthode d'évaluation

Source : ISL, 2006



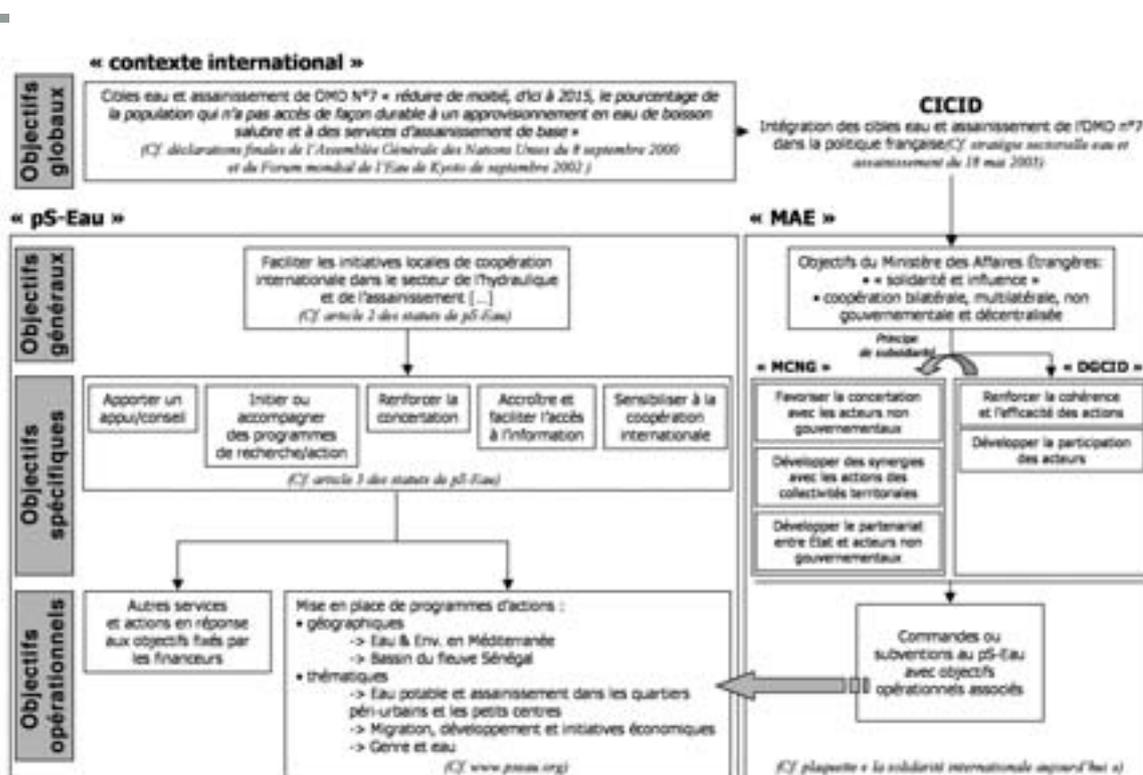
Dans une première étape, la méthode consiste en la définition du référentiel de l'évaluation. Ainsi, après avoir clarifié les contours du programme, en mettant en évidence ses objectifs et les résultats attendus, il s'est agi de :

- définir le diagramme des objectifs, élément central du référentiel d'évaluation qui représente de manière schématique les objectifs qui fondent l'intervention ainsi que la logique qui la meut (Cf. infra) ;
- définir les critères d'évaluation indispensables à la formulation des jugements évaluatifs.

2. Le diagramme des objectifs

L'illustration N° 2 présente les articulations identifiées entre les objectifs du pS-Eau, ceux du MAE et, plus globalement, ceux des cibles eau et assainissement de l'ODM n°7 (Cf. page 49). Ces derniers sont transposés dans la politique française au moyen de la stratégie sectorielle eau et assainissement (Cf. page 51). Cette stratégie est ensuite mise en oeuvre par la DgCiD, et par subsidiarité par la MCNG qui s'appuie sur le pS-Eau pour certaines missions dans les domaines de la coopération non gouvernementale et décentralisée.

Illustration N° 2 : objectifs du pS-Eau et relations identifiées avec les objectifs ministériels et ceux liés au contexte international



Source : ISL, janvier 2006

3. Les critères d'évaluation retenus

L'évaluation est mise en place pour formuler des réponses aux questions qui concernent une politique ou un programme. Les critères d'évaluation permettent de structurer les réponses aux questions d'évaluation.

La définition des critères a été assortie de celle d'indicateurs et de leurs sources de données. Les indicateurs associés aux critères permettent d'asseoir les assertions formulées. L'identification des sources a été faite en fonction des données existantes.

Les critères d'évaluation structurent l'analyse du programme en considérant :

- sa pertinence, mesure de l'adéquation entre les objectifs du programme et les problèmes à résoudre ;
- sa cohérence. On distingue classiquement la cohérence interne de la cohérence externe. La notion de cohérence interne renvoie aux relations entre les ressources affectées au programme et ses objectifs. La cohérence externe s'intéresse à la complémentarité entre les objectifs du programme et ceux issus des interventions portées par d'autres partenaires intervenant dans le domaine. La cohérence externe permet d'identifier l'existence de synergies ou d'antagonismes ;
- son efficacité, qui consiste à apprécier dans quelle mesure les résultats du programme répondent à ses objectifs initiaux ;
- son efficience, qui met en relation les résultats obtenus avec les ressources financières et humaines mobilisées ;
- ses impacts, qui s'intéressent à la mesure des effets directs ou indirects, positifs ou négatifs du programme au-delà des réalisations attendues.

Les critères appliqués à l'évaluation du pS-Eau sont détaillés en annexe 3. Cette présentation détaille les questions d'évaluation associées à chaque critère, en précise la compréhension, indique les interrogations à répercuter aux interlocuteurs et énumère les méthodes, indicateurs et sources de données.

4. L'importance des entretiens avec les personnes concernées par le sujet évalué

L'évaluation a été conduite selon une démarche participative en accordant une place importante aux opinions formulées par les personnes concernées par le sujet, du fait de leur mission, de leur fonction ou de leur vécu.

4.1. Les entretiens réalisés durant la première phase de l'évaluation

Cette première série d'entretiens, réalisée auprès de 25 personnes, avait comme objectif de rassembler une première série d'opinions dont la synthèse viendrait compléter l'examen de la base documentaire et ainsi faciliter le cadrage d'une méthodologie adéquate et opérationnelle.

La liste des personnes rencontrées est présentée en annexe 2.

Les personnalités sollicitées lors de la première phase ont été choisies dans une base de contacts produite par le MAE au terme d'une réunion destinée à identifier les personnes ressources compétentes sur le sujet évalué. Cette réunion, organisée au démarrage de l'évaluation, a réuni plusieurs représentants de la MCNG, des membres du pS-Eau ainsi que l'évaluateur mandaté.

4.2. Les entretiens de seconde phase réalisés au Maroc et au Mali

Au terme de la première phase, une méthode d'évaluation a été présentée par le cabinet d'évaluation pour être discutée avec les représentants du Comité de pilotage (31 janvier 2006).

A cette occasion, l'organisation des entretiens à conduire au Maroc et au Mali a été esquissée en identifiant, en particulier, les personnes les plus intéressantes à rencontrer. Une série d'échanges avec les deux SCAC concernés a ensuite été engagée afin de préciser la liste des personnalités à auditionner.

La méthode d'évaluation validée au terme de la première phase a ainsi été appliquée dans le cadre des études "pays" effectuées au Maroc et au Mali. 22 personnes ont été auditionnées au Maroc, 23 au Mali.

Dans les deux pays, les rencontres ont été l'occasion de rassembler les opinions émises par des représentants des autorités, des institutions nationales, des ONG mais également des services de coopération.

La liste des personnes rencontrées est présentée en annexe 2.

4.3. L'organisation d'une enquête électronique

Une enquête électronique a été mise en ligne du 21 mars au 12 avril 2006 dans la perspective d'accroître le nombre de personnes ayant exprimé leur opinion lors des entretiens.

Les principes de l'enquête électronique

Le questionnaire était accessible par l'intermédiaire d'un lien envoyé par email à une liste de personnes invitées à participer à l'enquête. Les réponses saisies étaient directement enregistrées dans une base de données évitant l'étape de saisie et les risques d'erreurs qui l'accompagnent.

L'invitation à participer a été adressée à 700 personnes francophones tirées au sort dans la base de données des correspondants du pS-Eau. 26 adresses supplémentaires, transmises par les services de la DgCiD, sont venues compléter cet échantillon.

Une relance a été effectuée une semaine avant la date de clôture de l'enquête auprès des destinataires du premier email qui n'y avaient donné suite.

726 invitations à participer ont été envoyées, 125 questionnaires ont été complétés au terme de la succession des événements suivants :

Evènements	Nombre	Part du total
Envoi des emails d'invitation à participer à l'enquête en ligne	726	
Notifications d'échecs (adresse erronée, personne absente ou non concernée)	50	7%
Personnes susceptibles de répondre au questionnaire	676	93%
Personnes s'étant connectées au site du questionnaire	173	24%
Questionnaires complétés en totalité	125	17%

La présentation du questionnaire ainsi que la liste des questions posées figurent en annexe 4. Le questionnaire comprenait 40 questions (36 questions fermées et 4 questions ouvertes) regroupées en 4 groupes :

- questions de connaissances du pS-Eau ;
- questions de comportements vis-à-vis du pS-Eau ;
- questions de souhaits ou d'intentions vis-à-vis du pS-Eau ;
- questions d'attributs permettant de caractériser le répondant.

L'examen de la robustesse des résultats de l'enquête

La robustesse des résultats de l'enquête dépend du degré de similitude existant entre les répondants d'une part et l'ensemble des correspondants francophones du pS-Eau d'autre part. Deux variables sont analysées ici pour vérifier la similarité des profils des deux populations : l'origine géographique et le type de répondant.

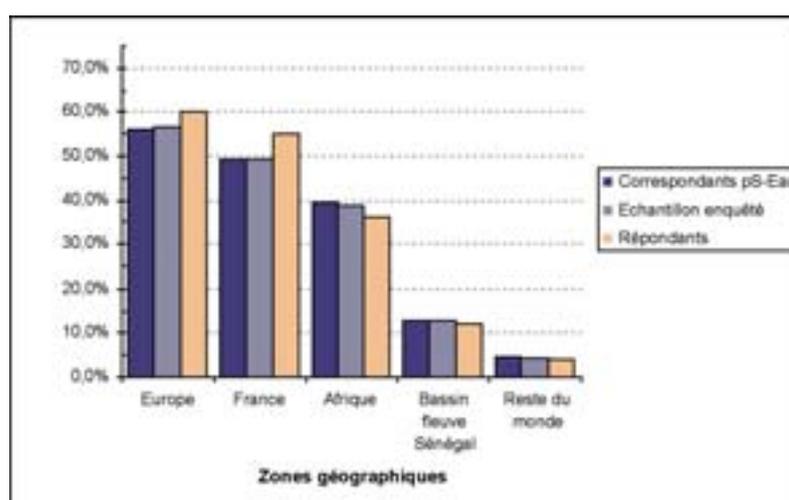
Concernant l'origine géographique, pour simplifier l'analyse, les regroupements suivants ont été opérés: Europe, France, Afrique, bassin du fleuve Sénégal (Mauritanie, Sénégal, Mali et Guinée), reste du monde. Le Tableau N° 1 et l'Illustration N° 3 comparent les origines géographiques des correspondants francophones du pS-Eau avec, d'une part, celles des membres invités à participer et, d'autre part, celles des répondants à l'enquête.

Tableau N° 1 : comparaison de l'origine géographique des contacts du pS-Eau et des répondants à l'enquête en ligne

Zone géographique	Correspondants francophones du pS-Eau	Echantillon invité à participer à l'enquête	Répondants
Europe	56,0%	56,7%	60,0%
France	49,2%	49,4%	55,2%
Afrique	39,4%	38,7%	36,0%
Bassin fleuve Sénégal	12,9%	12,9%	12,0%
Reste du monde	4,6%	4,5%	4,0%
Nombre d'individus	6 464	726	125

Source : base de données contacts du pS-Eau, 2006

Illustration N° 3 : comparaison de l'origine géographique des contacts du pS-Eau et des répondants à l'enquête en ligne



Source : base de données contacts du pS-Eau, 2006

On remarque que les réponses provenant de la zone “Europe” sont surestimées dans la population de répondants en comparaison à la population de référence. Cet écart s’explique notamment par une part plus importante des répondants localisés en France. Cette surestimation des répondants de la zone “Europe” se traduit par une diminution de la représentation des répondants de la zone “Afrique” sans pour autant que cela affecte significativement les réponses issues de la zone du bassin du fleuve Sénégal.

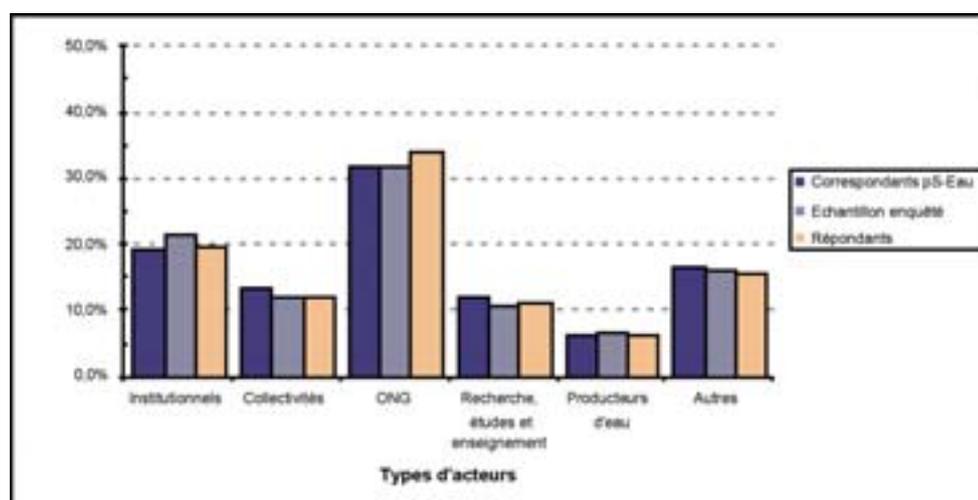
Concernant le type de répondant, la comparaison a été conduite en considérant 5 catégories : les institutionnels (ministères et services d’États), les collectivités, les ONG, la recherche (associée aux sociétés d’études et aux établissements d’enseignement), les producteurs d’eau (sociétés privées et syndicats), les autres répondants. Le Tableau N° 2 et l’Illustration N° 4 comparent la représentativité des différents types d’acteurs d’une part pour les correspondants francophones du pS-Eau, ensuite pour l’échantillon invité à participer et enfin pour les répondants à l’enquête.

Tableau N° 2 : comparaison des types d’acteurs représentés par les contacts du pS-Eau et les répondants à l’enquête en ligne

Type d’acteurs	Correspondants francophones du pS-Eau	Echantillon invité à participer à l’enquête	Répondants
Institutionnels	19,4%	21,6%	20,0%
Collectivités	13,4%	12,3%	12,0%
ONG	31,8%	32,1%	34,4%
Recherche, études et enseignement	12,2%	10,7%	11,2%
Producteurs d’eau	6,3%	6,9%	6,4%
Autres	16,8%	16,4%	16,0%
Nombre d’individus	6 464	726	125

Source : base de données contacts du pS-Eau, 2006

Illustration N° 4 : comparaison des types d’acteurs représentés par les contacts du pS-Eau et les répondants à l’enquête en ligne



Source : base de données contacts du pS-Eau, 2006

Parmi les répondants, on remarque une légère sur-représentation des ONG et, dans une moindre mesure, des institutionnels. Cet équilibre s'établit aux dépens principalement des collectivités et secondairement de la recherche, des études et de l'enseignement.

Malgré les différences décrites, le profil de la population des répondants reste très proche de celui de l'ensemble des correspondants francophones du pS-Eau. La preuve est ainsi apportée de l'aptitude des réponses de l'enquête en ligne à appuyer l'argumentation des jugements apportés aux critères d'évaluation.

Les résultats complets de l'enquête sont présentés en annexe 5.

5. Origine des autres sources d'informations utilisées

D'autres sources d'informations ont été mobilisées pour compléter les données issues des entretiens et de l'enquête en ligne. Il s'agit principalement :

- des dossiers de financement sur crédits du MAE ;
- des documents rassemblés et transmis par la MCNG ;
- des comptes rendus d'activité du pS-Eau ;
- des comptes rendus des AG du pS-Eau ;
- de rapports et documents produits par le pS-Eau.

Des données de suivi du programme ont également été rassemblées lors de 3 demi-journées de travail organisées avec des représentants du pS-Eau.

*Les données clés du pS-Eau
sur la période 2000-2004*



1. Les étapes structurantes de l'histoire du pS-Eau

L'évaluation du pS-Eau sur la période 2000-2004 ne serait être complète sans la prise en compte des faits marquants qui ont jalonné son histoire. Ces principaux éléments historiques sont rappelés ici.

1.1. La création du pS-Eau au cours de la décennie pour l'eau potable et l'assainissement

Créé en 1984 durant la décennie internationale pour l'eau potable et l'assainissement, le pS-Eau est l'émanation d'une volonté des 12 Ministres européens de l'environnement désireux de renforcer les actions de coopération entre les collectivités locales européennes et leurs homologues du sud. Cette volonté première était complétée par l'ambition de disposer d'une plate-forme pour la préparation d'une loi européenne "centime/m³" ; cette idée ne s'est pas concrétisée.

Le pS-Eau était alors constitué de comités nationaux.

Le comité français, hébergé par le MAE, a perduré au-delà de l'échéance de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. Il a alors migré vers le **Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques (GRET) qui en assurait la gestion administrative, le suivi étant effectué par un comité de pilotage.**

1.2. L'autonomisation du pS-Eau

A l'occasion du comité de pilotage de décembre 1999, il est décidé, à la demande du MAE, d'entreprendre une **démarche d'autonomisation de la structure**. Différentes idées motivent cette requête :

- la principale est de **diversifier les ressources financières du pS-Eau** dont l'essentiel est apporté, depuis la création du programme, par la MCNG ;
- il s'agit ensuite de **clarifier la lisibilité des financements attribués au GRET** qui, pour une partie d'entre eux, correspondent au financement de ses activités, et, pour une autre partie, sont destinés au pS-Eau ;
- enfin, **l'absence de personnalité morale du pS-Eau complexifie la lisibilité du dispositif** auprès des partenaires financiers potentiels, situation de nature à freiner son développement.

L'Assemblée Générale constitutive de l'association pS-Eau se tient le 10 octobre 2000 ; elle adopte les statuts, la Charte⁸, le règlement intérieur et procède à l'élection du Conseil d'Administration. En décembre 2000, l'association pS-Eau est officiellement enregistrée. D'une identité de réseau informel, le pS-Eau devient alors une association dont les responsabilités sont désormais portées par un Conseil d'Administration.

8) Cf. annexe 7.

1.3. L'étape transitoire de structuration

La décision d'un **passage progressif de l'ONG support (le GRET) vers la nouvelle entité associative** est prise afin de garantir la réussite du processus d'autonomisation du pS-Eau et de lui permettre d'envisager son nouveau fonctionnement sur des bases solides. Cette décision est justifiée par le fait que le pS-Eau ne dispose pas de fonds propres.

Cette période transitoire de structuration débute en décembre 2000 (date d'enregistrement officiel des statuts) et dure 3 ans, jusqu'en juin 2003, avec passage progressif du personnel depuis le GRET vers le pS-Eau.

2. Les partenaires du pS-Eau

2.1. De nombreux partenaires diversement impliqués dans le pS-Eau

Deux catégories de partenaires du pS-Eau sont distinguées :

- les membres de l'association : ils ont décidé d'y adhérer et ont accepté de souscrire aux principes de la Charte du pS-Eau⁹. Parmi eux, les membres actifs s'acquittent d'une cotisation annuelle leur ouvrant droit à délibération. Les membres actifs disposent donc d'une capacité d'influence sur le pilotage du pS-Eau.
- les correspondants de l'association : il s'agit des personnes physiques ou morales connues et référencées par le pS-Eau. Ils ne sont pas systématiquement membres de l'association. Ils sont identifiés lors des prises de contact.

Un nombre réduit de membres actifs cotisant à l'association

Le Tableau N° 3 indique l'évolution du nombre de membres actifs sur la période 2000-2004 ; on remarque que le nombre de cotisants varie selon les années et plafonne en moyenne autour de 65.

Tableau N° 3 : évolution 2000-2004 du nombre de membres actifs du pS-Eau

Années	Nombre de membres actifs
2000	0
2001	65
2002	71
2003	64
2004	56

Source : pS-Eau, 2006

La multiplication par 4 du nombre de partenaires entre 1999 et 2004

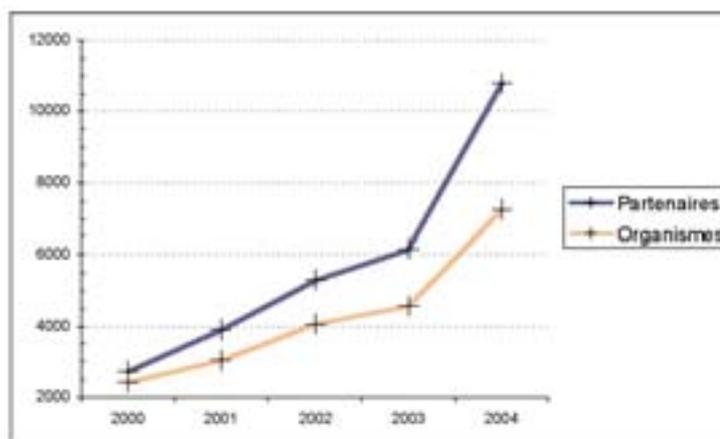
Le Tableau N° 4 précise l'évolution du nombre de partenaires connus du pS-Eau sur la période 2000-2004. L'illustration N° 5 complète le tableau.

Tableau N° 4 : évolution 2000-2004 du nombre des partenaires et des organismes connus du pS-Eau

Années	Nombre de partenaires connus du pS-Eau (personnes physiques)	Nombre d'organismes associés à ces partenaires (personnes morales)
2000	2 734	2 423
2001	3 888	3 049
2002	5 292	4 068
2003	6 158	4 551
2004	10 804	7 254

Source : pS-Eau, 2006

Illustration N° 5 : évolution sur la période 2000-2004 du nombre des partenaires et des organismes connus du pS-Eau



Source : pS-Eau, 2006

On observe une augmentation d'un facteur 4 du nombre de partenaires entre 2000 et 2004 ; dans le même intervalle de temps, le nombre d'organismes connus du pS-Eau augmente d'un facteur 3.

Une participation active au réseau pour 7 % des partenaires

Le pS-Eau regroupe un nombre de partenaires variable selon les années et selon que l'on considère les seuls membres actifs de l'association ou la totalité des correspondants identifiés suite aux contacts. La question de l'implication de ces partenaires se pose. Les réponses à l'enquête permettent d'évaluer la réalité de cette implication.

10) Compte tenu des coordonnées erronées ou obsolètes, des mouvements de personnes.

726 correspondants du pS-Eau ont été sollicités pour participer à l'enquête, 676 ont potentiellement pu y répondre¹⁰ et 125 se sont effectivement livrés à l'exercice (Cf. § 4.3, page 60). Premiers constats :

- Environ 7 % des correspondants sont associés à des adresses électroniques obsolètes ou erronées ;
- 18 % des correspondants apparaissent suffisamment proches du pS-Eau pour faire partager leur connaissance du programme.

Les réponses à la question *“avez-vous fait appel aux services du pS-Eau sur la période 2000-2004 ?”* montrent que 40% des répondants ont été en contact avec le programme sur cette période¹¹. **La part des partenaires établissant des relations avec le pS-Eau s'élève ainsi à 7%¹² (soit environ 190 partenaires en 2000 et 700 en 2004). Selon le pS-Eau, la moitié entretiendraient des relations régulières avec le programme dans une perspective d'échange croisé d'informations (soit environ une centaine de partenaires en 2000 et 350 en 2004).**

2.2. Les catégories d'acteurs représentées chez les partenaires du pS-Eau

De nombreux acteurs sont susceptibles d'intervenir dans les actions de coopération non gouvernementale et décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Ils sont tous représentés chez les partenaires du pS-Eau. Afin de simplifier l'analyse, nous avons retenu les 10 catégories d'acteurs suivantes:

- les administrations correspondant aux institutions d'États (services ministériels, établissements publics, etc.) ;
- les bureaux d'études techniques ;
- les collectivités rassemblant les collectivités territoriales (communes, départements, régions), leurs structures de regroupement (établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement) ainsi que les organismes qui les fédèrent (association des maires par exemple) ;
- l'“enseignement” qui regroupe les établissements ayant vocation à assurer des formations ;
- les financeurs correspondant aux bailleurs de fonds ;
- les organisations internationales ;
- les ONG regroupant les associations de bénévoles ou professionnelles intervenant dans le domaine de l'eau, de l'environnement ou se positionnant sur des domaines plus transversaux. La catégorie des ONG intègre également les associations de migrants ainsi que les réseaux et fédérations d'associations ;
- les professionnels de l'eau avec les entreprises spécialisées dans les services liés à l'eau potable et à l'assainissement, les fournisseurs de matériels, etc. ;
- la “recherche” qui rassemble les organismes intervenant dans le domaine de la recherche ;
- les “autres acteurs” en regroupant les personnes et organismes qui ne peuvent être affectés à l'une ou l'autre des catégories qui viennent d'être énumérées.

11) Cf. question [Ct2], annexe 5.

12) 40% des 125 questionnaires complétés (lesquels représentent 18% des personnes sollicitées).

Un réseau avec une présence forte des administrations, des collectivités et des ONG

Le Tableau N° 5 présente, sur la période 1999-2004, l'importance relative des différentes catégories d'acteurs représentés chez les partenaires du pS-Eau.

Tableau N° 5 : importance et évolution des catégories d'acteurs représentés chez les partenaires du pS-Eau

Catégorie d'acteurs	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Administrations	17%	18%	17%	15%	14%	16%
Bureaux d'études	3%	4%	4%	5%	5%	6%
Collectivités	26%	22%	21%	18%	16%	15%
Enseignement	5%	5%	4%	3%	3%	5%
Financeurs	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Organisations internationales	5%	4%	3%	2%	2%	4%
ONG	28%	30%	34%	40%	42%	37%
Professionnels	7%	7%	7%	7%	8%	7%
Recherche	6%	6%	6%	5%	6%	5%
Autres catégories	2%	2%	2%	2%	2%	3%

Source : base de données des contacts du pS-Eau, 2006

On remarque, quelle que soit l'année considérée, que **trois catégories d'acteurs représentent 70 % des partenaires du pS-Eau** ; il s'agit des **administrations**, des **collectivités** et des **ONG**. Si la part des acteurs administratifs est quasi-constante sur la période 1999-2004, une **diminution sensible de celle des collectivités** est constatée, contrebalancée, dans la même proportion, par un accroissement de la présence des ONG.

Un accroissement du nombre de partenaires entraîné par l'arrivée en nombre d'ONG

Les chiffres précédents mettent en évidence que l'**important accroissement du nombre de partenaires du pS-Eau entre 1999 et 2004, selon un facteur 4**, est fortement influencé par une entrée en masse d'ONG dans le réseau.

2.3. Les origines géographiques des partenaires du pS-Eau

Les partenaires du pS-Eau proviennent de nombreux pays. Afin de simplifier l'analyse, nous avons considéré leur origine géographique en distinguant les 7 zones suivantes :

- l'Afrique ;
- au sein de la zone Afrique, le bassin du fleuve Sénégal composé de la Mauritanie, du Sénégal, du Mali et de la Guinée ;
- toujours au sein de la zone Afrique, les pays méditerranéens regroupant le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Égypte ;
- l'Amérique (du nord, du sud et centrale) ;
- l'Asie ;
- l'Europe ;
- la France, individualisée au sein de la zone Europe.

Un réseau où les trois quarts des partenaires sont français ou africains

Le Tableau N° 6 présente, sur la période 1999-2004, la répartition géographique des partenaires du pS-Eau.

On observe que **la France et la zone Afrique représentent, quelle que soit l'année considérée, les trois quarts des partenaires du pS-Eau**. Une évolution sensible est identifiée au sein de cet ensemble géographique sur la période 1999-2004. La représentation des partenaires français diminue fortement se traduisant, dans les mêmes proportions, par un accroissement de la représentation de ceux de la zone Afrique.

Au sein de la zone Afrique, une diversification des pays d'origine est observée entre 1999 et 2004. En effet, en 1999, la quasi-totalité des partenaires africains était localisée dans la sous-région du bassin du fleuve Sénégal. En 2004, ils ne sont plus que la moitié à être localisés dans cette sous-région.

Tableau N° 6 : importance et évolution de l'origine géographique des partenaires du pS-Eau

Zone géographique d'origine	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Afrique	11%	11%	12%	11%	12%	26%
Bassin du fleuve Sénégal	11%	12%	11%	13%	12%	13%
Méditerranée	3%	3%	3%	3%	2%	2%
Amérique	5%	4%	3%	3%	3%	3%
Asie	1%	1%	1%	1%	2%	1%
Europe	8%	7%	6%	6%	5%	6%
France	61%	63%	65%	64%	64%	49%

Source : base de données des contacts du pS-Eau, 2006

Un réseau francophone

La base de données des partenaires du pS-Eau indique que 80% d'entre eux sont francophones ; cette proportion est constante sur la période 1999-2004.

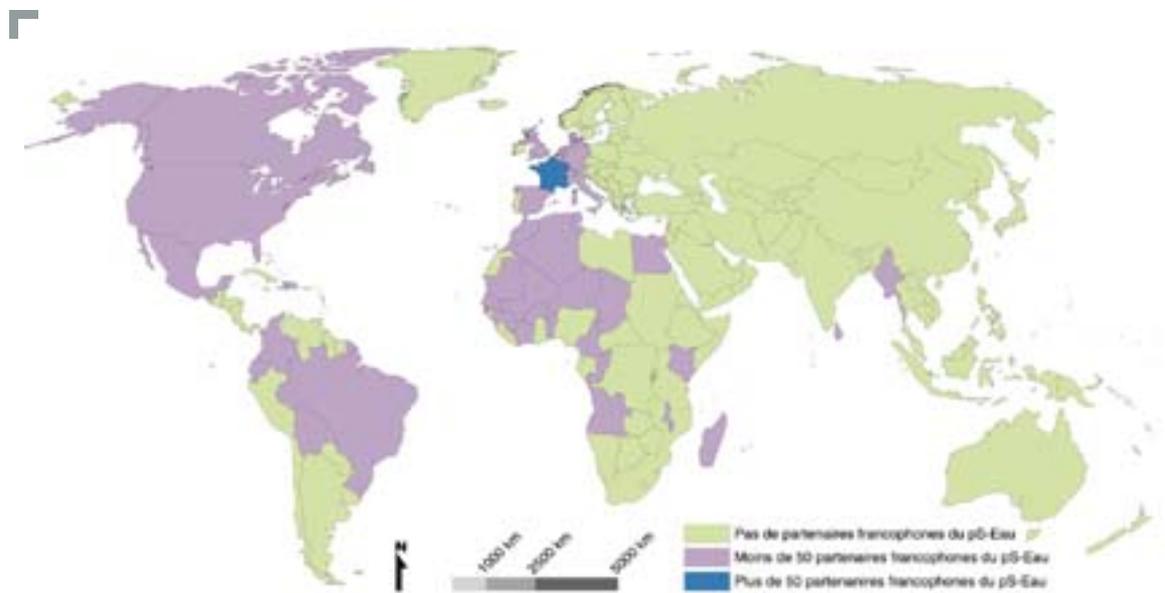
Un accroissement important du nombre de partenaires africains dans le réseau

Les chiffres précédents démontrent que le fort accroissement des partenaires, selon un facteur 4, s'explique, pour une grande part, par l'entrée dans le réseau de nouveaux partenaires localisés dans les pays de la zone Afrique.

La Carte N° 1 et la Carte N° 2 illustrent la répartition des pays d'origine des partenaires francophones du pS-Eau en 1999 et 2004. Ces deux cartes soulignent l'accroissement du nombre de partenaires localisés dans les pays d'Afrique.

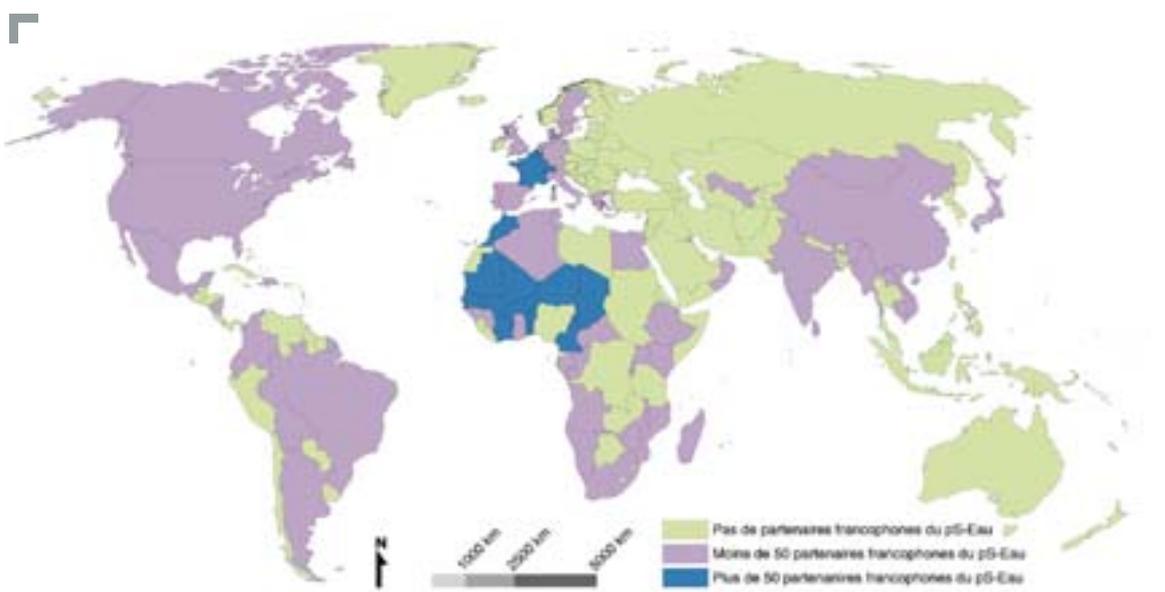
En 1999, les partenaires francophones du pS-Eau provenaient de 47 pays ; un seul, la France, en comptait plus de 50. En 2004, les partenaires francophones du pS-Eau se répartissaient sur 76 pays (29 pays de plus qu'en 1999, soit une progression de 62 %). En 2004, 14 pays regroupent plus de 50 partenaires.

Carte N° 1 : pays d'origine des partenaires francophones du pS-Eau en 1999



Source : base de données des contacts francophones du pS-Eau, 2006

Carte N° 2 : pays d'origine des partenaires francophones du pS-Eau en 2004



Source : base de données des contacts francophones du pS-Eau, 2006

Des partenaires pour moitié localisés dans des pays appartenant à la ZSP

En rapprochant les pays d'origine avec les contours de la ZSP, on constate que 47 % des partenaires du pS-Eau étaient issus de cette zone en 1999; cette proportion passant à 51 % en 2004.

2.4. L'examen des catégories d'acteurs par zones géographiques

Les descriptions qui viennent d'être faites peuvent être approfondies en croisant l'analyse des catégories d'acteurs avec celle de leur localisation géographique.

Les tableaux N°7 et N°8 indiquent, respectivement en 1999 et 2004, l'importance relative des différentes catégories d'acteurs selon leur zone géographique d'origine.

Dans la zone Afrique en 2004, une sur-représentation des administrations aux dépens des collectivités et des ONG

En 1999, la zone Afrique se caractérisait par une sur-représentation des administrations, des ONG et des professionnels. En revanche, les collectivités territoriales y étaient très nettement sous-représentées.

La situation présentait quelques différences en 2004, si les administrations étaient toujours sur-représentées, ce n'était plus le cas pour les ONG qui, désormais comme les collectivités, se retrouvaient chez les partenaires africains dans des proportions inférieures à ce qui était constaté pour l'ensemble des partenaires du pS-Eau.

Sur la période 1999-2004, **l'accroissement du nombre de partenaires africains du pS-Eau s'explique, pour une part importante, par une arrivée en nombre des représentants des établissements d'enseignement.**

Les constats dressés sur la zone du bassin du fleuve Sénégal, s'ils restent semblables dans leurs grandes lignes à ceux dressés sur la zone Afrique, diffèrent toutefois sur les points suivants :

- on note **en 1999 l'absence de représentation des collectivités territoriales chez les partenaires de la zone** ;
- la proportion des ONG parmi les partenaires du bassin du fleuve Sénégal est constante entre 1999 et 2004 ;
- l'accroissement du nombre de partenaires du pS-Eau entre 1999 et 2004 sur la zone du bassin du fleuve Sénégal s'explique par l'arrivée en nombre de représentants des collectivités territoriales et des bureaux d'études.

Toujours en Afrique, mais sur la zone méditerranéenne cette fois, les constats suivants s'imposent :

- **en 1999, on remarque l'absence de représentation des collectivités territoriales chez les partenaires de la zone.** Bien que des collectivités territoriales viennent grossir ensuite les rangs des partenaires du pS-Eau, cette situation de déséquilibre persiste en 2004 ;
- en 2004, les partenaires méditerranéens représentant les professionnels de l'eau et les organisations internationales sont sur-représentés ;
- l'arrivée de représentants des bureaux d'études et des collectivités contribue à l'accroissement de l'effectif des partenaires méditerranéens du pS-Eau entre 1999 et 2004.

Tableau N° 7 : distribution géographique des catégories d'acteurs représentées chez les partenaires du pS-Eau en 1999

Catégories d'acteurs										
Zone géographique d'origine	Administrations	Bureaux d'études	Collectivités	Enseignement	Financeurs	Organisations Internationales	ONG	Professionnels	Recherche	Autres catégories
Afrique	24%	5%	12%	2%	2%	5%	34%	15%	-	2%
Bassin du fleuve Sénégal	32%	-	-	2%	2%	17%	34%	5%	7%	2%
Méditerranée	7%	-	-	14%	14%	14%	29%	21%	-	-
Amérique	23%	-	8%	4%	4%	8%	46%	-	8%	-
Asie	-	-	-	-	-	25%	50%	-	25%	-
Europe	22%	8%	3%	-	-	3%	61%	-	3%	-
France	13%	3%	39%	6%	2%	1%	21%	6%	7%	3%
Toutes zones confondues	17%	3%	26%	5%	2%	5%	28%	7%	6%	2%

Source : base de données des contacts du pS-Eau, 2006

Tableau N° 8 : distribution géographique des catégories d'acteurs représentées chez les partenaires du pS-Eau en 2004

Catégories d'acteurs										
Zone géographique d'origine	Administrations	Bureaux d'études	Collectivités	Enseignement	Financeurs	Organisations Internationales	ONG	Professionnels	Recherche	Autres catégories
Afrique	22%	8%	5%	12%	3%	10%	23%	8%	3%	5%
Bassin du fleuve Sénégal	28%	10%	6%	1%	3%	6%	34%	6%	3%	4%
Méditerranée	16%	4%	3%	4%	5%	9%	31%	21%	6%	-
Amérique	19%	1%	6%	8%	4%	8%	41%	6%	7%	1%
Asie	21%	2%	2%	2%	6%	6%	45%	4%	13%	-
Europe	17%	7%	2%	4%	1%	2%	58%	2%	6%	2%
France	10%	4%	25%	2%	2%	1%	41%	8%	5%	2%
Toutes zones confondues	16%	6%	15%	5%	2%	4%	37%	7%	5%	3%

Source : base de données des contacts du pS-Eau, 2006

En France en 2004, une sous-représentation des administrations compensée par une présence forte des collectivités et des ONG

Concernant la France, en 1999, on constate une **sur-représentation des collectivités territoriales**. Ce déséquilibre s'établit aux dépens des représentants des administrations d'une part et de ceux des ONG d'autre part.

Avec l'entrée dans le réseau français de nombreuses ONG sur la période 1999-2004, la situation se modifie. Les collectivités, si elles sont toujours sur-représentées, le sont dans une moindre mesure alors que les ONG deviennent elles aussi plus présentes en France qu'elles ne le sont chez l'ensemble des partenaires du pS-Eau.

En France toujours, la part des représentants des administrations diminue entre 1999 et 2004 ; cette catégorie d'acteurs y est sous-représentée par rapport à d'autres zones géographiques.

3. Les moyens du pS-Eau

3.1. Les ressources humaines

Préalablement à la présentation des ressources humaines du pS-Eau sur la période 2000-2004, il faut rappeler l'existence d'une période de transition (Cf. page 68) qui s'est déroulée de janvier 2000 à juin 2003 et durant laquelle les salariés ont progressivement été transférés depuis l'ONG hôte, le GRET, vers l'association pS-Eau.

Dans une perspective de simplification des informations présentées, les ressources humaines sont considérées dans leur globalité, sur l'ensemble de la période, et sans référence aux différentes structures signataires de leur contrat de travail.

Des départs et des arrivées de personnel ont été enregistrés sur la période 2000-2004 ; bien qu'ils se soient mutuellement compensés concernant les domaines de compétences, ils se sont globalement traduits par un accroissement de l'effectif.

Des ressources humaines expérimentées aux capacités en adéquation avec les domaines d'intervention du pS-Eau

Le Tableau N° 9 présente les domaines d'expertise, les formations et l'expérience des **11 salariés du pS-Eau en 2004**.

Tableau N° 9 : caractéristiques de l'effectif salarié du pS-Eau sur la période 2000-2004

Domaine d'expertise	Formation	Fonction au pS-Eau	Entrée au pS-Eau d'expériences	Années
Hydraulique et santé publique	Ingénieur	Directeur	1994	25
Environnement	Bac +5	Responsable de programme	1995	11
Socioéconomique	Bac +5	Responsable de programme	1996	12
Anthropologie	Bac +5	Responsable de programme	2002	4
Economie	Bac +5	Chargé de mission	2003	2
Economie	Bac +5	Chargé de mission	2003	6
Hydraulique	Ingénieur	Chargé de mission	2002	7
Agronomie	Ingénieur	Chargé de mission	2002	3
Agroéconomie	Ingénieur	Chargé d'études	2002	15
Gestion de l'information	Agrégé	Responsable du système d'information	2006	25
Secrétariat et gestion	BTS	Assistance administrative et comptable	2000	15

Source : pS-Eau, 2006

L'effectif présenté dans le Tableau N° 9 correspond au personnel permanent du pS-Eau (en contrat à durée indéterminée). L'association recourt, en fonction de pointes de travail, à des stagiaires ou à des chargés de mission employés en contrat à durée déterminée (de 3 à 6 mois).

Les domaines d'expertise présents au pS-Eau sont de nature à faciliter la réalisation des objectifs spécifiques de l'association tels qu'ils sont définis dans ses statuts.

Une organisation précise des responsabilités

Le Directeur assure les fonctions d'encadrement, de pilotage et de définition de la stratégie de développement. Il anime également l'association en organisant les Assemblées Générales, les Conseils d'Administration et les réunions du bureau. Cette fonction d'animation mobilise une partie importante de son temps de travail ; c'est une conséquence directe du changement de statut survenu en 2000.

Les responsables de programme (9 ans d'expérience professionnelle en moyenne) pilotent les programmes thématiques ou géographiques.

Un chargé d'étude (15 ans d'expérience professionnelle) intervient, en appui aux responsables de programmes, sur des commandes spécifiques et lors des prestations de service.

Les chargés de mission (4 ans d'expérience professionnelle en moyenne) travaillent sur différents dossiers sous la responsabilité des responsables de programme ou du chargé d'étude.

Une assistante administrative et comptable expérimentée apporte un appui à l'ensemble du personnel sur les tâches administratives et financières.

3.2. Les moyens financiers

La diversification des recettes publiques apportées au pS-Eau

Le Tableau N° 10 dresse un état simplifié des recettes annuelles du pS-Eau de 2000 à 2004¹³.

Tableau N° 10 : état simplifié des recettes annuelles du pS-Eau sur la période 2000-2004

Année	Total recettes ¹⁵ €	Cotisations		Prestations de service		Subventions publiques		Autres recettes ¹⁴	
		Montants €	%	Montants €	%	Montants €	%	Montants €	%
2001	485 800	4 700	1%	28 900	6%	451 900	93%	300	<1%
2002	766 100	10 800	1%	34 300	4%	695 300	91%	25 700	3%
2003	767 200	12 900	2%	25 800	3%	620 500	81%	108 000	14%
2004	683 200	10 300	2%	43 200	6%	629 700	92%	-	-

Source : comptes rendus des Assemblées Générales 2004 et 2005, entretien avec le pS-Eau, 2006

On constate la **très faible part des revenus issus des cotisations** dans les recettes du pS-Eau ; elle reste inférieure à 2%. On observe également la **part très forte des subventions publiques ; elles s'établissent autour de 90% des revenus de l'association.**

Le Tableau N° 11 détaille les subventions publiques apportées au pS-Eau par le MAE. Le Tableau N° 12 s'intéresse lui aux financements publics apportés par les bailleurs autres que le MAE. Les principaux constats qui peuvent être tirés de l'examen du Tableau N° 11 concernent :

- la **diminution de la part des financements issus de la MCNG** dans les recettes totales captées par le pS-Eau ; de 64 % en 2001, elle ne représente plus que 37 % en 2003 et 50 % en 2004 ;
- la **stabilité de la part des financements issus du MAE dans les recettes publiques** du pS-Eau (71 % en 2001, 79 % en 2004) ; cependant les services apportant des financements se diversifient. La MCNG seule apportait 98 % des montants du MAE en 2001 contre 70 % en 2004. Depuis 2001, 2 ou 3 directions différentes pourvoient chaque année aux sommes versées par le MAE au pS-Eau ;
- la part des financements apportés par le MAE sur la thématique eau qui va en diminuant au profit du financement de la thématique co-développement.

Ces constatations démontrent la complémentarité des outils financiers dont dispose le MAE pour répondre au financement d'actions dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Les financeurs publics du pS-Eau se diversifient entre 2001 et 2004. Certaines années, les financements publics obtenus hors MAE peuvent atteindre 44 % du montant des subventions publiques perçues par l'association.

13) Les chiffres de ce tableau sont en particulier extraits des éléments comptables qui figurent dans les comptes rendus des Assemblées Générales du pS-Eau. Ils sont complétés par les données financières synthétiques produites comme éléments justificatifs du suivi comptable des commandes publiques passées au pS-Eau. Les chiffres ont été arrondis à la centaine d'euros. Les montants des subventions pluriannuelles ont été répartis annuellement en fonction des dates de paiement. Ce tableau ne constitue pas la partie recette d'un compte de résultats simplifié ; il n'a aucune valeur comptable et apporte simplement une vision synthétique des moyens financiers du pS-Eau.

14) Ventes, sponsoring, produits financiers, soldes de trésorerie, etc.

15) Dont subventions publiques versées au GRET durant la période de transition.

Tableau N° 11 : détail des financements apportés au pS-Eau par le MAE sur la période 2000-2004

Type de financement	Service concerné	Intitulé	Montants €			
			2001	2002	2003	2004
Commande	DgCiD	Impression ouvrage genre et eau	7 600	-	-	-
Commande	DCT	Réimpression ouvrage genre et eau	-	9 500	-	-
Commande	DCT	Interprétariat français-anglais pavillon francophone Johannesburg	-	31 500	-	-
Commande	DCT	Organisation et animation pavillon francophone Johannesburg	-	34 400	-	-
Commande	MCNG	Animation cellule relais France du FSP co-développement Mali	-	-	59 000	56 800
Commande	DCT	Interprétariat français-anglais forum mondial de l'eau de Kyoto	-	-	29 200	-
Commande	DgCiD	Publication synthèse programme de recherche gestion des déchets	-	-	37 700	-
Commande	MCNG	Programme migrations et initiatives économiques	-	-	-	64 600
TOTAL DES COMMANDES (i)			7 600	75 400	125 900	121 400
Subvention	MCNG	FSP animation de la coopération non gouvernementale et décentralisée	312 000	312 000	226 000	223 000
Subvention	DCT	FSP accompagnement des acteurs locaux stratégies de gestion de l'eau	-	-	-	150 000
TOTAL DES SUBVENTIONS (ii)			312 000	312 000	226 000	373 000
TOTAL GENERAL (i) + (ii)			319 600	387 400	351 900	494 400

Source : consolidation données pS-Eau et MAE, 2006

Tableau N° 12 : détail des financements apportés au pS-Eau par les bailleurs publics hors MAE sur la période 2000-2004

Bailleurs publics	Montants €			
	2001	2002	2003	2004
MEDD	-	60 000	73 600	55 000
MASTS	-	-	-	49 800
MET	-	4 000	-	-
Subvention loi Aubry	-	-	46 700	15 500
Conseil Général Hérault	9 100	21 500	15 000	15 000
AfD	11 200	70 000	118 200	-
Agence de la francophonie	-	-	6 000	-
Conseil Régional PACA	9 100	-	4 700	-
OMS	-	-	4 400	-
Autres bailleurs publics	102 900	152 400	-	-
Total	132 300	307 900	268 600	135 300

Source : consolidation données pS-Eau, 2006

Les dépenses du pS-Eau

Le Tableau N° 13 dresse un état récapitulatif simplifié des dépenses du pS-Eau sur la période 2000-2004¹⁶. L'augmentation des charges salariales entre 2001 et 2003 s'explique par le transfert progressif, durant l'étape transitoire de structuration, des ressources humaines depuis le GRET vers le pS-Eau. En régime de croisière (année 2004), les charges salariales de l'association représentent 44 % des dépenses pour un effectif composé de 11 personnes.

Tableau N° 13 : détail simplifié des dépenses annuelles du pS-Eau sur la période 2001-2004

Types de dépenses	2001		2002		2003		2004	
	Montants €	%						
Salaires et traitements	8 800	8%	111 400	35%	229 300	43%	299 200	44%
Charges sociales	3 700	4%	43 600	14%	99 200	19%	126 300	18%
Autres charges	92 700	88%	159 400	50%	189 472	36%	234 100	34%
Impôts	-	-	3 300	1%	14 800	3%	25 900	4%

Source : comptes rendus des Assemblées Générales 2004 et 2005, entretien avec le pS-Eau, 2006

4. Les réalisations du pS-Eau

4.1. Généralités concernant les réalisations du pS-Eau

Le pS-Eau est un lieu neutre de concertation, de rapprochement entre les opérateurs, d'appui/conseil et de renforcement des capacités dans le domaine de l'eau. Le pS-Eau s'attache à apporter une réponse à l'ensemble des sollicitations qui lui sont faites et cela quelle que soit l'ampleur des projets. Pour conserver ce caractère de neutralité, le pS-Eau n'a pas vocation à financer ou conduire de projets sur le terrain.

Les objectifs spécifiques du pS-Eau définis par ses statuts (Cf. § 4.1, page 52) soulignent la fonction essentielle qui lui est dévolue en matière de **centralisation, de gestion, de capitalisation et de diffusion de l'information dans une perspective d'appui et de facilitation des initiatives locales de coopération dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement.**

L'**appui/conseil aux porteurs de projets** consiste notamment en la diffusion de recommandations d'ordre méthodologique, la transmission d'informations sur les politiques en place et la mise en relation des porteurs de projets avec les compétences techniques et géographiques nécessaires à la définition puis à la mise en oeuvre de leurs initiatives.

Ces différents constats justifient la nécessité, pour le pS-Eau, d'accéder à une connaissance exhaustive et détaillée des compétences et des actions de développement. A ce titre, le programme est fortement impliqué dans des opérations de recensement puis de mise à jour des connaissances.

Au cœur du réseau partenarial qu'il a mis en place, le pS-Eau assure une **fonction de centralisation de l'information dont la diffusion doit faciliter les échanges entre acteurs** dans une dynamique d'appui/conseil source d'améliorations et de progrès. Cette fonction de diffusion de l'information néces-

¹⁶ Comme dans le cas des recettes, ce tableau ne peut être considéré comme la partie dépense d'un compte de résultats simplifié ; il n'a aucune valeur comptable et a simplement été constitué en vue de l'argumentation des commentaires portés sur les moyens financiers du pS-Eau.

site le recours à des outils de communication. Le pS-Eau utilise les outils traditionnels que sont les réunions, les conférences, le téléphone, les courriers postaux, les documents écrits. Il a également su se doter des compétences lui permettant de maîtriser et de mobiliser la puissance des outils modernes que sont les technologies numériques de l'information. Le pS-Eau communique donc à l'aide de l'internet, des courriers électroniques, des conférences en ligne, de l'édition numérique, etc.

4.2. Présentation des principales réalisations du pS-Eau

La connaissance des actions conduites sur la période 2000-2004 est issue des comptes rendus d'activité rédigés par le pS-Eau dans le cadre de la mission d'animation. A ce titre les actions présentées ici sont focalisées autour des objectifs définis dans le cadre de cette mission. Toutefois, nous avons repris les éléments de synthèse des autres actions réalisées lorsque ceux-ci étaient évoqués dans les comptes rendus.

Le Tableau N° 14 dresse la synthèse des actions conduites. Cette énumération ne se veut pas exhaustive, elle présente les réalisations les plus significatives en les regroupant en 5 catégories :

- Circulation d'informations et publications ;
- Appui/conseil aux acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale ;
- Mobilisation de nouveaux acteurs, concertation entre acteurs ;
- Développement de programmes d'actions communs avec les partenaires européens et multilatéraux, participations aux groupes de travail et aux manifestations internationales ;
- Animation des programmes spécifiques sur des zones géographiques ou des thématiques particulières.

4.3. Le site internet du pS-Eau

La fréquentation du site internet du pS-Eau est intéressante à examiner. Il n'est malheureusement pas possible de procéder à une comparaison inter-annuelle au motif que les pages de présentation du pS-Eau étaient hébergées sur le serveur du GRET jusqu'en février 2003 et qu'aucun système performant de comptabilisation des visites n'y était actif.

Le site du pS-Eau est devenu indépendant en mars 2003 suite à une migration sur un serveur lui offrant un espace entièrement dédié. Un système de comptage a été mis en place à cette occasion. L'année complète pour laquelle les informations sont disponibles est 2004.

Le site du pS-Eau a été visité à 93 000 reprises¹⁷ en 2004 (soit une moyenne journalière de 250 visites environ). La page la plus visitée du site est celle qui donne **accès à la base des contacts du pS-Eau**. Cette page est également celle qui est le plus souvent utilisée comme point d'entrée dans le site.

En matière de téléchargement, les documents les plus souvent demandés en 2004 sont :

- le guide des projets élaboré par le Ministère de l'Hydraulique mauritanien ;
 - l'annuaire EMED ;
 - le guide des projets élaboré par la DNH du Mali ;
 - l'ouvrage de synthèse "eau potable et assainissement dans zones périurbaines et les petits centres".
- 85 % des visiteurs du site ne s'y sont connectés qu'une seule fois en 2004.

Les 5 premiers pays d'origine des visiteurs sont, par ordre d'importance décroissant, les **États-Unis, la France, le Maroc, la Belgique et les Pays-Bas**.

17) Abstraction faite des visites issues de moteurs de recherche ou en provenance des araignées

Tableau N° 14 : présentation des réalisations du pS-Eau

	2000-2001	2002
Circulation d'informations et publication	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre pS-Eau 4 lettres diffusées en 2500 exemplaires sur support papier • Communication pS-Eau Réflexion engagée pour une nouvelle plaquette plus explicite et mobilisatrice pour les acteurs de la coopération non gouvernementale et décentralisée • Site internet Création du site internet comportant : <ul style="list-style-type: none"> - Fiches actions (retour d'expériences) disponibles en ligne : environ 100 fiches "eau et assainissement", 450 fiches "bassin du fleuve Sénégal" - Répertoire d'organismes et de personnes ressources - Répertoire des organismes et personnes intervenant en appui des migrants • Publications <ul style="list-style-type: none"> - Cahiers techniques, actes rencontres - Coll. "études et travaux" GRET, 9 publications sur les thématiques : <ul style="list-style-type: none"> > Eau et migrants > Eau et santé > Forum mondial de la Haye > Eau et assainissement en Méditerranée > Hydraulique et assainissement > etc. - 10 rééditions de documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre pS-Eau exemplaires sur support papier 4 lettres diffusées en 2500 • Site internet <ul style="list-style-type: none"> - Gestion technique de la conférence électronique francophone de l'Alliance Mondiale Genre et Eau - Nouvelles fonctionnalités du site : <ul style="list-style-type: none"> > Liens vers les sites des partenaires et des institutions concernées > Développement des pages du programme migrations et initiatives économiques > Répertoire des formations hydrauliques susceptibles d'intéresser les cadres africains > Intégration de documents téléchargeables en complément de la bibliographie • Publications <ul style="list-style-type: none"> - 6 publications sur les thématiques : <ul style="list-style-type: none"> > Partenariat public, privé, société civile > Eau et petits centres > Eau et genre > Gestion de l'eau par la demande > Financements nord-sud - 10 rééditions de documents
Appui conseil aux acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux demandes <ul style="list-style-type: none"> - Mises en relation - Aide au montage des dossiers de demande de subventions - Aide à la mise en cohérence des projets avec les réalités de terrain - Mobilisation du réseau si la compétence requise n'est pas disponible au sein du pS-Eau 200 collectivités, ONG et autres organismes concernés par ces conseils • Organisation de réunions de formation et d'information Pas de références précises dans le rapport d'activité 2000-2001 	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux demandes 200 collectivités, ONG et autres organismes concernés par ces conseils • Organisation de réunions de formation et d'information <ul style="list-style-type: none"> - Initiation d'un travail de réflexion pour des interventions de soutien aux Écoles Inter États (Burkina Faso) - Organisation avec CUF des sessions de formation à destination des collectivités travaillant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Source : comptes rendus d'activité du pS-Eau 2000 à 2004

sur la période 2000-2004

2003	2004
<p>. Lettre pS-Eau 3 lettres diffusées en 2500 exemplaires sur support papier</p> <p>• Site internet</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en ligne de pages relatives au forum mondial de l'eau de Kyoto- Mise à jour du répertoire d'organismes et de personnes ressources <p>. Publications</p> <p>4 publications (sans compter les publications réalisées à l'occasion du forum mondial de l'eau de Kyoto)</p> <p>. Exposition</p> <p>Montage d'une exposition en 12 panneaux sur la thématique "femmes, eau et développement : quels enjeux ?" en partenariat avec la SAGEP et l'ONG Eau Vive</p>	<p>. Lettre pS-Eau 2 lettres diffusées en 2350 exemplaires sur support papier</p> <p>. Site internet</p> <ul style="list-style-type: none">- Campagne de recherche d'adresses email pour intégration au répertoire des organismes et personnes ressources- Mise en place d'outils d'aide à la gestion du répertoire- Organisation de forums thématiques de discussion (genre, migrants, co-développement, etc.)- Calendrier des rencontres du pS-Eau et des manifestations sur le thème de l'eau- Inscription auprès de la CNIL pour mise en conformité avec la législation sur les fichiers informatisés- Développement du publipostage par email pour :<ul style="list-style-type: none">> mobilisation des acteurs lors des rencontres> information sur le dispositif de financement "Facilité sur l'eau"> information sur les formations> information sur la sortie des lettres pS-Eau <p>. Publications</p> <ul style="list-style-type: none">- 10 publications sur les thématiques :<ul style="list-style-type: none">> Eau et coopération décentralisée> Loi "Oudin"> Eau et santé> Eau potable et assainissement en Asie du sud est> Gestion durable des déchets> etc.- 4 rééditions de documents
<p>. Réponses aux demandes</p> <p>Pas de références précises dans le rapport d'activité 2003</p> <p>. Organisation de réunions de formation et d'information</p> <ul style="list-style-type: none">- Réunions organisées à Lille, Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Paris, en Mauritanie, au Burkina Faso au Maroc, etc.- Formation à destination de l'ONG Aquassistance <p>. Normalisation des services d'eau potable et d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none">- pS-Eau mandaté pour mobiliser son réseau<ul style="list-style-type: none">> Participation aux réunions de la commission de normalisation> Participation aux travaux de la délégation française de l'ISO	<p>. Réponses aux demandes</p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil d'étudiants et de doctorants pour leur faciliter la compréhension des problématiques de terrain et l'entrée en contact avec les acteurs- Appui apporté à des associations de migrants, des collectivités départementales et régionales, etc. <p>. Organisation de réunions de formation et d'information</p> <ul style="list-style-type: none">- Délégation de la gestion du service de l'eau destinée à des responsables nigériens.- Echange avec des experts de l'association Service Public 2000, d'Hydroconseil, d'élus et de fonctionnaires de l'équipement- Interventions dans le cadre de formations universitaires- Participation à l'organisation du séminaire sur la maîtrise d'ouvrage (Strasbourg)- Intervention lors du séminaire sur l'accès au service de l'eau (Burkina Faso) <p>. Normalisation des services d'eau potable et d'assainissement</p> <p>Appui du pS-Eau pour l'organisation du séminaire organisé par la délégation marocaine de l'ISO</p>



	2000-2001	2002
Mobilisation de nouveaux acteurs Concertation entre acteurs	<ul style="list-style-type: none">. Diffusion des outils de communication du pS-Eau Pas de références précises dans le rapport d'activité 2000-2001. Réunions organisées par le pS-Eau Pas de références précises dans le rapport d'activité 2000-2001. Montage d'événements mobilisateurs auprès du grand public Participation à la réalisation des outils diffusés par le MAE dans le cadre de la journée mondiale de l'eau. Mobilisation de nouveaux acteurs Mobilisation des syndicats d'eau autour de l'idée d'une loi de financement solidaire de l'eau par l'eau en partenariat avec le SEDIF	<ul style="list-style-type: none">. Diffusion des outils de communication du pS-Eau Pas de références précises dans le rapport d'activité 2002. Réunions organisées par le pS-Eau Pas de références précises dans le rapport d'activité 2002. Montage d'événements mobilisateurs auprès du grand public Pas de références précises dans le rapport d'activité 2002. Mobilisation de nouveaux acteurs Poursuite de la mobilisation des syndicats d'eau autour de l'idée d'une loi de financement solidaire de l'eau par l'eau
Développement de programmes d'actions communs avec les partenaires européens et multilatéraux Participations aux groupes de travail et aux manifestations internationales	<ul style="list-style-type: none">. Participation au Conseil de Concertation pour l'eau potable et l'assainissement (WSSC) pour :<ul style="list-style-type: none">- Recherche de synergie avec les actions développées par la France- Valider un cadre d'actions prioritaires définies par le Global Water Partnership présenté au forum mondial de l'eau de La Haye- Echange d'informations et d'expertises. Engagement de travaux avec les GREA d'Afrique de l'ouest et de l'est pour la constitution d'un répertoire des professionnels de l'eau et de l'assainissement. Collaboration avec Water Aid, ONG anglaise, sur la base de projets concrets associant des membres des deux réseaux. Implication active dans le groupe "Eau" du "Building Partnerships for Development" mis en place à l'initiative de la Banque Mondiale et regroupant des distributeurs d'eau et des représentants d'ONG autour du sujet de l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés. Participation à un séminaire à Washington	<ul style="list-style-type: none">. Poursuite des actions engagées en 2000 et 2001<ul style="list-style-type: none">- Implication active dans le groupe "Eau" du "Building Partnerships for Development"- Travaux avec les GREA d'Afrique de l'est et de l'ouest- Négociations avec le WSSC pour la diffusion croisée d'informations en français et en anglais- Réunion de travail provoquée par l'Académie de l'eau pour définir les aspects pratiques de la collaboration avec l'ONG anglaise Water Aid. Préparation, réalisation et animation du pavillon francophone dans le cadre du sommet mondial du développement durable de Johannesburg<ul style="list-style-type: none">- Identification des conditions de participation- Conception du pavillon francophone- Définition et préparation, en lien avec les partenaires français et francophones, des conférences et débats- Réalisation en collaboration avec l'AfD d'une plaquette "eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petites villes"- Promotion des initiatives francophones et réflexion sur des initiatives concrètes dans la perspective du 3ème forum mondial de l'eau
Animation de programmes spécifiques sur des zones géographiques ou des thématiques particulières	PROGRAMME « BASSIN DU FLEUVE SENEGAL » <ul style="list-style-type: none">. Poursuivre l'identification des acteurs et des actions de développement pour renforcer les mises en relation<ul style="list-style-type: none">- Mise à jour de la base de données créée en 1998 (plus de 450 actions décrites)- Etude de faisabilité du projet de recensement des acteurs de l'eau (définition des besoins, des spécifications, etc.). Renforcer la contractualisation des partenaires avec des réseaux d'acteurs du sud	PROGRAMME "BASSIN DU FLEUVE SENEGAL" Pas de références précises dans le rapport d'activité 2002 PROGRAMME "EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LES QUARTIERS PERIURBAINS ET LES PETITS CENTRES" Pas de références précises dans le rapport d'activité 2002

2003

. Diffusion des outils de communication du pS-Eau

Pas de références précises dans le rapport d'activité 2003

. Réunions organisées par le pS-Eau

Pas de références précises dans le rapport d'activité 2003

. Montage d'événements mobilisateurs auprès du grand public

Pas de références précises dans le rapport d'activité 2003

. Mobilisation de nouveaux acteurs

Poursuite de la mobilisation des syndicats d'eau autour de l'idée d'une loi de financement solidaire de l'eau par l'eau.

2004

. Diffusion des outils de communication du pS-Eau

Dans le cadre de manifestations organisées à Paris et en régions

. Réunions organisées par le pS-Eau

Une vingtaine de réunions organisées

. Montage d'événements mobilisateurs auprès du grand public

Evénements organisés pour un public d'enfants en collaboration avec la SAGER, la Mairie de Paris et Eau Vive

. Mobilisation de nouveaux acteurs

Poursuite de la mobilisation des syndicats d'eau autour de l'idée d'une loi de financement solidaire de l'eau par l'eau (en particulier lors de la journée organisée sur ce thème dans le cadre des 20 ans du pS-Eau)

. Implication dans l'initiative européenne sur l'eau

- Participation aux réunions du Multitaskholder Forum de Bruxelles
- Aide à la participation de partenaires africains à la rencontre de Stockholm

- Soutien de l'atelier "rôle des acteurs de la société civile" lors de la rencontre de Ouagadougou

. Animation d'une rencontre d'experts à l'OMS sur le thème Choléra et AEP**. Participation au 3ème forum mondial de l'eau de Kyoto**

- Mise en valeur de la coopération non gouvernementale et décentralisée française

- Mise en valeur de l'expérience des pays francophones

. En partenariat avec Water Aid, IRC, SKAT et Protos

Développement de collaborations en matière d'échange d'informations et de compétences entre pays francophones et anglophones au sein du programme Stream

. Poursuite des actions engagées les années précédentes

Renforcement de la participation au WSCC :

- Investissement sur les thèmes de l'assainissement et de la desserte en eau en zone rurale en favorisant les échanges entre pays d'Afrique du nord et subsaharienne

- Participation à plusieurs réunions pour faire entendre les positions et les expériences des collectivités et des ONG françaises dans les cercles de réflexion internationaux

- Travail avec le Secrétariat International de l'Eau (SIE) qui anime, au sein du WSCC, un groupe de travail "gestion communautaire et partenariats avec la société civile"

- Mobilisation, en coopération avec CUF, de représentants des collectivités territoriales impliquées leur permettant d'exprimer leurs engagements et attentes auprès des instances internationales

- Implication dans le groupe "Eau" du "Building Partnerships for Development"

. Facilité ACP/UE pour l'eau

Participation aux rencontres de consultation pour la prise en compte des attentes et besoins des partenaires africains lors de l'appel à propositions

. Participation au forum mondial WASH (eau, assainissement et hygiène) à Dakar organisé par le gouvernement sénégalais et le WSCC**. Participation à la Water Week de la Banque Mondiale****. Collaboration étroite avec l'International Water and Sanitation Center (IRC)**

- Travail sur les modalités de financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement

- Poursuite des travaux dans le cadre du programme international de soutien aux centres de ressources dans le domaine de l'eau (Stream)

. Appui au Programme Eau et Assainissement de la Banque Mondiale

- Veille sur les politiques et stratégies des acteurs bi et multilatéraux et des gouvernements et de leurs services techniques

- Relais des demandes des partenaires dans le cadre des instances internationales

- Intégration du comité d'administration du programme

- Appui/conseil dans l'identification d'un programme de recherche action

. Collaborations avec le PDM

- Conduite d'un programme de recherche action

- Préparation conjointe de nombreuses rencontres internationales

. Poursuite des actions engagées les années précédentes

- Intégration du comité de pilotage de l'Initiative européenne sur l'eau, au sein du collège des ONG. Le comité de pilotage est la structure responsable de l'Initiative en charge des décisions

- Participation au développement du système africain d'accès à l'information sur l'eau (SADIEAU)

- Participation à l'élaboration des Livres bleus en collaboration avec le SIE et l'AfD

PROGRAMME "BASSIN DU FLEUVE SENEGAL"

Pas de références précises dans le rapport d'activité 2003

PROGRAMME "EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LES QUARTIERS PERIURBAINS ET LES PETITS CENTRES"

Pas de références précises dans le rapport d'activité 2003

PROGRAMME "MEDITERRANEE"

PROGRAMME "BASSIN DU FLEUVE SENEGAL"

Pas de références précises dans le rapport d'activité 2004

PROGRAMME "EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LES QUARTIERS PERIURBAINS ET LES PETITS CENTRES"

- Capitalisation des enseignements du programme

- Organisation d'une rencontre de restitution et de partage des enseignements du programme



	2000-2001	2002
Animation de programmes spécifiques sur des zones géographiques ou des thématiques particulières	<p>- Organisation de réunions de concertation en France, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie</p> <p>- Organisation d'une rencontre inter- États à Nouakchott concernant l'état des lieux des politiques et législations, la situation de la décentralisation, la répartition des rôles entre acteurs et la présentation d'expériences passées</p> <p>. Capitaliser et diffuser des travaux de recherche sur le lien migration développement</p> <p>- Etude sur la programmation d'investissements hydrauliques par les associations de migrants au Sénégal</p> <p>- Capitalisation sur la maîtrise d'ouvrage et sur le lien migrants / villageois dans l'hydraulique</p> <p>. Favoriser la mise en oeuvre de programmes régionaux d'hydraulique</p> <p>Pas de références précises dans le rapport d'activité 2000-2001</p> <p>PROGRAMME "EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DANS LES QUARTIERS PERIURBAINS ET LES PETITS CENTRES"</p> <p>Pas de références précises dans le rapport d'activité 2000-2001</p> <p>PROGRAMME "MEDITERRANEE"</p> <p>. Création d'une entité "Méditerranée" au pS-Eau</p> <p>- Ouverture d'un poste de chargé de programme à mi-temps</p> <p>. Participations et interventions dans des réunions et colloques</p> <p>- Prise de contacts lors du 2nd forum mondial de l'eau à La Haye</p> <p>- Intervention et prise de contacts lors de la rencontre méditerranéenne organisée par la ville de Cannes</p> <p>- Invitation sur Paris, pour prise de contacts, de responsables tunisiens du Forum sur les technologies</p> <p>- Intervention et prise de contacts lors du colloque sur la coopération et l'eau dans les villes méditerranéennes organisée par la ville de Bordeaux</p> <p>. Appui au renforcement des centres de ressources sur l'eau et l'assainissement</p> <p>- Reprise du dialogue avec l'ALMAE</p> <p>- Reprise du site internet de l'Agence pour les Echanges Méditerranéens suite à la dissolution de ce GIE</p> <p>- Appui à la mise sur pieds d'un forum international sur les technologies appropriées</p> <p>. Participation au processus EUROMED</p> <p>- Travaux préparatoires au Forum civil EUROMED de Marseille</p> <p>- Organisation du Forum</p> <p>- Rencontre du collectif des ONG</p> <p>- Animation de l'atelier "partenariat pour le développement local"</p> <p>. Prix méditerranéen de l'eau</p> <p>Implication dans la création du prix (présidence du jury, tenue d'un stand)</p> <p>AUTRES PROGRAMMES SUIVIS PAR LE PS-EAU</p> <p>Négociation, dans le cadre d'un futur FSP "migration et développement", d'un programme "Développement local et migration"</p>	<p>PROGRAMME "MEDITERRANEE"</p> <p>. Participations et interventions dans des réunions et colloques</p> <p>- Animation d'une partie du Forum de Rome</p> <p>. Appui au renforcement des centres de ressources sur l'eau et l'assainissement</p> <p>- Mise à jour du répertoire EMED</p> <p>. Participation au processus EUROMED</p> <p>- Poursuite de l'implication du pS-Eau</p> <p>AUTRES PROGRAMMES SUIVIS PAR LE PS-EAU</p> <p>. Programme "genre et eau"</p> <p>- Organisations de conférences électroniques</p> <p>- Traduction de documents</p> <p>- Implication dans différents événements nationaux et internationaux</p> <p>- Développement des pages "genre et eau" du site internet du pS-Eau</p> <p>- etc.</p>

. Appui au renforcement des centres de ressources sur l'eau et l'assainissement

- Gestion du répertoire EMED
- Initiation d'un travail de création d'un répertoire des acteurs concernés par l'information, la sensibilisation, la formation et la participation dans les processus de gestion de la demande en eau en Méditerranée
- État des lieux et perspectives d'échange entre acteurs du domaine de l'eau dans le département de l'Hérault
- Implantation du projet Stream en Méditerranée

AUTRES PROGRAMMES SUIVIS PAR LE PS-EAU

. Programme "eau et migration"

- Appui/conseil aux porteurs de projets (100 opérateurs concernés, 80% dans le cadre de suivi de projets, 20% dans le cadre de nouveaux projets)
- Conduite et suivi d'études, recherches et capitalisation
- Concertation entre acteurs (4 rencontres en 2003)

. Programme "genre et eau"

- Organisations de conférences électroniques
- Etude "genre et eau" pour l'AfD
- Traduction de documents
- etc.

PROGRAMME "MEDITERRANEE"

. Appui au renforcement des centres de ressources sur l'eau et l'assainissement

- Mise en place de pages "Méditerranée" sur le site du pS-Eau
- Mise à jour de la base EMED (700 contacts)
- Poursuite du travail de création d'un répertoire des acteurs concernés par l'information, la sensibilisation, la formation et la participation dans les processus de gestion de la demande en eau en Méditerranée

. Appui au Conseil Général de l'Hérault

- Accompagnement lors d'une mission dans le sud marocain dans le but de faciliter les échanges
- Organisation d'ateliers sur la gestion participative

AUTRES PROGRAMMES SUIVIS PAR LE PS-EAU

. Programme "eau et migration"

- Appui/conseil aux porteurs de projets
- Conduite et suivi d'études, recherches et capitalisation (2 études en 2004)
- Concertation entre acteurs (Sideau à Bamako et 9 réunions)

. Programme "Asie du sud est"

- Recensement des interventions en hydraulique

*Les jugements portés sur
le programme à la lumière
des critères d'évaluation*



1. Des objectifs pertinents mais dont la méconnaissance provoque des questionnements

L'analyse de la **pertinence du programme** cherche à mesurer l'adéquation qui réside entre ses **objectifs et les problématiques qu'il cherche à résoudre** (c'est-à-dire les besoins exprimés en matière d'aide aux projets de coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement). Afin que l'analyse soit complète, il s'agit également de vérifier l'adéquation entre les objectifs du programme et ceux, plus globaux, de la DgCiD et de la MCNG.

1.1. La pertinence avérée des différents objectifs du pS-Eau

Les statuts de l'association définissent clairement un objectif général de l'association ensuite décliné en objectifs spécifiques (Cf. page 52).

Un objectif général et des objectifs spécifiques pertinents vis-à-vis de l'enjeu international d'accès à l'eau et à l'assainissement

L'objectif général ("*faciliter les initiatives locales de coopération internationale dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement [...]*") est de nature à accompagner les objectifs des cibles eau et assainissement de l'ODD n°7 (Cf. page 49) en réduisant la population qui n'a pas accès de façon durable à ces deux services essentiels. Les objectifs spécifiques du pS-Eau contribuent également positivement à ce progrès.

Des objectifs spécifiques pertinents vis-à-vis de ceux affichés par la DgCiD, la MCNG et la stratégie sectorielle définie par le CICID

Les objectifs spécifiques du pS-Eau (appui/conseil, recherche/action, concertation, accès à l'information et sensibilisation) **sont en adéquation avec ceux définis par les services ministériels** en charge de la politique française d'aide au développement dans le domaine de l'eau. La DgCiD vise en effet à développer la participation à ses actions de l'ensemble des acteurs de la société civile ; la MCNG cherche à favoriser la concertation, développer des synergies et des partenariats entre acteurs non gouvernementaux.

L'adéquation des objectifs spécifiques concerne également plusieurs des recommandations émises dans le cadre de la stratégie sectorielle française dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (CICID du 18 mai 2005). Citons en particulier la recommandation portant sur l'amélioration de l'efficacité des projets d'eau en Afrique, celle relative au renforcement de la coordination entre les différents acteurs ou une autre visant à davantage d'implication des acteurs locaux.

Des objectifs opérationnels jugés pertinents mais avec des différences selon que l'on se situe au nord ou au sud

La question de la pertinence des interventions (c'est-à-dire des objectifs opérationnels) a été posée lors de l'enquête. A la question "selon vous, les interventions du pS-Eau répondent-elles aux besoins en matière de développement des actions de coopération dans le domaine de l'eau", 52% des répondants estiment que c'est "tout à fait" le cas, 48% que c'est "partiellement" le cas et aucun que ce n'est "pas du tout" le cas. L'examen des réponses selon les origines géographiques des répondants montre des divergences d'opinions sensibles. En France, 35% de "tout à fait" contre 65% de "partiellement". L'adéquation des interventions avec les besoins est appréciée plus favorablement chez les bénéficiaires potentiels (les pays du sud) avec 67% de "tout à fait" contre 33% de "partiellement". L'inversion de jugement qui oppose les répondants du nord et du sud indique que l'appréciation de l'adéquation s'inscrit en réponse à des référentiels de besoins très différents et qui sont de nature à influencer très sensiblement les opinions. Malgré les différences exprimées, les réponses soulignent la pertinence des objectifs opérationnels du pS-Eau.

1.2. Des objectifs pertinents mais trop souvent méconnus

Bien qu'ils soient pertinents, les objectifs du pS-Eau sont peu connus et l'expression de cette méconnaissance est variable.

De l'absence totale de visibilité du pS-Eau au Maroc ...

Il ressort des entretiens réalisés au Maroc que le pS-Eau n'y est pas connu des acteurs de l'eau. Il ne jouit d'aucune visibilité ou, lorsqu'il est connu, c'est uniquement à travers son bulletin d'information, et souvent sans compréhension de ses objectifs et de son mandat.

Ceux qui le connaissent le présentent comme un espace utile destiné à promouvoir le co-développement avec les ONG du sud par l'appui, le conseil, le montage des projets, le renforcement institutionnel des associations (formation) et les réflexions innovantes en relation avec les branchements sociaux dans le cadre de politique d'implication des populations.

Parmi les personnes rencontrées, celles qui le connaissent le mieux ont des liens institutionnels avec des organismes en France. Même dans ce cas, leurs connaissances émanent essentiellement de son bulletin et restent approximatives concernant ses objectifs.

Les entretiens au Maroc ont souvent été, pour les personnes interrogées, l'occasion de découvrir le pS-Eau et de poser des questions sur ses objectifs.

Plusieurs constats semblent expliquer cette situation¹⁸ de méconnaissance du pS-Eau :

- la forte structuration du domaine de l'eau au Maroc (loi sur l'eau 1095, rôle des ABH et de l'ONEP) se traduit par un cadre de besoins très précis et souvent porté par les instances étatiques ;
- le caractère récent des réformes structurant la gestion de l'eau se traduit par un contexte en cours de stabilisation ne facilitant pas la lisibilité des besoins ;
- le Maroc dispose d'un savoir-faire limitant les attentes vis-à-vis du pS-Eau ;
- des relations de partenariat bilatérales entre instances marocaines et françaises viennent court-circuiter l'expression de besoins qui échappent alors au pS-Eau ;
- l'intervention des collectivités locales en matière de maîtrise d'œuvre dans le domaine de l'eau limite les attentes vis-à-vis du pS-Eau.

¹⁸) Une note détaillée sur le contexte de l'eau au Maroc est présentée en annexe 6.

... à l'expression généralisée d'une connaissance partielle de ses objectifs spécifiques

L'ampleur du manque de visibilité des objectifs du pS-Eau au Maroc correspond à une situation extrême apparaissant en réponse à un contexte particulier. Pour autant, ce constat ne touche pas uniquement le Maroc, bien qu'il s'exprime ailleurs de manière moins tranchée. En effet, qu'ils proviennent des entretiens hors Maroc ou des réponses issues de l'enquête, les avis exprimés sur le pS-Eau traduisent une connaissance confuse et partielle de ses objectifs spécifiques.

La question de la connaissance des objectifs a été posée lors des entretiens. Les réponses apportées par la majorité des interlocuteurs traduisent une absence de connaissance globale des objectifs spécifiques. Lorsque la même question était posée en citant ces objectifs, leur connaissance apparaissait alors plus complète ; des différences d'appréciation subsistant toutefois entre les différents objectifs spécifiques. Les plus souvent cités étant le transfert d'informations, la concertation entre acteurs et l'appui/conseil.

Afin de mesurer la connaissance des objectifs, une série de questions a été posée dans le cadre de l'enquête au sujet de la connaissance des actions conduites dans le cadre de chacun des objectifs spécifiques du pS-Eau¹⁹. Le Tableau N° 15 présente une synthèse des réponses obtenues. Il met en évidence que les objectifs les plus connus sont la diffusion d'informations et la sensibilisation.

Tableau N° 15 : expression, lors de l'enquête, de la connaissance des actions menées pour chacun des objectifs spécifiques du pS-Eau

Connaissance des actions du pS-Eau en matière ...	Nombre de répondants à la question (rappel : 125 questionnaires complétés)	Pourcentage de répondants qui déclarent connaître les actions
... d'appui/conseil	106 (soit 85%)	72%
... de recherche/action	103 (soit 82%)	73%
... de concertation	112 (soit 90%)	72%
... de diffusion d'informations	119 (soit 95%)	97%
... de sensibilisation	114 (soit 91%)	88%

Source : enquête électronique, ISL, 2006

1.3. L'apparition de questionnements sur le pS-Eau par manque de visibilité de ses objectifs

Une visibilité du pS-Eau émanant principalement de ses objectifs opérationnels ...

Les interlocuteurs rencontrés évoquent le plus souvent les objectifs du pS-Eau en citant des réalisations du programme, c'est-à-dire en faisant référence à ses objectifs opérationnels.

Ces objectifs, définis dans le cadre des missions confiées au pS-Eau par ses financeurs, matérialisent ses interventions au yeux des observateurs extérieurs. Toutefois, ils ne permettent qu'une vision réduite du champ d'action possible du pS-Eau. Ils limitent la perception d'un opérateur aux compétences plus larges. **La connaissance des seuls objectifs opérationnels brouille la compréhension des interventions du pS-Eau** qui peuvent alors apparaître comme dispersées et sans fil conducteur.

19) Cf. questions [CE2a] à [Ce2e], annexe 5.

... qui se traduit par des questionnements sur ses missions

De la méconnaissance des objectifs du pS-Eau émane des questionnements qui traduisent différents registres d'idées.

Premièrement, les interrogations traduisent des attentes qui ne font pas partie des attributions du pS-Eau ; à titre d'exemple, il s'agit des questions en matière de financement des actions par le pS-Eau ?

Deuxièmement, les interrogations traduisent une incompréhension de l'implication du pS-Eau dans certaines actions : pourquoi le pS-Eau intervient-il sur des sujets de co-développement ? sur la thématique des déchets solides ?

Des missions objet d'interrogations cependant justifiées par les objectifs spécifiques

Ces missions sujettes à incompréhensions se révèlent pourtant pertinentes au regard des objectifs spécifiques du pS-Eau.

Ainsi, les interventions sur la thématique du co-développement trouvent leur place dans l'objectif spécifique de concertation entre acteurs dans la mesure où les demandes liées à l'eau sont récurrentes chez les migrants.

De même, les interventions sur les déchets solides trouvent un intérêt dans le cadre de l'objectif spécifique de diffusion d'informations. En effet, le fonctionnement d'aménagements d'évacuation des eaux usées (tranchées à ciel ouvert) peut se trouver compromis par obstruction de leurs exutoires par des déchets solides (sacs plastiques, morceaux de bois, etc.).

La connaissance des objectifs spécifiques permet d'identifier des liens de cohérence entre eux et les objectifs opérationnels et accrédite ainsi leur pertinence.

2. Une opposition entre une cohérence interne partielle et une forte cohérence externe

L'examen de la cohérence du pS-Eau doit distinguer deux composantes.

La première, **la cohérence interne**, s'intéresse à la mesure de l'**adéquation entre les moyens disponibles et les objectifs visés**. Il s'agit d'apprécier comment les moyens disponibles permettent d'atteindre les différents objectifs de l'association.

La seconde, **la cohérence externe**, examine si les **moyens du pS-Eau interagissent avec ceux déployés par d'autres intervenants** et si ces interactions se manifestent dans le sens de synergies ou d'antagonismes.

2.1. Une cohérence interne partielle

Une solide capacité d'expertise ...

Globalement, sur la période 2000-2004, les ressources humaines du pS-Eau s'établissent autour d'une dizaine de personnes avec une tendance à la hausse entre le début et la fin de la période (Cf. page 77). Les recettes annuelles varient selon les années entre 485 et 767 k€ ; 44% des dépenses sont affectées aux charges salariales (Cf. page 80).

Les capacités d'expertise disponibles dans l'équipe du pS-Eau sont cohérentes avec son objectif général et ses objectifs spécifiques. Le constat de cohérence vaut implicitement pour les objectifs opérationnels fixés dans le cadre des missions confiées au pS-Eau puisqu'il s'agit d'un critère de décision de l'opportunité de faire appel au programme.

On trouve rassemblées au pS-Eau les compétences thématiques nécessaires notamment à l'appui/conseil, à la concertation ainsi qu'à la gestion et à la diffusion de l'information. Les compétences techniques en hydraulique, environnement, agronomie et économie permettent d'intervenir sur les dimensions projet. Ce savoir-faire technique est utilement complété par des compétences en sciences humaines (socioéconomie, anthropologie) mobilisables sur les missions transversales du pS-Eau.

Les compétences présentes traduisent également la robustesse de l'expertise disponible puisque l'expérience professionnelle moyenne des salariés est de 11 années.

... mais une cohérence interne en apparence limitée par les effectifs

Si la cohérence est donc vérifiée qualitativement, elle apparaît moins forte du point de vue quantitatif. L'équipe du pS-Eau apparaît sous-dimensionnée pour l'ensemble des tâches qu'elle doit conduire.

Ce constat des moyens humains limités numériquement a été perçu lors des entretiens. Une question de l'enquête s'est également intéressée au sujet²⁰. A la question "selon vous, les moyens humains du pS-Eau sont-ils adaptés aux objectifs portés par le programme ?", 26% des répondants jugent les moyens humains tout à fait adaptés contre 71% qui ne les jugent que partiellement adaptés ; 3% indiquant qu'ils ne le sont pas du tout.

Par absence de tenue d'une comptabilité analytique au sein du pS-Eau, il reste difficile de démontrer cette appréciation essentiellement fondée sur les opinions recueillies. La spécificité du pS-Eau ne permet pas non plus de procéder à un exercice de comparaison de ses moyens humains avec ceux de dispositifs comparables.

Cette relative faiblesse des moyens humains est en partie la conséquence de l'autonomisation du programme et de l'objectif de diversification de ses financements. Le statut associatif s'est traduit par l'émergence de tâches administratives spécifiques consommatrices de temps (organisation des Assemblées Générales, des Conseils d'Administration et des Bureaux). Le temps consacré à la recherche de financements a diminué d'autant celui disponible pour l'animation du réseau.

Avec l'augmentation des capacités d'accès à internet (notamment dans les pays du sud), le site du pS-Eau est plus souvent visité et les prises de contact augmentent. Le temps à consacrer aux réponses a donc tendance à s'accroître et des relais locaux font défaut pour la transmission d'informations de première main. **Les SCAC, bien qu'ils soient à même de jouer ce rôle, ne sont pas toujours les meilleurs relais pour le pS-Eau.** Le personnel en poste tourne, les SCAC n'interviennent pas systématiquement sur la thématique eau par absence de FSP, tous les pays ne disposent pas d'un assistant technique dans le domaine de l'eau.

Les moyens financiers du pS-Eau garantissent l'équilibre avec ses besoins de fonctionnement. Cette situation rend difficile la programmation d'un plan de recrutement indispensable à l'amélioration de la cohérence interne.

20) Cf. question [Ce4], annexe 5.

Les limites de ce constat

Le constat de sous-dimensionnement des moyens humains émane des opinions recueillies. Lors de l'examen de la pertinence des objectifs du pS-Eau, leur méconnaissance a été démontrée ; elle se traduit par un déficit de lisibilité vis-à-vis de ce qui doit être attendu du programme. La conduite de l'évaluation selon une approche participative révèle ainsi une limite ; l'expression portée sur les moyens humains est influencée par le décalage identifié entre ce qui est attendu du pS-Eau et ses prérogatives.

2.2. Une structure sans équivalent dotée d'une forte cohérence externe

Suite aux entretiens conduits en France, au Maroc et au Mali, **le pS-Eau apparaît comme une structure très spécifique et sans équivalent**. Si d'autres réseaux existent ici ou ailleurs, ils n'ont pas vocation à embrasser un champ d'action comparable à celui du pS-Eau. Toutefois, ces réseaux peuvent être amenés à intervenir sur des actions qui pourraient être menées par le pS-Eau.

Au Maroc, c'est par exemple le cas avec l'ONEP qui assure une mission de formation auprès des collectivités avec comme objectif le renforcement des capacités de gestion des services de l'eau. Dans ce cadre, l'ONEP cherche à nouer des partenariats avec de nombreux acteurs.

Au Mali, il existe un partenariat national pour l'eau qui réunit les différents acteurs du domaine.

En France, aucun équivalent au pS-Eau n'a été identifié, et cela qu'il s'agisse du domaine de l'eau ou de ceux de la santé, de l'environnement, de l'éducation, du transport, etc.

Dans le cadre de l'enquête, une question a été posée sur le thème de la complémentarité entre les structures²¹. 99% des répondants à la question "*selon vous, les actions du pS-Eau sont-elles en synergie ou en antagonisme avec celles des autres acteurs*" évoquent une dynamique de synergie.

3. Une efficacité réelle du point de vue qualitatif mais difficile à quantifier

L'examen de l'**efficacité** s'intéresse au **rapport entre les résultats obtenus et les objectifs**. Il s'agit de mesurer quels ont été les résultats obtenus par le pS-Eau puis de les comparer aux objectifs afin de porter une appréciation sur leur degré d'atteinte.

Etant donné que l'efficacité se réfère aux objectifs²², nous allons successivement faire porter l'analyse, par ordre de subsidiarité ascendant, sur :

- les objectifs opérationnels, d'ordre administratif, assignés dans le cadre des financements apportés par le MAE durant la période transitoire de structuration ;
- les objectifs opérationnels associés à la mission confiée au pS-Eau par le MAE sur la période 2000-2004 et qui concerne l'animation de la coopération non gouvernementale et décentralisée dans le domaine de l'eau ;
- les 5 objectifs spécifiques du pS-Eau ;
- l'objectif général du pS-Eau.

21) Cf. question [Ce5], annexe 5.

22) Pour rappel, la présentation de ces différents objectifs est accessible aux pages 52 à 53 du rapport

3.1. Des objectifs d'autonomisation et de diversification des financements atteints

La première tranche de financement du pS-Eau durant la période de transition 2000-2003 précisait les deux objectifs opérationnels suivants :

- **la diversification des financements ;**
- **l'autonomisation du pS-Eau.**

Ces deux objectifs ont rapidement été atteints.

Concernant la diversification des financements, la présentation des ressources financières (Cf. § 3.2 , page 77) montre une augmentation du nombre de bailleurs publics. Corrélativement, la part des financements apportés au pS-Eau par la MCNG diminue, passant de 64% des recettes totales en 2001 à 37 % en 2003.

Concernant l'autonomisation du pS-Eau, les statuts optés lors de l'Assemblée Générale constitutive d'octobre 2000 sont officiellement reconnus en décembre 2000. L'autonomie budgétaire du pS-Eau est acquise fin 2003 au terme de la période transitoire de structuration.

3.2. Une mesure de la satisfaction des objectifs opérationnels difficile à effectuer

La recherche, auprès du pS-Eau, des informations nécessaires à l'**inventaire des réalisations s'est rapidement révélée compliquée par l'absence d'un outil de monitoring**. Ce manque rend alors difficile l'évaluation de l'efficacité et de l'effectivité du programme.

Cette situation peut provoquer des mécontentements de la part de financeurs soucieux de justifier leurs dépenses et dans l'incapacité d'accéder rapidement à des informations exhaustives utiles à la quantification des réalisations qu'ils ont financées.

En 1998, une liste d'**indicateurs de succès** avait pourtant été élaborée par le pS-Eau et présentée dans le cadre des assises de la coopération décentralisée. Ces indicateurs avaient été retenus comme éléments utiles à la vérification de l'avancement et de la réalisation des objectifs. **Leur mise en oeuvre opérationnelle est restée en panne depuis 1998 ;** plusieurs raisons l'expliquent très probablement :

- les outils informatiques de l'époque auraient nécessité un important effort de conception pour pouvoir disposer d'un logiciel de saisie puis d'exploitation des informations sur les réalisations ;
- le nombre de financeurs et de missions rendaient l'information plus facile à rassembler qu'elle ne l'est aujourd'hui ;
- l'attribution des subventions au pS-Eau sous couvert du GRET diluait les responsabilités afférentes aux demandes de justification émanant du MAE.

L'absence d'indicateurs de suivi des réalisations complexifie l'évaluation de l'efficacité du programme. Nous avons donc retenu le parti de procéder à une analyse qualitative de certaines des réalisations présentées dans le Tableau N° 14.

3.3. Le développement d'un outil performant de gestion et de diffusion des connaissances

Au cours des entretiens, le rôle essentiel joué par le pS-Eau en matière d'accès à l'information a souvent été évoqué. Cette réalité provient de l'**important travail accompli en matière de développement d'un système de gestion et de diffusion de l'information**. Ce système s'organise principalement autour de deux composantes :

- **une base de données des contacts** avec renseignement des adresses email ;
- **un site internet** permettant la consultation de nombreuses informations accessibles en français, en anglais et en espagnol.

La base de données du pS-Eau permet d'amplifier, par l'envoi de courriels, la traditionnelle diffusion de la Lettre du pS-Eau par publipostage.

Le site internet apparaît comme un outil très performant permettant d'accroître et de faciliter l'accès aux informations que le pS-Eau crée ou consolide. C'est ainsi que la connaissance des acteurs et des projets rassemblée par le pS-Eau est accessible via le site www.pseau.org. Les documents produits par le programme ou ses partenaires sont également consultables par téléchargement.

Cet outil de gestion et de diffusion de l'information apparaît comme le support notamment nécessaire à l'appui/conseil et à la réalisation des objectifs des programmes thématiques et géographiques.

3.4. La mobilisation de nouveaux partenaires en Afrique sahélienne et d'ONG en France

Les partenaires du pS-Eau, les sollicitations qu'ils portent, constituent sa raison d'être. Leur implication est l'élément moteur essentiel à la dynamique du réseau partenarial que représente le pS-Eau.

La période 2000-2004 se caractérise par une augmentation importante du nombre de partenaires connus du pS-Eau qui passe de plus de 2 700 en 2000 à plus de 10 800 en 2004, soit un accroissement selon un facteur 4. Cette augmentation du nombre de partenaires du réseau est hétérogène selon les zones géographiques et comporte des particularités qui méritent d'être signalées ; le Tableau N° 16 les présente.

Tableau N° 16 : géographie et démographie des partenaires du pS-Eau sur la période 2000-2004

Zone géographique	Caractéristiques des partenaires de la zone
Sans distinction de zone géographique	<ul style="list-style-type: none"> - 70% des partenaires sont des administrations, des ONG ou des collectivités - 3/4 des partenaires sont localisés en France ou en Afrique - Partenaires à 80% francophones - Augmentation du nombre de partenaires selon un facteur 4 sur la période 2000-2004 : <ul style="list-style-type: none"> . augmentation très forte des ONG et des bureaux d'études . augmentation plus modérée des collectivités et de la recherche . arrivée importante de partenaires africains et asiatiques
Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - 3/4 des partenaires en 1999 sont des administrations, des ONG ou des professionnels - en 2004, sur-représentation des administrations, sous-représentation des ONG - Dans la zone du bassin du fleuve Sénégal : <ul style="list-style-type: none"> . stabilité des ONG sur la période 2000-2004 . arrivée importante de collectivité territoriales qui restent malgré tout sous-représentées - Dans la zone méditerranéenne : <ul style="list-style-type: none"> . entrée de partenaires selon une dynamique très en-deçà du taux d'accroissement africain . entrée importante de collectivités territoriales qui restent malgré tout sous-représentées . sur-représentation des professionnels et des organisations internationales
France	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la sur-représentation des collectivités (39% des partenaires en 1999, 25% en 2004) - Sous-représentation des administrations - Arrivée importante des ONG dans le réseau (21% des partenaires en 1999, 41% en 2004)
Autres zones géographiques	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée importante de partenaires originaires d'Asie sur la période 2000-2004 : <ul style="list-style-type: none"> . diversification des partenaires . entrée des administrations - Diminution relative des partenaires américains sur la période 2000-2004 : <ul style="list-style-type: none"> . peu de nouvelles ONG . entrée de professionnels

Source : base de données des contacts du pS-Eau, 2006

La mobilisation de nouveaux partenaires est une réalité depuis 2000. Si elle est numériquement démontrée, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure elle s'accompagne d'une utilisation effective des services proposés par le pS-Eau.

Cet accroissement du nombre des partenaires concerne plus particulièrement le continent africain avec des différences selon les sous-régions considérées. L'accroissement est ainsi plus sensible dans le bassin du fleuve Sénégal alors qu'il est beaucoup moins important dans la zone méditerranéenne. Cette différence s'explique probablement par la nature même des objectifs opérationnels définis par la MCNG. Cela demanderait à ce que l'identification des acteurs soit poursuivie dans le bassin du fleuve Sénégal alors que les objectifs du programme "méditerranée" ciblaient plus des actions de présence du pS-Eau.

L'accroissement du nombre des partenaires français concerne surtout les ONG révélant leur besoin d'accès à l'information. Suite à un nombre d'entrées limité des collectivités dans le réseau entre 2000 et 2004, leur proportion diminue chez les partenaires français. Le contexte d'émergence de la loi Oudin, promulguée en février 2005, peut participer à l'explication d'une position d'attente se traduisant par un intérêt moins marqué vis-à-vis du pS-Eau.

Le regroupement de différents acteurs au sein d'un réseau partenarial est un atout qui facilite la concertation. C'est ainsi que des programmes sont constitués sur les bases de partenariats associant des collectivités territoriales avec des ONG, des associations de migrants, etc. La concertation repose alors sur la contractualisation entre partenaires en fonction d'objectifs précis définis en réponse à des enjeux réels.

Le constat d'une différence de mobilisation des partenaires africains est confirmé par les enseignements issus des missions réalisées au Maroc et au Mali. Ces différences trouvent leurs origines notamment dans les contextes environnementaux et institutionnels nationaux.

Au Mali, la structuration de la politique de l'eau et les besoins qui s'expriment en réponse aux difficultés d'accès aux ressources hydriques positionnent le pS-Eau comme un opérateur pivot, à l'intérêt démontré dans le processus de mise en oeuvre des initiatives d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Au Maroc, une structuration administrative forte de la planification, de la mobilisation, de la gestion et de la distribution de l'eau, dans un contexte de rareté moins marqué qu'au Mali, réduit l'importance du rôle d'accompagnement que peut jouer le pS-Eau dans le cadre de ses missions traditionnelles.

3.5. L'ouverture du pS-Eau aux cercles internationaux d'échanges et de réflexions

Les réalisations présentées dans les comptes rendus d'activités soulignent l'**implication croissante du pS-Eau auprès des instances internationales** (Cf. Tableau N° 14).

A titre d'exemple, sur la période 2000-2004, le pS-Eau a activement participé :

- au Water Supply and Sanitation Collaborative Council²³ (WSSC) :
 - recherche de synergies ;
 - échange croisé d'informations et d'expertise ;
 - participation aux réunions et forums ;
 - présentation des positions et expériences françaises ;
 - appui à la participation des collectivités au groupe de travail du WSSC concernant la coopération décentralisée ;

23) Organisation internationale créée en 1990 sur mandat des Nations Unies.

- au groupe “eau” du Building Partnerships for Development²⁴ (BPD) :
 - participation aux séminaires ;
- à entretenir des relations avec Water Aid²⁵ :
 - échange d’expérience entre les membres des deux réseaux ;
 - échange croisé d’informations ;
- à l’organisation et à l’animation du pavillon francophone du Water Dome dans le cadre du sommet mondial du développement durable de Johannesburg :
 - organisation et prise de contacts ;
 - préparation avec les partenaires français ;
 - promotion des initiatives francophones ;
- à l’organisation et à l’animation de la participation française au 3ème forum mondial de l’eau de Kyoto :
 - mise en valeur de la coopération non gouvernementale et décentralisée française ;
- à l’initiative européenne sur l’eau :
 - participation aux réunions ;
 - appui à la participation d’acteurs africains ;
 - participation à la consultation organisée dans le cadre de la préparation de la Facilité pour l’eau ;
- aux manifestations organisées par la Banque Mondiale :
 - participation à la Water Week ;
- à entretenir d’étroites collaborations avec l’International Water and Sanitation Center (IRC)²⁶ :
 - travail de réflexion sur les modalités de financement de l’accès à l’eau et à l’assainissement.

L’implication internationale du pS-Eau recouvre des responsabilités variables :

- **échange** d’expertise et d’informations ;
- **diffusion** de l’expérience française ;
- **appui à l’organisation** de manifestations notamment par mobilisation du réseau.

La présence du pS-Eau recouvre des formes de participation variables allant de la simple présence à l’implication dans des groupes de travail ou des comités de pilotage.

Cette implication du pS-Eau dans le cadre des manifestations internationales est appréciée comme le montrent les résultats de l’enquête²⁷. A la question “*juguez-vous satisfaisantes les interventions du pS-Eau dans les manifestations internationales sur le thème de l’eau ?*”, 94 % des répondants se prononcent par l’affirmative ; ils sont 79 % à apporter une réponse positive quand on leur pose la question “*juguez-vous satisfaisantes les participations du pS-Eau aux instances européennes et internationales dans le domaine de l’eau ?*”. Concernant cette dernière question, les réponses sont sensiblement différentes selon la zone géographique d’origine. Les répondants français jugent pour 65% d’entre eux cette participation du pS-Eau satisfaisante alors qu’ils sont 90 % à penser cela en Afrique.

24) Réseau informel de partenaires créé en 1998.

25) ONG britannique.

26) Organisation internationale basée aux Pays-Bas et recevant le soutien du PNUD, de l’UNICEF, de la Banque Mondiale et de l’OMS.

27) Cf. questions [Ce14] et [Ce15], annexe 5.

3.6. Les enseignements tirés de l'enquête

Plusieurs questions de l'enquête peuvent être utiles à l'appréciation de l'efficacité du pS-Eau. Les enseignements apportés par les réponses concernent principalement les objectifs spécifiques du pS-Eau.

Des résultats jugés très favorablement

Une première série d'interrogations portait sur l'appréciation portée sur les réalisations du pS-Eau pour chacun de ses objectifs spécifiques. Le Tableau N° 17 présente la synthèse des réponses obtenues²⁸.

Tableau N° 17 : expression, lors de l'enquête, du degré d'appréciation des réalisations obtenues

Jugement des réalisations du pS-Eau en matière ...	Nombre de répondants à la question (rappel : 125 questionnaires complétés)	Pourcentage de répondants qui jugent les réalisations satisfaisantes
... d'appui/conseil	65 (soit 52%)	88%
... de recherche/action	69 (soit 55%)	90%
... de concertation	74 (soit 59%)	85%
... de diffusion d'informations	109 (soit 87%)	96
... de sensibilisation	91 (soit 73%)	91%

Source : enquête électronique, ISL, 2006

Quelque soit les réalisations considérées, **l'expression de la satisfaction des résultats obtenus est forte.**

Dans le cas de l'appui/conseil, 88 % des répondants estiment que les réalisations sont satisfaisantes. Des différences d'opinion sont notées selon le type d'acteur représenté. Ainsi, l'expression de la satisfaction est moins prononcée pour les ONG (80 %), les associations de migrants (75 %) et les municipalités (60 %). Malgré ces nuances, l'opinion positive domine.

Dans le cas de la recherche/action, 90 % des répondants expriment que les réalisations sont satisfaisantes. Ce jugement positif est modulé selon les acteurs. Les représentants de la recherche jugent les réalisations satisfaisantes pour 83 % d'entre eux, ils sont 80 % à l'exprimer dans le cas des municipalités et 67 % chez les représentants d'ONG de bénévoles.

Dans le cas de la concertation, 85 % des répondants estiment que les réalisations sont satisfaisantes. Deux catégories d'acteurs sont plus modérées, les ONG (72 %) et les industriels de l'eau (75 %).

Dans le cas de la diffusion d'informations, 96 % des répondants expriment que les réalisations sont satisfaisantes. Aucune différence de point de vue n'existe en fonction des types d'acteur.

Dans le cas de la sensibilisation, 91 % des répondants estiment les réalisations satisfaisantes. Mais ils ne sont que 86 % à le penser lorsqu'il s'agit des ONG.

28) Cf. questions [CE13a] à [Ce13e], annexe 5.

Des améliorations possibles en matière d'adaptation aux contextes et d'originalité des actions

Les réponses à la question “Selon vous, les actions du pS-Eau tiennent-elles compte des contextes socio-économiques, environnementaux et réglementaires des pays du sud ?”, se répartissent comme suit : 60 % pour “tout à fait”, 37 % pour “partiellement” et 3 % pour “pas du tout”²⁹.

Le domaine d'intervention influence la réponse. Ainsi, La réponse “tout à fait” est plus fréquente chez les répondants ayant un domaine d'intervention transversal. La réponse “partiellement” est retenue pour 45 % des répondants intervenant dans le domaine de l'eau. La réponse “pas du tout” atteint 8 % chez les répondants qui interviennent dans le domaine de l'environnement.

Les réponses sont également influencées par la zone géographique d'origine du répondant. Ainsi, en Afrique, la répartition des réponses devient : 51 % pour “tout à fait”, 42 % pour “partiellement” et 6 % pour “pas du tout”.

Une autre question concernait le caractère original et innovant des actions du pS-Eau³⁰: “selon vous, les services proposés par le pS-Eau sont-ils innovants et originaux ?”. 38 % des répondants pensent que c'est “tout à fait” le cas, 59 % estiment que c'est “partiellement” le cas et 3 % indiquent que ce n'est “pas du tout” le cas.

Un pS-Eau moteur de circulation d'informations mais trop souvent à sens unique

En complément des questions d'ordre général sur la perception du pS-Eau, une série de questions centre les interrogations sur les relations entre l'enquêté et le pS-Eau.

40% des répondants déclarent avoir fait appel aux services du pS-Eau depuis 2000³¹. La fréquence de ces sollicitations est variable³².

Lorsque les répondants indiquent avoir fait appel aux services du pS-Eau, ils sont alors 49 % à juger avoir obtenu un service tout à fait à la hauteur de leurs attentes³³. 11 % des sollicitations se traduisent par une déception.

Le Tableau N° 18 synthétise les réponses apportées à la question “A quel service du pS-Eau avez-vous le plus régulièrement fait appel sur la période 2000-2004 ?”³⁴.

Tableau N° 18 : expression, lors de l'enquête, des services du pS-Eau le plus fréquemment sollicités

Services offerts par le pS-Eau	Pourcentage de répondants qui indiquent avoir fait appel à ce service
Appui/conseil	16%
Recherche/action	6%
Concertation	4%
Diffusion d'informations	45%
Sensibilisation	18%
Tous les services	11%

Source : enquête électronique, ISL, 2006

29) Cf. question [Ce6], annexe 5.

30) Cf. question [Ce7], annexe 5.

31) Cf. question [Ct2], annexe 5.

32) Cf. question [Ct3], annexe 5.

33) Cf. question [Ct4], annexe 5.

34) Cf. question [Ct5], annexe 5.

Les services du pS-Eau les plus sollicités sont ceux de la diffusion d'information, de la sensibilisation et de l'appui/conseil.

43 % des répondants indiquent avoir déjà participé à une manifestation organisée par le pS-Eau³⁵.

Concernant le service d'appui/conseil apporté par le pS-Eau dans le cadre des projets, une question portait sur la mesure des résultats obtenus³⁶. A la question *“si vous avez déjà approché le pS-Eau dans le cadre d'un montage de projet, avez-vous le sentiment que cette démarche vous a facilité sa mise en oeuvre ?”*, les réponses sont les suivantes : 54 % de “tout à fait”, 29 % de “partiellement” et 17 % de “pas du tout”. Ces résultats traduisent l'efficacité du service d'appui/conseil tout en mettant en évidence qu'une marge d'amélioration est encore possible.

Ces améliorations passent notamment par l'analyse et la capitalisation des retours d'expériences. Une question³⁷s'intéressait à cette mesure de l'échange croisé d'informations entre le pS-Eau et ses partenaires : *“Suite aux services rendus par le programme, avez-vous contribué à un retour d'informations vers le pS-Eau ?”*. 54 % des répondants à cette question indiquent ne pas avoir contribué à un retour d'informations vers le pS-Eau suite à l'appui et aux informations dont ils ont été les destinataires.

Ce comportement consumériste est variable selon les types d'acteurs. Ceux qui contribuent le plus au retour d'informations sont : les ONG (réponse “oui” pour 50 % d'entre elles) et les associations de migrants (réponse “oui” pour 75 % d'entre elles). A l'inverse le retour d'informations est très faible en particulier pour les administrations et les bureaux d'études (près de deux tiers de réponse négative).

La communication sur le retour d'expérience est également influencée par le domaine d'intervention du répondant. Les échanges d'informations croisés sont les plus fréquents chez les répondants dont le domaine d'intervention est transversal (53% d'entre eux indiquent avoir contribué à un retour d'informations vers le pS-Eau). A l'inverse, les répondants qui interviennent dans le domaine de l'eau répondent pour 65% d'entre eux ne pas avoir participé au retour d'informations.

35) Cf. question [Ct6], annexe 5.

36) Cf. question [Ct7], annexe 5.

37) Cf. question [Ct8], annexe 5.

3.7. Un objectif général et des objectifs spécifiques atteints

Après avoir porté un jugement qualitatif sur l'efficacité des objectifs opérationnels, il importe de vérifier si leur réalisation concourt à celle des objectifs spécifiques d'une part et de l'objectif général d'autre part. En l'absence d'indicateurs de suivi des réalisations, le Tableau N° 19 dresse la synthèse des arguments qui militent en faveur de l'affirmation de l'atteinte de ces objectifs. Le tableau précise également les zones d'ombre qui restent à éclaircir pour asseoir plus solidement le constat de l'efficacité du pS-Eau.

Tableau N° 19 : synthèse des éléments justifiant l'atteinte des objectifs du pS-Eau

Objectifs	Éléments constatés favorables à la démonstration de l'atteinte des objectifs	Éléments restant à approfondir pour quantifier l'efficacité
Objectifs spécifiques		
Appui/conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre de partenaires • Résultats de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sollicitations adressées au pS-Eau • Nombre de documents diffusés
Recherche/action	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux réunions de restitutions • Nombre de documents produits
Concertation	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre de partenaires • Résultats de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes présentes aux manifestations organisées par le pS-Eau
Diffusion d'informations	<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnalités de consultation et de téléchargement disponibles sur le site internet du pS-Eau • Base de données avec adresse électronique pour 60% des contacts • Résultats de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des informations par les destinataires • Erreurs de routage dans les messages électroniques • Difficulté de consultation par les partenaires avec difficultés d'accès aux technologies de l'information
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du nombre de partenaires • Fonctionnalités de consultation et de téléchargement disponibles sur le site internet du pS-Eau • Résultats de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions ou de supports de communication
Objectif général		
Faciliter les initiatives	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des objectifs spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réalisations menées à leur terme et ayant bénéficié d'un appui du pS-Eau

Source : synthèse ISL, 2006

Considérant l'ensemble des éléments rassemblés dans le Tableau N° 19, **il est justifié de conclure à l'efficacité du pS-Eau au regard de ses objectifs spécifiques d'une part et de son objectif général d'autre part.**

4. Une efficacité avérée, fruit de réalisations obtenues avec des moyens limités

L'examen de l'**efficacité** repose sur l'**analyse du rapport existant entre les résultats obtenus et les moyens financiers**. Il s'agit d'examiner l'affectation des moyens et d'identifier si des résultats identiques auraient pu être obtenus avec moins de ressources.

4.1. Une efficacité qui s'impose au regard des conclusions portées sur la cohérence interne et sur l'efficacité

La cohérence interne du pS-Eau a été jugée partielle (Cf. page 94) du fait de ressources humaines sous-dimensionnées par rapport aux objectifs du programme. L'efficacité a été jugée réelle bien que difficile à quantifier (Cf. page 96 et suivantes). Partant de ces deux conclusions, l'efficacité du pS-Eau ne peut être que bonne ; **les résultats sont là, ils sont obtenus avec des moyens financiers loin d'être pléthoriques.**

La question des économies de moyens financiers ne peut être envisagée sans le risque d'importants impacts dépréciateurs sur la qualité des réalisations portées par le pS-Eau.

4.2. Des limites géographiques et thématiques qui n'affectent pas l'image du pS-Eau

Conditions de cette efficience, les zones géographiques et les thématiques d'intervention du pS-Eau se cantonnent à des périmètres connus. Cette stratégie a-t-elle des répercussions sur l'image du pS-Eau ? Deux questions de l'enquête s'y sont intéressées³⁸.

52 % des personnes ayant répondu à la question "*selon vous, le périmètre géographique du pS-Eau est-il de nature à limiter ses interventions ?*" estiment que ce n'est pas le cas. Les appréciations divergent selon la zone géographique d'origine du répondant. En France, l'impression dominante est celle d'un impact négatif du périmètre géographique sur les interventions du pS-Eau (66% des répondants). En Afrique, au contraire, 78% des répondants estiment que le périmètre géographique ne limite pas les interventions du pS-Eau. Il faut se souvenir que cette zone d'intervention correspond essentiellement au territoire africain.

A la question "*selon vous, les domaines de compétence du pS-Eau sont-ils de nature à limiter ses interventions ?*", 61 % des répondants indiquent que ce n'est pas le cas.

4.3. La mise en place d'outils générateurs d'économies

Le pS-Eau a su doter son outil de gestion et de diffusion de l'information des fonctions modernes de communication que sont les téléchargements, les conférences en lignes, l'envoi en nombre de courriels, etc.

Ces fonctions sont sources d'économies. Toutefois leur utilisation doit être considérée avec précaution surtout lorsqu'il s'agit d'établir un lien de communication avec des pays du sud où l'accès à ces technologies est parfois limité.

4.4. Les impacts sur le pS-Eau de la contractualisation avec le MAE

Les commandes passées au pS-Eau par le MAE ne sont pas sans conséquence sur les relations qui unissent les deux organismes. **Le MAE peut légitimement exercer un droit de regard sur le pS-Eau dans une perspective de contrôle du bon usage des crédits accordés.** Les positions ministérielles sont donc susceptibles d'influencer le fonctionnement du pS-Eau.

Des règles budgétaires lourdes et des délais de paiement longs

Un premier impact exercé par le MAE sur le pS-Eau est lié aux règles budgétaires imposées dans le cadre des contrats.

Premièrement, ces **procédures ministérielles** sont une étape, certes essentielle au fonctionnement du pS-Eau, mais qui n'en reste pas moins **lourde à mettre en oeuvre**. La règle du co-financement, obligatoire dans le cas des subventions, complexifie ce travail puisque des dossiers doivent être produits pour chacun des financeurs. L'intervention de plusieurs directions du MAE dans l'apport de financements oblige également à la multiplication des dossiers.

Deuxièmement, **les délais de paiement peuvent fragiliser la trésorerie du pS-Eau**. Cette vulnérabilité du pS-Eau a notamment été mise en évidence **en 2003** au terme du FSP "animation" débutant en 2000. **Des réflexes d'économies ont dus être appliqués face à une trésorerie à l'étiage.** Elles ont immédiatement impacté la fonction d'animation. Ainsi, à titre d'exemple, 3 lettres d'information ont été diffusées en 2003 au lieu des 4 envoyées en 2001 et 2002.

38) Cf. questions [Ce11] et [Ce12], annexe 5.

Une demande d'autonomisation et de diversification des financements consommatrice en ressource humaine

Un second impact exercé par le MAE trouve son origine dans la double demande exprimée par le Ministère en 1999 et qui concernait l'autonomisation du pS-Eau et la diversification de ses sources de financement. **L'autonomisation s'est traduite par une augmentation des tâches administratives** (organisation des Assemblées Générales, des Conseils d'Administration, des réunions du bureau). **La diversification des financements a imposé la mise en place d'une activité de recherche de nouveaux financeurs.** Ces nouvelles responsabilités réclament du temps. Si l'équipe n'a pas été modifiée en terme d'effectif ou de capacité d'expertise, elle est toutefois confrontée à la nécessité de consacrer du temps aux étapes administratives et financières nécessaires au fonctionnement de l'association.

L'absence de concurrence entre les missions traditionnelles du pS-Eau et son mandat de participation aux instances internationales

L'un des objectifs du FSP 2000-2004 porte sur l'implication du pS-Eau auprès des instances européennes et internationales. De part l'attrait qu'il représente, ce mandat est susceptible d'entrer en concurrence avec les missions traditionnelles du programme (appui/conseil, concertation, diffusion de l'information, etc.). La question de l'interférence entre missions historiques du pS-Eau et présence auprès des instances internationales se pose alors.

Une estimation des temps consacrés à la préparation, à la participation et à la restitution des réunions internationales a été effectuée avec le pS-Eau (Cf. Tableau N° 20).

Tableau N° 20 : estimation des moyens humains du pS-Eau affectés aux réunions internationales (tâches de préparation, de participation et de restitution)

Manifestations concernées	Moyens humains mobilisés (en jours)				
	2000	2001	2002	2003	2004
Water Supply and Sanitation Collaborative Council (WSCC)	10	10	10	10	20
Groupe "eau" du Building Partnerships for Development (BPD)	20	20	20	20	20
Présence auprès de l'ONG Water Aid	15	15	15	40	20
Manifestations organisées par la Banque Mondiale	15	15	15	15	15
International Water and Sanitation Center (IRC)	20	20	20	40	40
Commissions pour le Développement Durable des Nations Unies	-	-	-	15	15
Stockholm Water Week	10	10	10	10	10
Initiative européenne sur l'eau	-	-	20	20	20
Sommet mondial du Développement Durable de Johannesburg	-	-	400	-	-
Forum mondial de l'eau de Kyoto	-	-	200	400	-
Total des moyens humains dédiés (en jours)	90	90	710	570	160
Part des ressources humaines mobilisables par le pS-Eau³⁹	4%	4%	33%	26%	7%

Source : pS-Eau, 2006

En dehors des grands rassemblements mondiaux inscrits dans les agendas internationaux (Sommet mondial du Développement Durable de Johannesburg de 2002 et Forum mondial de l'eau de Kyoto de 2003), le pS-Eau mobilise entre 4% et 7% de ses ressources humaines pour assurer sa présence auprès des instances internationales.

39) En considérant un effectif constant de 10 salariés sur la période travaillant 218 jours par an ; soit 2180 hommes jours mobilisables annuellement par le pS-Eau.

Lors des grands rassemblements, les moyens humains mobilisés par le pS-Eau peuvent atteindre le tiers de ses ressources ; la participation du pS-Eau dépasse dans ce cas la simple présence avec des missions spécifiques en matière d'appui à l'organisation de la représentation française.

Avec moins de 7% des moyens humains qui lui est consacré, le mandat de participation aux instances internationales n'est pas de nature à concurrencer les missions historiques du pS-Eau.

L'expression d'une proximité entre le pS-Eau et le MAE

Un troisième impact concerne la **perception d'une institutionnalisation du programme qui peut naître chez les observateurs extérieurs** du fait de la proximité entre le MAE et le pS-Eau. Une question de l'enquête a cherché à mesurer cela⁴⁰. A la question *“selon vous, le pS-Eau est-il une structure proche des services ministériels français ?”*, **81 % des répondants ont estimé que c'était le cas** ; les réponses étant très différentes selon les acteurs. Ainsi, 100 % des ONG qui ont répondu à la question ressentent cette proximité entre le MAE et le pS-Eau. La situation est identique pour les collectivités territoriales. A l'inverse, ceux qui ressentent le moins la proximité sont les entreprises et les représentants de la recherche (67 % de réponse “oui” dans les deux cas). L'éloignement géographique estompe également le sentiment de proximité des deux organismes. Ainsi, en France, 90 % des répondants répondent “oui” à la question, ils ne sont plus que 67 % en Afrique.

4.5. Les risques de mécomptes issus des chevauchements d'objectifs

Le rapprochement des conventions signées par le pS-Eau avec le MAE d'une part et avec le MEDD d'autre part laisse apparaître des **chevauchements dans les objectifs définis**. Ainsi, l'un des objectifs fixés dans les conventions signées avec le MEDD en 2002 et 2003 porte sur *“l'appui/conseil aux acteurs de la coopération non gouvernementale et décentralisée en Méditerranée”*. Cet objectif d'appui/conseil est également présent dans la mission confiée par le MAE dans le cadre du FSP 2000-2003 *“animation de la coopération non gouvernementale et décentralisée dans le domaine de l'eau”*.

Ces chevauchements peuvent être à l'origine de mécomptes dans un contexte où l'absence d'indicateurs rend difficile la démonstration quantitative des réalisations. De plus, ils peuvent altérer l'image du pS-Eau.

5. Les impacts du pS-Eau : fédération des acteurs, émergence d'une loi de financement solidaire et diffusion à l'international du savoir-faire français dans le domaine de l'eau

Les impacts correspondent aux **résultats obtenus mais qui ne faisaient pas partie des objectifs initialement prévus**. Il s'agit de préciser ces impacts, qu'ils soient positifs ou négatifs et qu'ils portent sur le domaine de l'eau ou sur le jeu des acteurs concernés.

5.1. Un paradoxe entre un programme fédérateur et des partenaires parfois distants

Un espace partenarial unanimement reconnu comme faisant oeuvre utile ...

Les opinions recueillies lors des entretiens et de l'enquête convergent pour reconnaître l'intérêt du pS-Eau. La fonction de facilitation de l'accès à l'information est largement reconnue et appréciée.

⁴⁰ Cf. question [Ce10], annexe 5.

La forme d'un espace de concertation regroupant des représentants d'horizons divers est comprise comme un atout. Le programme permet l'échange et la concertation dans un contexte dépolitisé entre acteurs ayant des objectifs et des contraintes parfois divergentes. Cette concertation s'établit autour de projets concrets qui répondent à des enjeux réels.

Le consensus autour du programme est donc très fort.

Lors des entretiens effectués au Mali, toutes les personnes interrogées ont convenu de l'utilité du programme dans le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement. Des relations très fortes unissent le pS-Eau à la DNH. Plusieurs interlocuteurs ont indiqué que l'appui/conseil et la mise à disposition de documentations techniques pertinentes ont largement contribué à la réussite de différents projets.

Lors des entretiens effectués au Maroc, le pS-Eau, bien que très peu connu, est resté perçu comme un organisme utile susceptible d'apporter son expérience aux chantiers qui restent à conduire dans ce pays déjà bien avancé en matière de généralisation de l'accès à l'eau potable.

Les besoins exprimés au Maroc concernent surtout le volet assainissement et épuration des eaux, l'appui aux collectivités qui manquent de compétences et de moyens, les programmes d'animation de grande envergure, les programmes de mobilisation sociale et de sensibilisation en vue d'accompagner notamment l'ONEP dans la mise en place et la pérennisation des projets d'eau potable et d'assainissement.

Lors de l'enquête, l'expression d'un avis positif sur le programme est également apparue⁴¹. A la question "globalement, quel avis portez-vous sur le pS-Eau ?", les réponses formulées traduisent un sentiment général très favorable au pS-Eau :

- l'avis sur le pS-Eau est "très positif" pour 24% des répondants ;
- il est "positif" pour 74% d'entre eux ;
- il est "négatif" pour 2% ;
- aucun des répondants ne formulant un avis "très négatif".

Les réponses varient en fonction des acteurs concernés. Ceux qui expriment un avis plus favorable que l'ensemble des répondants sont les représentants de la recherche et les associations de migrants (respectivement 40% et 50% de réponses "très positif"). A contrario, l'avis sur le pS-Eau, s'il reste globalement favorable, est moins enthousiaste pour les municipalités et dans une moindre mesure pour les ONG (respectivement 78% et 80% de réponses "positif"). Le plus fort taux de réponse "négatif" est rencontré pour les répondants représentant les municipalités (14%).

Même si les nuances sont ténues, un étagement des avis des répondants est également perceptible en considérant les domaines d'activité. Les avis les plus positifs s'expriment pour les répondants intervenant sur des domaines transversaux (26 % "très positif", 72 % "positif", 2 % "négatif"), viennent ensuite les intervenants du domaine de l'eau (19 % "très positif", 81% "positif", 0 % "très négatif"), suivis des représentants du domaine de l'environnement (22 % "très positif", 74 % "positif", 4 % "très négatif").

Il n'y a pas de différence des avis exprimés selon les zones géographiques France et Afrique.

... mais avec certaines limites dans la mobilisation des partenaires

Il faut toutefois rester vigilant à ne pas verser dans un excès d'optimisme en ne considérant l'espace des partenaires du pS-Eau qu'au regard de l'expression unanime d'un consensus.

41) Cf. question [Ct9], annexe 5.

Sur la forme, le programme permet la mise en place d'une véritable politique partenariale en donnant accès à des services à un ensemble d'acteurs représentatifs de la société (secteurs public, privé et associatif). **Si cet espace institué révèle une bonne adhésion quant il s'agit de l'échange et de la diffusion d'informations, il présente certaines limites lorsqu'il s'agit de dépasser ce service pour se positionner sur le débat d'idées.**

Sur le fond le programme souffre d'une **perception marquée par des liens forts avec le MAE**. L'importance de la contractualisation ministérielle brouille l'image du pS-Eau qui reste, malgré l'acquisition d'une autonomie en 2000, **perçu comme un outil institutionnel**. Il s'agit là d'un **frein à une participation forte et active des ONG**. Dans un contexte concurrentiel vis-à-vis des ressources financières, **la position du pS-Eau est mal vécue et parfois ressentie comme un traitement de faveur**. Des **divergences idéologiques expliquent également le retrait de certaines ONG**, cela concerne notamment celles de plaidoyer.

La préparation du Forum mondial de l'eau de Mexico de 2006 a été un révélateur de positions d'ONG qui ne se reconnaissent pas dans le pS-Eau. Cette difficulté concerne également les collectivités (Cf. ci-dessous).

5.2. Un rôle positif joué dans l'émergence de la loi Oudin en contradiction avec le déficit de relations avec les collectivités territoriales

De nombreux acteurs s'accordent pour reconnaître **l'importance du rôle joué par le pS-Eau dans l'émergence et l'adoption de la loi Oudin**. Le pS-Eau a su faire preuve de lobbying auprès des élus en mobilisant son réseau de partenaires.

Paradoxalement, de nombreux avis sont également exprimés, en France, pour traduire le **manque de connaissance, par le pS-Eau, des collectivités territoriales, de leur diversité et de leurs compétences techniques sur les sujets de l'eau et de l'assainissement**. La spécificité des collectivités territoriales est pourtant essentielle dans la mesure où elles disposent d'un savoir-faire dans les services de l'eau potable et de l'assainissement. Leur valeur ajoutée dans les projets de coopération ne se limite pas à une fonction de financement. La notion de coopération décentralisée implique d'ailleurs un engagement plus global des collectivités.

Plusieurs réponses aux questions de l'enquête traduisent un sentiment de déception des collectivités vis-à-vis du pS-Eau (Cf. supra). Ce constat de collectivités ne se reconnaissant pas dans le pS-Eau s'explique notamment par :

- le rôle central joué par leurs structures fédératrices. Ce sont très souvent les fédérations ou les associations de collectivités qui adhèrent au pS-Eau et le mobilise. Ces structures apparaissent alors comme une interface entre le pS-Eau et les collectivités limitant de fait les échanges directs qui facilitent pourtant la réciprocité dans l'expression, l'échange et la compréhension des besoins ;
- l'intervention des collectivités sur des thématiques transversales qui débordent largement du domaine de l'eau même si celui-ci apparaît comme un facteur de cohérence ;
- l'hétérogénéité de besoins entre des collectivités de tailles différentes et disposant d'une expérience plus ou moins grande dans les domaines de l'eau et de l'assainissement (expérience issue de leurs prérogatives dans ces domaines) ;
- les différences de besoins en matière d'aide à la décision entre, d'une part, des élus soucieux de la justification des décisions politiques et, d'autre part, des techniciens concernés par l'avancement des projets.

Le déficit de relations entre le pS-Eau et les collectivités est également très vraisemblablement lié au contexte spécifique à la période 2000-2004.

Contexte d'émergence de la loi Oudin en France, contexte d'amorce des processus de décentralisation et d'élargissement des responsabilités des collectivités aux domaines de l'eau au sud. Dans les deux cas, les besoins sur la période 2000-2004 restent en phase de définition avec l'impact que cela a sur l'identification, par les collectivités, des sujets sur lesquels le pS-Eau peut les aider, les accompagner et donc être sollicité.

En France, si l'émergence de la loi Oudin peut être identifiée comme l'une des origines du déficit d'échange entre le pS-Eau et les collectivités entre 2000 et 2004, elle ne peut expliquer qu'une partie de ce constat. En effet, bien avant la loi Oudin, les collectivités intervenaient dans des projets de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. La loi de 1992 relative à la coopération décentralisée validait d'ailleurs le principe de l'action extérieure des collectivités.

5.3. Un impact limité sur la diffusion du savoir-faire français dans le domaine de l'eau

La présence internationale du pS-Eau auprès d'organismes et dans le cadre de réunions contribue-t-elle à la diffusion du savoir-faire français ? Deux questions de l'enquête se sont intéressées au sujet de la cette visibilité, via le pS-Eau, du modèle français de l'eau et des acteurs qui l'accompagnent⁴².

A la question *“selon vous, les actions réalisées par le pS-Eau permettent-elles de diffuser au niveau international l'expérience française ?”*, 87 % des répondants pensent que “oui”. Des différences d'opinion apparaissent entre les zones géographiques. En France, la diffusion de l'expérience française est évoquée par 78 % des répondants ; la proportion passe à 97 % pour la zone “Afrique”. A la question *“selon vous, les actions réalisées par le pS-Eau permettent-elles de faire connaître au niveau international les acteurs français ?”*, 78 % des répondants pensent que “oui”. En France la réponse “oui” est formulée par 68% des répondants contre 93 % en Afrique.

Le pS-Eau est donc plus perçu comme un vecteur d'idées que comme un promoteur d'organismes. De nombreuses personnes interrogées s'accordent d'ailleurs à reconnaître que cet équilibre est le bon car le pS-Eau n'a pas vocation à représenter individuellement les acteurs français de l'eau, il a plus exactement vocation à les appuyer et à les accompagner. La représentation individuelle d'un acteur ou d'un autre présenterait le risque d'éroder une partie du consensus qui s'est établi autour du programme. Des différences de position opposent en effet les partenaires du programme sur certains points.

42) Cf. questions [Ce8] et [Ce9], annexe 5.

*Des constats d'évaluation aux
recommandations
pour l'avenir du programme*



L'évaluation du pS-Eau sur la période 2000-2004 révèle des atouts qu'il est souhaitable de valoriser, mais aussi des faiblesses qui doivent être corrigées.

Les faiblesses pourraient servir d'argumentaire justifiant une réduction de l'engagement financier du MAE. On s'inscrirait alors dans une logique d' "évaluation sanction". Cette éventualité doit être révoquée avec force et sans hésitation car les atouts du programme l'emportent très nettement sur ces faiblesses. Il est donc préférable de s'inscrire dans une logique d' "évaluation progrès" visant à corriger les faiblesses pour rechercher un impact encore plus important aux résultats obtenus par le pS-Eau.

1. Démonstration de l'intérêt pour le MAE de recourir aux services du pS-Eau

Le pS-Eau moyen de facilitation des objectifs de la stratégie d'intervention française en matière d'aide au développement dans le domaine de l'eau

L'un des objectifs spécifiques de la DgCiD est de "développer la participation à ses actions de l'ensemble des acteurs de la société civile" ; ceux de la MCNG sont de "favoriser la concertation avec les acteurs non gouvernementaux", de "développer des synergies avec les actions des collectivités locales" et de "développer le partenariat entre État et acteurs non gouvernementaux".

Le pS-Eau apparaît comme un organisme dont les interventions sont de nature à faciliter l'atteinte des objectifs de la DgCiD et de la MCNG. Il intervient en effet dans le cadre de la coopération décentralisée et non gouvernementale, il dispose d'une capacité de mobilisation d'un nombre important de partenaires représentant l'ensemble des parties constitutives de la société civile (ONG, collectivités territoriales, professionnels de l'eau, monde de la recherche).

Dans le cadre de sa stratégie sectorielle eau et assainissement (CICID de mai 2005), la France a en particulier décidé :

- de renforcer la bonne gouvernance du secteur de l'eau ;
- d'accroître l'efficacité de l'aide française sur l'eau ;
- de participer plus activement aux instances internationales.

Les capacités d'intervention du pS-Eau sont en adéquation ces trois orientations. Concernant le renforcement de la bonne gouvernance, le pS-Eau dispose d'un savoir-faire en matière d'ingénierie sociale de la gestion de l'eau notamment dans le cadre de partenariats public-privé. Concernant l'accroissement de l'efficacité de l'aide française, le pS-Eau peut faciliter, par sa connaissance des acteurs et des réalisations, l'amélioration de l'efficacité des projets d'eau en Afrique. Concernant la participation active aux instances internationales, le pS-Eau dispose d'une visibilité auprès de différentes instances internationales du domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le pS-Eau apparaît donc comme un relais intéressant à mobiliser par les services ministériels français pour répondre aux engagements du CICID de mai 2005 en cohérence avec les objectifs de la DgCiD et de la MCNG.

Le pS-Eau réseau partenarial reconnu et fédérateur

La force du pS-Eau réside dans sa connaissance des acteurs et des réalisations et dans la capacité qui est la sienne de savoir mobiliser ce réseau. Cette faculté est le fruit de la reconnaissance dont il jouit pour savoir réunir dans un espace d'échanges partagés des acteurs aux opinions parfois différentes. La concertation qui naît dans cet espace s'organise autour de projets conçus pour répondre à des enjeux de terrain. Les services apportés par le pS-Eau dans le cadre de ces échanges partenariaux ont souvent facilité la réalisation des projets.

Pour le MAE, le pS-Eau peut être mobilisé en tant que réseau partenarial fédérateur et reconnu pour sa capacité de mobilisation et d'expertise dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le pS-Eau détenteur d'un outil performant de gestion et de diffusion des connaissances

Un autre point fort du pS-Eau est d'avoir su concevoir un outil performant de gestion et de diffusion de sa connaissance des acteurs et des réalisations. Le pS-Eau apparaît donc comme un élément moteur de la diffusion d'informations sur les sujets connexes aux projets d'aide au développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le système mis en place par le pS-Eau, et qui se matérialise notamment par son site internet, est un outil de connaissance et de communication qui mérite d'être valorisé par le MAE.

Le thème de l'eau, facteur de cohésion des sujets de coopération non gouvernementale et décentralisée

Le domaine d'intervention du pS-Eau, celui de l'eau, apparaît comme une thématique transversale, condition de cohérence de nombreux sujets de l'aide au développement. Les questions d'eau sont très fréquemment sous jacentes aux réflexions liées à l'éducation, à la santé, à l'environnement. Preuve de la fonction de cohésion jouée par la question de l'eau, lors de l'enquête, les avis les plus positifs ont souvent été portés par des acteurs aux domaines d'interventions transversaux.

Le MAE peut s'appuyer sur le pS-Eau pour accroître la cohérence de ses interventions.

2. Les recommandations stratégiques pour une amélioration des performances du pS-Eau

Les recommandations qui suivent sont une synthèse :

- des avis exprimés par les personnes interrogées ;
- des jugements portés sur le programme à partir de critères d'évaluation.

Elles doivent être considérées comme une liste d'améliorations souhaitables. Leur pertinence est directement conditionnée par les évolutions pouvant survenir et qui s'imposeraient au programme ; évolutions qui sont difficiles à anticiper.

2.1. Les recommandations en relation avec le fonctionnement du pS-Eau

Améliorer la lisibilité des objectifs

Un paradoxe réside dans le fait que, d'un côté, les objectifs spécifiques du pS-Eau sont jugés très pertinents à tous points de vue (vis-à-vis des enjeux internationaux en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement mais également vis-à-vis des orientations françaises en matière de coopération internationale), et que, d'un autre côté, ces mêmes objectifs sont très mal connus. Les missions du pS-Eau sont essentiellement perçues au travers de ses réalisations (qui correspondent à ses objectifs opérationnels).

Ces derniers, bien qu'ils soient liés aux objectifs spécifiques selon un principe de subsidiarité ne donnent accès qu'à une vision parcellaire des missions dans lesquelles le pS-Eau est susceptible d'intervenir.

Le site internet organise la présentation du pS-Eau autour de ses programmes thématiques ou géographiques. Il ne s'agit pourtant que d'objectifs opérationnels, certes historiques, comme c'est le cas pour le programme bassin du fleuve Sénégal, mais qui ne donnent qu'un aperçu limité des missions du pS-Eau.

Il est donc nécessaire d'engager rapidement un travail cherchant à mieux faire connaître les objectifs spécifiques du pS-Eau. Ceci permettrait d'éviter les questions qui voient le jour lors de certaines interventions du pS-Eau. Interrogations qui, d'une certaine façon, nuisent à la position d'acteur consensuel que doit assurer le pS-Eau en tant que leader d'un réseau partenarial.

Communiquer sur les objectifs du pS-Eau

Le travail d'amélioration de la lisibilité du pS-Eau (Cf. supra) doit être l'occasion d'engager une **stratégie de communication sur ses objectifs**. Cette communication doit notamment être destinée aux acteurs qui se reconnaissent le moins dans la structure, à savoir les ONG et les collectivités territoriales.

Définir un cadre de contractualisation adapté aux interventions du pS-Eau

Le pS-Eau est une structure souple et réactive s'adaptant aux sollicitations de ses partenaires. L'intérêt de ses interventions se situe donc plus sur un plan qualitatif que sur un plan quantitatif. Ainsi, les formes de contractualisation importent davantage que la définition d'objectifs de résultats chiffrés.

Une réflexion sur les modes de contractualisation les mieux adaptés aux spécificités du pS-Eau est donc essentielle. Elle passe par une étape préalable de définition d'un **plan stratégique d'intervention** par l'équipe dirigeante de l'association. La finalité d'un tel plan est de préciser les limites des services proposés en concentrant les activités du pS-Eau là où il est le plus attendu et où sa valeur ajoutée est la plus forte. Ce plan doit également esquisser et planifier les pistes d'évolution des services à proposer dans l'avenir. Le plan stratégique d'intervention doit aussi pouvoir servir de base à l'établissement d'une lettre de mission commune aux différents ministères et à partir de laquelle seraient alors édifiées les différentes conventions avec le pS-Eau⁴³.

Il ne s'agit pas de réécrire les statuts mais de capitaliser l'expérience de quelques années de fonctionnement autonome pour en valoriser les atouts, corriger les points faibles et ainsi définir des modalités d'intervention pouvant ensuite être adossées à un **cadre contractuel adapté à la spécificité d'adaptabilité du pS-Eau**. L'objectif d'optimisation du cadrage contractuel est de faciliter la capitalisation de l'expérience acquise et d'amplifier la fonction de mise en réseau. La contractualisation doit également permettre de conjuguer indépendance du pS-Eau avec atteinte des objectifs du MAE.

La définition du meilleur cadre contractuel doit également permettre celle de procédures d'harmonisation des commandes passées par les différents ministères qui recourent aux services du pS-Eau. Il s'agit ici de gagner en efficacité en évitant le doublonnage des financements sur des objectifs similaires.

2.2. Les recommandations en relation avec les moyens du pS-Eau

Améliorer le recouvrement des cotisations

Selon les statuts du pS-Eau, seuls les membres actifs sont assujettis au paiement d'une cotisation (Cf. article 6 des statuts). Ils ont alors pouvoir de délibération, à la différence des membres d'honneurs, associés ou bienfaiteurs qui disposent uniquement de voix consultatives.

43) La LOLF crée un statut d'opérateur de l'État pour des ONG mandatées pour des actions de service public. Ce statut pourrait concerner le pS-Eau en tant qu'association dont les objectifs et le fonctionnement en réseau sont sans équivalent (Cf. § 2.2 page 96).

Le nombre de membres actifs régularisant leur cotisation varie entre 56 et 71 selon les années. Le taux de recouvrement des cotisations est hétérogène (Cf. part des cotisation dans les recettes, Tableau N° 10).

Dans tous les cas, le montant des cotisations représente moins de 2% des recettes totales annuelles du pS-Eau. Il est donc indispensable de mettre en place une procédure d'**amélioration du taux de recouvrement des cotisations**. La recherche d'une diversification des recettes propres du pS-Eau doit pouvoir accompagner la réflexion sur les modalités d'amélioration du recouvrement des cotisations.

Il est nécessaire d'**envisager l'opportunité de la généralisation d'une participation financière à l'ensemble des personnes bénéficiant des services du pS-Eau** et y trouvant des avantages. La décision de généralisation doit être accompagnée de la définition des critères justifiant le paiement et cela dans le respect des objectifs spécifiques de l'association. Il est important de faire preuve de vigilance concernant la fixation du montant de la participation financière. Elle ne doit ni dénaturer l'esprit partenarial du réseau, ni inciter à la surconsommation d'information au motif de l'amortissement de la somme payée. Cette réflexion doit également préciser la périodicité de la cotisation (cotisation forfaitaire versée une fois pour toute à l'inscription auprès du pS-Eau ou annuellement). **La généralisation d'une participation financière doit être envisagée sans que cela ne dénature l'esprit du pS-Eau par dévoiement de sa mission de service public.**

Renforcer le réseau de correspondants relais du pS-Eau

Les SCAC ont été identifiés comme les structures assurant le relais du pS-Eau dans les pays. Cette situation présente des inconvénients avec les constats de mobilité du personnel et de l'absence de prérogatives ou d'assistants techniques "eau" dans certains pays. Il est donc nécessaire d'**identifier quels pourraient être les meilleurs partenaires pour disposer de relais du pS-Eau dans les pays du sud**. Ces partenaires doivent, pour réussir, avoir des prérogatives proches de celles du pS-Eau.

Le renforcement des relais est une condition nécessaire à l'extension géographique des pays où le pS-Eau intervient.

2.3. Les recommandations en relation avec les réalisations du pS-Eau

Mettre en place des indicateurs de suivi des réalisations et définir les procédures de mise en oeuvre associées

L'évaluation de l'efficacité du pS-Eau s'avère difficile à quantifier par absence de suivi de l'avancement et de la réalisation des actions au moyen d'une batterie d'indicateurs adéquats. Cette situation pose problème dans la mesure où, par manque de lisibilité, des mécomptes peuvent émerger concernant la satisfaction des attentes ministérielles. Il est alors important de **repartir de la liste des indicateurs de succès définie en 1998 après avoir validé sa pertinence** actuelle dans un nouveau modèle de fonctionnement. Un **outil opérationnel** serait alors disponible pour valider l'efficacité du pS-Eau et d'une façon plus générale lui permettre de disposer des **données nécessaires au pilotage de ses activités et de son fonctionnement**.

Amplifier le retour d'informations vers le pS-Eau

Le moteur de la sollicitation du pS-Eau est le besoin d'informations. L'objectif spécifique du programme qui jouit de la meilleure visibilité est d'ailleurs celui qui vise à accroître et faciliter l'accès à l'information. S'il est à l'évidence atteint, il se traduit par un excès de comportement consumériste vis-à-vis du pS-Eau. La **circulation de l'information se fait très souvent à sens unique**. Il est pourtant essentiel pour l'équipe du pS-Eau de pouvoir **disposer, en échange de l'appui ou des informations transmises, d'un retour d'expérience**. C'est au moyen de l'analyse des informations transmises en retour que se situent les clefs de la pérennisation du pS-Eau, gage de sa pertinence dans un contexte en perpétuelle évolution. Il apparaît alors important de définir une procédure à mettre en oeuvre pour que le pS-Eau puisse

disposer des informations lui permettant de s'auto-évaluer et ainsi de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Revisiter les services proposés aux collectivités territoriales

Les besoins exprimés par les collectivités locales du nord et du sud font suite aux évolutions récentes des contextes : loi Oudin au nord, décentralisation au sud. Ces besoins recèlent des dénominateurs communs que le pS-Eau a vocation à réunir.

En France, la frilosité de certains élus freine le recours à l'outil de financement solidaire qu'est la loi Oudin⁴⁴. A l'origine de cette position, des questions sur la mise en oeuvre de la loi et sur ses conséquences :

- certaines collectivités désireuses de s'engager dans des actions de coopération appartiennent à des syndicats de service d'eau regroupant des collectivités moins prédisposées à ce type d'engagement solidaire ;
- des craintes existent d'une confiscation ou d'un dévoiement de la manne financière mobilisée par centralisation des montants au niveau de l'État avec comme conséquence une dilution de la visibilité de la collectivité dans le projet de coopération ;
- difficultés à adosser les financements de collectivités de taille et d'objectifs différents ;
- conséquences du prélèvement des 1% sur l'équation financière du service d'eau ou d'assainissement.

Une mission d'accompagnement de la loi Oudin semble donc indispensable ; elle fait l'objet d'attentes fréquemment émises lors des entretiens menés en France. Cette mission serait pour le pS-Eau l'occasion d'élargir son auditoire auprès des collectivités et de les impliquer plus fortement dans ses actions.

Deux objectifs se dégagent de la loi Oudin : mobiliser des moyens financiers supplémentaires d'une part et sensibiliser aux sujets de l'eau potable et de l'assainissement dans les pays du sud d'autre part. Le pS-Eau est particulièrement attendu sur ce second objectif. Une attente est exprimée de le voir s'investir dans une démarche de sensibilisation et d'incitation des collectivités à utiliser la loi Oudin.

Au Maroc et au Mali, d'autres besoins ont été exprimés.

Ils s'inscrivent dans le cadre des processus de décentralisation engagés dans les deux pays. Les responsabilités des collectivités territoriales s'élargissent et concernent désormais le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Par manque de moyens et de références, les collectivités s'estiment démunies. Le pS-Eau est alors identifié comme un relais efficace leur permettant d'avancer. Il s'agit notamment de mettre en relation les collectivités locales du nord et du sud en vue :

- d'informer sur les moyens et les objectifs de la coopération décentralisée ;
- de contribuer au transfert de connaissances et de savoir-faire en appui/conseil et recherche/action/développement sur des thématiques pointues (gestion communautaire et participative, systèmes de péréquation) ;
- d'identifier des collectivités françaises intéressées et ainsi faciliter la mobilisation de fonds additionnels pour amplifier le passage à l'action ;
- de développer le volet assainissement et protection de l'environnement en milieu rural ;
- de mettre en place des projets-pilote en mettant l'accent sur le financement et l'expertise technique ;
- de recenser les compétences locales ;
- de faciliter l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural en vue d'endiguer l'exode vers le milieu urbain.

44) Ce travail a été entrepris depuis 2005, Cf. addenda.

2.4. Une recommandation hors champ d'évaluation, citée pour mémoire

Adapter le périmètre des interventions en matière de co-développement et y renforcer la prise en compte de la décentralisation

Même si elle s'inscrit en dehors du champ de l'évaluation, une dernière préconisation mérite d'être formulée⁴⁵. Elle concerne les actions du pS-Eau en matière de co-développement. Il semble important d'élargir le champ géographique de cette intervention :

- des demandes ont été exprimées au Maroc ;
- au Mali, les remarques formulées correspondaient au souhait de voir étendre ces actions à d'autres régions et localités d'émigration. Les opérations étant actuellement essentiellement focalisées autour de la région de Kayes.

Dans le cadre des actions de co-développement, il est également intéressant de promouvoir des opérations destinées à renforcer l'ancrage du processus de décentralisation.

2.5. La hiérarchisation des recommandations

Les recommandations qui viennent d'être énumérées sont ici hiérarchisées selon deux critères :

- le caractère d'urgence de leur mise en œuvre qui distingue les recommandations devant être effectuées dans les meilleurs délais en opposition à celles, plus stratégiques, qui doivent être initiées à moyen terme ;
- l'implication des services du MAE qui différencie les recommandations pour lesquelles l'implication ministérielle est essentielle et celles qui peuvent être portées par le pS-Eau seul.

La répartition des recommandations selon ces deux critères est présentée dans le Tableau N° 21.



Tableau N° 21 : hiérarchisation des recommandations nécessaires à l'amélioration des performances

Recommandations en relation avec ...

	... le fonctionnement	... les moyens	... les réalisations
Recommandations à engager à moyen terme	Définir un cadre contractuel adapté aux interventions	Renforcer le réseau des correspondants relais	
Recommandations à engager à court terme			Mettre en place des indicateurs de suivi
	Améliorer la lisibilité des objectifs	Améliorer le recouvrement des cotisations	Amplifier le retour d'informations
	Communiquer sur les objectifs		Revisiter les services aux collectivités

Recommandation concernant le pS-Eau
 Recommandation concernant le pS-Eau et les services du MAE
 Recommandation concernant les services du MAE

Source : ISL, 2006

45) Afin de ne pas perdre l'information transmise lors des entretiens effectués au Maroc et au Mali.

ADDENDA : éléments de contexte récents



Concernant l'approche co-financement du MAE

Le MAE, par l'intermédiaire de la DAECL, apporte son appui à la coopération décentralisée selon plusieurs dispositifs:

- la contractualisation avec les régions (pour treize d'entre elles qui ont inscrit un volet coopération décentralisée dans les contrats de plan 2006) arrive dans sa dernière année mais le dispositif devrait être poursuivi avec une nouvelle contractualisation étendue à l'ensemble des régions intéressées ;
- des crédits déconcentrés auprès des préfetures de région pour le soutien des projets annuels sur trois thématiques prioritaires (l'appui institutionnel, l'eau et l'assainissement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication) ;
- des crédits déconcentrés auprès de sept ambassades pilotes pour le financement de projets pluriannuels dans le cadre de FSP avec pour priorité la meilleure articulation et complémentarité avec les autres formes de coopération dans ces pays ;
- des crédits centraux pour des projets pluriannuels dans les autres pays avec pour priorité la mutualisation des actions menées par les collectivités locales ;
- des crédits centraux pour le soutien aux réseaux nationaux (CUF, pS-Eau, etc.), les rencontres de la coopération décentralisée, la présence des collectivités dans les forums internationaux, les évaluations ;
- le soutien à la coopération décentralisée européenne avec un appel à projets en privilégiant l'appui institutionnel et la gouvernance locale ;
- le soutien à la coopération décentralisée franco-québécoise.

Le MAE s'efforce de faire vivre un dispositif qui réponde à la fois :

- à une approche à partir d'une entrée régionale française en privilégiant les thématiques pour lesquelles la valeur ajoutée de la coopération décentralisée est la plus forte avec comme interlocuteurs chaque année plus de 400 collectivités locales ;
- à une approche à partir d'une entrée géographique prioritaire en privilégiant la complémentarité et la mutualisation ;
- à une approche nationale de coordination et de mise en commun des expériences.

Concernant Le Partenariat Français pour le 4^{ème} Forum mondial de l'eau de Mexico (16-22 mars 2006)

Dans l'objectif du Forum mondial de l'eau de Mexico, les ministères de l'écologie et des Affaires étrangères ont invité dès avril 2005 l'ensemble des catégories d'acteurs français du domaine de l'eau à se regrouper de façon informelle ; ainsi est né le **Partenariat Français pour le Forum de Mexico (PFM)** qui rassemblait les représentants concernés des ministères, des établissements publics, des collectivités territoriales, des entreprises, des organisations non gouvernementales, des organisations scientifiques et techniques, des centres de recherche... Le PSEau a assuré, aux côtés de l'OIEau et de l'ASTEE, le rôle de secrétariat du PFM.

Ce Partenariat avait deux objectifs majeurs : partager les expériences et savoir-faire des acteurs français dans leur diversité et contribuer, de façon concertée, aux débats organisés dans le cadre du Forum. Plusieurs actions communes ont pu être ainsi engagées dans le cadre du Forum :

- la promotion de 9 messages dont certains inédits, portant notamment sur le rôle central des autorités locales en tant que responsables des services d'eau et d'assainissement, la gouvernance de l'eau, le droit effectif à l'eau et à l'assainissement et le doublement de l'aide française dans le domaine de l'eau ;
- l'organisation et la co-organisation de sessions ou d'évènements avec les partenaires des acteurs français dans le cadre de coopérations existantes ;
- l'organisation de sessions de formation destinées aux élus du monde entier ;
- la mise en place d'un lieu de rencontres et d'évènements : l'Espace France ;
- la participation aux travaux européens ayant conduit au rapport européen présenté à Mexico le 18 mars 2006.

Le PFM a permis, de façon collective, aux différentes catégories d'acteurs français intervenant à l'international, de porter des messages préparés, de peser sur les débats et de contribuer positivement aux résultats du Forum.

La reconnaissance par la communauté internationale du rôle des autorités locales en tant que responsables des services d'eau et d'assainissement en est l'exemple le plus visible. Le rôle majeur joué par le PFM pour la prise en compte du droit à l'eau a également contribué largement à la position adoptée par l'Union européenne. L'accent mis sur l'assainissement, le monitoring et les financements solidaires a permis de faire reconnaître ces sujets comme particulièrement importants. Enfin, la forte implication du PFM dans le processus préparatoire européen a notablement orienté les positions mises en avant par les acteurs européens.

Cette première expérience apparaît largement positive. Globalement, les différents partenaires ont adhéré à la démarche et ont participé très activement aux travaux développés par le Partenariat avant et pendant le Forum. Ce bilan conduit actuellement les membres du PFM à envisager la mise en place d'un Partenariat pérenne. Un tel Partenariat modifiera de façon importante les relations entre les acteurs français de l'eau. Il permettra à ces acteurs de peser plus fortement sur les politiques de l'eau menées et de promouvoir leurs savoir-faire au plan international.

Concernant le groupe d'échanges État/collectivités/AFD/ Agences de l'eau

Nelly OLIN, Ministre de l'Écologie et du Développement durable et Brigitte Girardin, Ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, ont présidé le 28 septembre 2005 une table ronde sur l'**action internationale de la France dans le domaine de l'eau**.

Cette table ronde, à laquelle étaient conviées les associations nationales de collectivités territoriales, l'Agence française de Développement et les agences de l'eau, a permis de confirmer la mobilisation de tous les acteurs pour renforcer, dans le cadre de la loi du 9 février 2005, la cohérence de leurs actions pour l'accès à l'eau, sa gestion et son assainissement.

Les participants ont exprimé leur souhait, dans le respect de l'autonomie de chacun, d'inscrire leurs projets dans un cadre concerté et plus efficace, en particulier en faveur du développement des services publics locaux garantissant l'accès équitable et durable à l'eau. Ils ont adopté **une déclaration commune**, ci-jointe, qui a, notamment, inspiré leur démarche lors du Forum mondial de l'eau de Mexico en mars 2006. Celui-ci a, en effet, été l'occasion de faire valoir la compétence technique et l'expérience de la coopération décentralisée française dans le domaine de l'eau.

Cette déclaration commune prévoit également la mise en place, en partenariat, d'un lieu d'échanges sur le plan national permettant de suivre conjointement les orientations de leurs actions respectives pour en améliorer la cohérence et l'efficacité, en tirant partie des structures existantes telles que la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD) et le Comité National de l'Eau (CNE).

Ce groupe d'échanges, qui a été mis en place concrètement à la fin de l'année 2005, est présidé par J.Oudin, Président du CNE et initiateur de la loi du 9 février 2005. Une "feuille de route" a été arrêtée qui prévoit une amélioration de la connaissance des actions et des acteurs de la coopération décentralisée, la production de documents et d'outils à usage de ces acteurs, la promotion de la coopération décentralisée et solidaire en France et à l'étranger, l'information et la formation, la coordination entre les différents acteurs concernés.

Le secrétariat de ce groupe est assuré par les ministères des Affaires étrangères et le ministère de l'Écologie et du Développement durable. Le secrétariat exécutif est assuré par le pS-Eau.

Table ronde du 28 septembre 2005

réunissant des associations nationales de collectivités territoriales⁴⁶,
la ministre de l'écologie et du développement durable,
la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie,
l'Agence française de Développement, les Agences de l'eau...

Déclaration commune

pour un renforcement de la cohérence et de l'efficacité
des actions internationales de la France (État et collectivités territoriales)
dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

La question de l'eau pose un **double défi mondial**, tant pour la gestion durable des ressources que pour l'accès des populations pauvres à l'eau potable et à l'assainissement. L'insuffisance de cet accès représente en effet la première cause de mortalité dans le monde.

La communauté internationale se mobilise fortement sur cette question et l'a intégrée au cœur de l'un des huit **Objectifs du Millénaire pour le Développement** approuvés par l'Assemblée Générale des Nations-unies qui prévoit de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population mondiale qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau et à des services d'assainissement de base.

46) Assemblée des départements de France, Association des maires de France, Association des maires des grandes villes de France, Association des régions de France, Association française du conseil des communes et régions d'Europe, Cités unies France, Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.

Le *Sommet Mondial du Développement Durable* (Johannesburg 2002) a complété ces dispositions par l'objectif de développer pour 2005 des plans nationaux de gestion intégrée et efficiente des ressources en eau. Ce Sommet a, par ailleurs, rappelé que **l'eau est un bien commun de l'humanité à partager équitablement pour assurer l'accès à l'eau de tous et à protéger**, notamment par une politique d'assainissement accessible à tous.

L'**Union Européenne** a lancé lors de ce Sommet l'*Initiative Européenne de l'Eau* qui vise à participer à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale par l'inscription prioritaire de ce secteur dans les politiques nationales, le renforcement de la coopération entre bailleurs et bénéficiaires, ainsi qu'une plus grande efficacité des mécanismes financiers. Pour appuyer la mise en oeuvre de cette initiative, elle a d'ailleurs mis en place des moyens financiers spécifiques : la *Facilité Européenne pour l'Eau*.

L'**État** français, qui apporte pleinement son soutien aux objectifs fixés par la communauté internationale, a décidé de **doubler son aide publique au développement dans ce secteur, particulièrement en Afrique**. Il a été, par ailleurs, le premier à placer l'eau au cœur des préoccupations du G8 en lui faisant adopter à Evian en juin 2003 un plan d'actions reprenant en particulier les préconisations du panel Camdessus. Le Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (**CICID**) a validé le 18 mai 2005 sept stratégies sectorielles prioritaires, dont l'une est dédiée à l'eau et à l'assainissement.

Pour leur part, de nombreuses **collectivités territoriales** françaises ont, depuis plusieurs années, engagé des **actions de coopération décentralisée** dans ce secteur et participent activement aux travaux menés par Cités et Gouvernements Locaux Unis.

Elles ont déjà, à l'occasion du 3^{ème} *Forum mondial de l'eau de Kyoto* (mars 2003), rappelé dans une **déclaration conjointe des Associations de collectivités territoriales** leur engagement à "*développer leurs programmes de coopération décentralisée avec les collectivités des pays du sud et de l'est, en consacrant une part significative au développement des services publics locaux afin de garantir l'accès équitable aux services de l'eau et de l'assainissement et de lutter ainsi contre la pauvreté et les inégalités*" et à "*mobiliser les acteurs de leur territoire (personnels territoriaux, professionnels de l'eau et de l'assainissement, associations locales et sections locales d'ONG, ...)* pour définir avec eux des moyens d'actions efficaces permettant de contribuer à l'accès à l'eau et à l'assainissement avec leurs collectivités partenaires".

Au-delà des actions de coopération décentralisée financées sur leur budget général, la **loi du 9 février 2005** donne désormais la faculté aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement de mener aussi des actions de coopération, d'aide d'urgence et de solidarité internationale avec des collectivités étrangères et leurs groupements dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées au budget de ces services. Cette loi permet également aux agences de l'eau, dans le respect des engagements internationaux de la France, de mener des actions de coopération internationale dans la limite de 1 % de leurs ressources.

L'ampleur de ce défi mondial et des initiatives en cours, rend également nécessaire une réflexion de l'ensemble des acteurs - pouvoirs publics, État, organisations internationales, ONG, secteur privé - pour **définir et mettre en cohérence les stratégies de coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement**, afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale.

Dans ce contexte, **animés du souci d'accroître la cohérence et l'efficacité de leurs actions internationales, les participants à la table ronde du 28 septembre 2005 affirment :**

- leur volonté d'inscrire leur action dans le cadre des **objectifs fixés par la communauté internationale** de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population mondiale qui n'a pas accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que dans celui de la déclaration et du plan d'action adoptés à Johannesburg ;
- leur volonté d'agir dans le cadre de leurs coopérations respectives pour favoriser la mise en place auprès de leurs partenaires de **cadres institutionnels, juridiques et financiers** favorisant l'accès durable à l'eau et à l'assainissement des populations locales, en privilégiant des solutions institutionnelles qui donneront la responsabilité de ces secteurs aux autorités publiques locales décentralisées tout en assurant à celles-ci, au démarrage, leur participation au soutien technique et financier pour faire face à leurs obligations ;
- leur souhait, dans le cas de financements croisés nationaux et locaux, de mettre en oeuvre des projets précis faisant l'objet de **conventions de partenariat** ;
- leur volonté de développer leurs programmes de coopération en consacrant une part significative au développement des services publics locaux afin de garantir l'**accès équitable et durable aux services de l'eau et de l'assainissement** et de lutter ainsi contre la pauvreté et les inégalités, en privilégiant une **approche participative** associant tout particulièrement les femmes ;
- leur volonté d'aider leurs partenaires à améliorer la **gouvernance** de leurs services publics locaux de l'eau et de l'assainissement, notamment en soutenant l'élaboration en cours, sur initiative française, de **normes internationales** en la matière et en favorisant leur mise en oeuvre ;
- leur participation aux initiatives de **solidarité et de transfert de savoir-faire** et d'expériences engagées par les acteurs des pays en développement du domaine de l'eau et de l'assainissement en faveur des populations les plus pauvres ;
- leur souhait de mettre en place, en partenariat, un **lieu d'échanges sur le plan national** permettant de suivre conjointement les orientations de leurs actions respectives pour en améliorer la cohérence et l'efficacité, en tirant partie des structures existantes telles que la Commission Nationale de Coopération Décentralisée et le Comité National de l'Eau ;
- leur souhait que les collectivités territoriales puissent trouver auprès des **agences et des comités de bassin** un partenariat constructif pour le développement de leurs démarches de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau ;
- leur engagement de **préparer conjointement et activement la participation de la France au 4^{ème} Forum mondial de l'eau de Mexico (mars 2006)**.

Annexes



Annexe 1 : composition du comité de pilotage

Monsieur Denys GAUER, MAE, Ambassadeur délégué à l'environnement Président du Comité de pilotage

Monsieur Olivier BOMMELAER, AESN

Monsieur Bruno BORDAGE, MAE

Madame Marie-Pierre BOURZAI, Mairie de Paris

Monsieur Toussaint CARADEC, MAE

Monsieur François CASAL, MET

Monsieur Emmanuel CUFFINI, ONG F3E

Monsieur Jean-Philippe DELGRANGE, ONG ESSOR Nord

Monsieur Gaharou DOUCOURE, AFTAM

Monsieur Jean-Paul DUCHEMIN, Institut d'Etudes Africaines

Monsieur Jean-Dominique DUPONT, MAP

Monsieur Vincent DUSSAUX, Communauté urbaine de Lyon

Monsieur Philippe GUETTIER, MEDD

Madame Pascale GUIFFANT, SUEZ Environnement

Madame Claudine JAFFRE-BARON, MAE

Monsieur Antoine JOLY, MAE

Monsieur Mustapha KLEICHE, AfD

Monsieur Christophe LEGER, Bureau d'études ANTEA

Madame Virginie LUCAS, MAE

Monsieur Guy MARTIN, Commune de Vitry

Monsieur Olivier MOURAREAU, MAE

Monsieur Martin PARENT, MAE

Monsieur Philippe PIALOUX, MAE

Madame Geneviève VENTURI, MAE

Invités aux 3^{ème} et 4^{ème} comités de pilotage

Monsieur Guillaume AUBOURG, pS-Eau

Monsieur Patrick BURGER, pS-Eau

Monsieur Pierre-Marie GRONDIN, pS-Eau

Monsieur Christophe LE JALLE, pS-Eau

Secrétariat du comité de pilotage

Monsieur Yves YARD, Bureau de l'évaluation, secrétaire du comité de pilotage

Mademoiselle Clarisse HERVET, stagiaire au Bureau de l'évaluation

Mademoiselle Victoria POTEL, stagiaire au Bureau de l'évaluation

Annexe 2

Personnes ressources ayant participé aux entretiens

Entretiens effectués en France

Monsieur S. ALLOU, ONG GRET

Directeur

Monsieur J.J. BLANCHON, Fondation Nicolas Hulot

Directeur des Programmes

Monsieur O. BOMMELAER, AESN

Chef du Service International

Monsieur L. BONNEAU, Parc National des Pyrénées

Directeur adjoint, ancien Chef de service au MAE

Madame M.P. BOURZAI, Mairie de Paris

Chargée de mission coopération décentralisée

Madame Anne CARPENTIER, ONG Inter Aide

Responsable du réseau d'échanges méthodologiques

Monsieur L. CHABERT D'HIERES, ONG Eau Vive

Délégué Général

Madame O. DABBOUS, AfD

Monsieur D. DANGAIX, ARENE IdF

Chargé de mission coopération décentralisée

Monsieur J.P. DUCHEMIN, Institut d'Études Africaines

Ancien Directeur de Recherches à l'IRD

Monsieur D. GAUER, MAE

Ambassadeur délégué à l'environnement

Monsieur P. GUETTIER, MEDD

Adjoint au Chef des Affaires Internationales

Madame P. GUIFFANT, SUEZ

Environnement

Monsieur A. JOLY, MAE

Monsieur C. JOSSELIN, CUF

Président, ancien Ministre de la Coopération

Monsieur M. KLEICHE, AfD

Ingénieur environnement, énergie, infrastructures et industries

Monsieur E. LETHUILLIER

Conseil Régional des Pays de Loire, Chargé de mission coopération décentralisée

Monsieur J.C. MAGALHAES, Ville de Cherbourg
Adjoint au Maire

Madame C. PAJOT, ONG Coordination Sud

Monsieur M. PARENT, MAE

Sous Direction du Développement Économique et de l'Environnement

Monsieur J. PASQUET, Comité de jumelage de Bretteville sur Odon,
Vice-Président du Comité de jumelage, ancien maire de Bretteville sur Odon

Monsieur P. ROBERT, Comité de jumelage de Bretteville sur Odon
Président du Comité de jumelage

Monsieur J.N. ROULLEAU, AfD

Division environnement et ressources naturelles

Madame E. TOLLEMER, Ville de Cherbourg

Directrice des Relations Internationales

Entretien effectué en Belgique

Madame M. LE GENISSEL, Commission Européenne
Office de coopération EuropeAid Unité "Facilité pour l'eau"

Entretiens effectués au Maroc

Monsieur E. ARJDAL, DGCL

Chef du Service Eau Potable et Réutilisation

Monsieur O. BEKKARI, LYDEC

Directeur du Projet INDH

Monsieur A. BEN OUMGHAR, DGCL

Chef de la Division de l'Assainissement Liquide

Monsieur S. BENSAID, ONEP

Directeur de la Coopération et de la Communication.

Monsieur M. BERRADI, Municipalité de Casablanca

Directeur du Cabinet du Conseil de la Ville

Monsieur G. BOREUX, Ambassade de Belgique au Maroc

Deuxième Secrétaire de la Coopération au Développement

Monsieur N. BOUTAYEB, Délégation de la Commission Européenne au Maroc
Coopération et Infrastructures

Monsieur A. DJOUAI, ONG CERASE

Coordinateur

Monsieur A. EL KHABOTE, MATEE

Chargé de mission auprès du Secrétaire Général

Monsieur N. FORNAGE AfD

Chargé de mission

Monsieur A. LAHLOU-ABID, KfW

Expert Conseil

Monsieur A. LHERITIER, SCAC Ambassade de France au Maroc
Attaché de Coopération

Monsieur R. LOUSSERT, ONG ALCESDAM
Coordinateur

Monsieur N. MOSLEH, ONEP
Chef de Division Coopération

Monsieur I. MOUSSAOUI, ONG AMSED
Directeur

Monsieur L. OUKBAB, Agence du Bassin Hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia
Directeur

Monsieur SKIR, Association Nationale des Collectivités Locales du Maroc
Secrétaire Général de la ville de Rabat

Monsieur C. TORRE, SCAC Ambassade de France au Maroc
Attaché de Coopération

Monsieur TRASFORINI, Coopération italienne
Chef de Projet PAGER à Settat

Madame Martine VILLARS, LYDEC
Projets Pilotes et Relations Institutionnelles

Monsieur K. YAKOBI, ONG Programme Concerté Maroc
Chargé de suivi des projets

Entretiens effectués au Mali

Monsieur D. ALLELY, DNH
Conseiller Technique du Directeur de l'Hydraulique du Mali

Monsieur BATHILY, Cellule Technique Codéveloppement Mali
Responsable de la Cellule

Monsieur BOCOUM, Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie de Kayes
Directeur Régional

Monsieur S. BOUARE, Bureau d'études Gauff Ingénierie
Consultant en hydraulique urbaine

Madame S. BRIGNONEN, SCAC Ambassade de France au Mali
Attachée de Coopération

Monsieur Y. CISSE, ONG CREPA, Directeur

Monsieur S. COULIBALY Maison du Partenariat Angers – Bamako
Responsable adjoint des actions de coopération décentralisée

Monsieur DAO, Bureau d'études AGED Kayes
Directeur

Monsieur B. DIARA, Affaires sociales et développement de la région de Kayes
Conseiller technique auprès du Président de la République du Mali

Monsieur DIARA Association des Municipalités du Mali
Directeur du Centre de Ressources

Monsieur Y. DEMBELE, ONG CCAEP
Directeur

Monsieur M. GLESENER, Délégation de la Commission Européenne au Mali
Chargé de Programmes

Monsieur O. KABA, Cellule Technique Codéveloppement Mali
Assistant Technique

Monsieur F. KEITA, Assemblée Régionale de Kayes
Premier Vice Président de l'Assemblée Régionale de Kayes

Madame LY, DNH
Chef de Projet mobilisation en eau

Monsieur B. MACINA, Bureau d'études AGED Kayes
Consultant

Monsieur F. RAFFATIN, AfD
Chargé de Mission

Monsieur A.K. SIDIBE, Association des Municipalités du Mali
Président, Maire de la Commune III du District de Bamako

Madame G. F. SIDIBE, ONG Helvétas
Chargée de programme

Monsieur E. TOE, ONG Eau Vive
Coordinateur Mali

Monsieur O. TRAORE, DNH
Chef de la Division d'Hydraulique Urbaine

Monsieur A. VAN HOOREBEKE, Maison du Partenariat Angers – Bamako
Responsable technique des actions de coopération décentralisée

Monsieur L. VIGNACQ, SCAC Ambassade de France au Mali
Adjoint au Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

Annexe 3 : définition des critères d'évaluation

Questions d'évaluation	Définition de la question
A Critères de pertinence	
<i>Les objectifs du pS-Eau sont-ils pertinents vis-à-vis des besoins en matière de coopération pour le développement ?</i>	Cette première question s'intéresse à l'évaluation de la pertinence des objectifs du programme ; il s'agira de mesurer leur adéquation avec les besoins en matière d'aide aux projets de coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il s'agira également de vérifier l'adéquation entre les objectifs du programme et ceux de la MCNG, de la DgCiD, voire les cibles eau et assainissement de l'OMD n°7
A1	
B Critères de cohérence	
<i>Les moyens du pS-Eau sont-ils cohérents avec ses objectifs ?</i>	Cette question concerne l'analyse de la cohérence interne du programme (rapport des moyens aux objectifs) ; il s'agira de mesurer si les moyens disponibles permettent d'atteindre les objectifs fixés par les statuts de l'association et ceux issus des missions qui lui sont confiées
B1	
<i>Les moyens du pS-Eau sont-ils de nature à créer des synergies ou des antagonismes avec les moyens déployés par les autres acteurs concernés par le développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (ONG du nord et du sud, instances internationales, ...) ?</i>	Cette question vise à analyser la cohérence externe du programme ; il s'agira de mesurer si les moyens du pS-Eau interagissent avec ceux déployés par les autres intervenants et si ces interactions se traduisent par des synergies ou des antagonismes
B2	
C Critères d'efficacité et d'effectivité	
<i>Globalement, les services rendus par le pS-Eau et les actions dans lesquelles il est engagé répondent-ils aux objectifs du programme ?</i>	Cette question concerne l'efficacité du programme (rapport des résultats obtenus aux objectifs) ; il s'agira de mesurer quels ont été les résultats obtenus par le pS-Eau, afin d'identifier le degré de réalisation des différents objectifs. Cette question traite également l'effectivité de l'intervention du pS-Eau dans la mesure où les réalisations seront quantifiées

C

Questions aux interlocuteurs	Méthodes et indicateurs	Sources
<ul style="list-style-type: none"> -Connaissez-vous les objectifs du pS-Eau ? si oui, lesquels ? -Les objectifs du pS-Eau sont-ils justifiés pour démultiplier et améliorer les actions et la concertation entre les acteurs ? L'ont-ils toujours été ? -En quoi les objectifs du pS-Eau répondent aux besoins en matière de développement des actions et de la concertation ? -Les objectifs du pS-Eau répondent-ils à ceux de la MCNG et plus généralement de la DgCiD ? 	<p>MÉTHODE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Examen des statuts et des conventions signées avec le MAE -Synthèse des entretiens et de l'enquête en ligne <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> -Proportion de personnes sollicitées connaissant les différents objectifs, les trouvant justifiés -Liste des objectifs répondant aux besoins 	<ul style="list-style-type: none"> -Statuts du pS-Eau -Conventions de co-financement MAE -Entretiens de 2nd phase -Enquête en ligne
<ul style="list-style-type: none"> -Quels sont les moyens humains du pS-Eau ? -Quels sont les moyens financiers ? -Selon vous, les moyens humains du pS-Eau sont-ils adaptés à ses missions ? Et les moyens financiers ? -L'autonomisation du pS-Eau en 2000 s'est-elle traduite par des changements de moyens ? 	<p>MÉTHODE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Examen des comptes rendus des Assemblées Générales du pS-Eau -Synthèse des entretiens et de l'enquête en ligne <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> -Énumération des moyens humains et financiers -Répartition des avis exprimés 	<ul style="list-style-type: none"> -Compte rendus des Assemblées Générales du pS-Eau -Entretiens de 2nd phase -Enquête en ligne -Données recherchées auprès du pS-Eau
<ul style="list-style-type: none"> -Les moyens du pS-Eau sont-ils de nature à créer des synergies avec ceux mis en place par les autres intervenants ? -A l'inverse, des antagonismes on-ils été observés ? -Existe-t-il d'autres plate-formes susceptibles d'interférer avec le pS-Eau ? Si oui, quelles-sont-elles ? -Existe-t-il des réseaux semblables au pS-Eau dans d'autres pays ? Dans d'autres domaines ? 	<p>MÉTHODE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Synthèse des entretiens et de l'enquête en ligne <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> -Répartition des avis exprimés 	<ul style="list-style-type: none"> -Entretiens de 2nd phase -Enquête en ligne
<ul style="list-style-type: none"> -Quelles ont été les réalisations du pS-Eau sur la période sous revue ? -Quels acteurs ont été impliqués dans ces réalisations ? -Les actions produites tiennent-elles compte des contextes socio-économiques, environnementaux et réglementaires des pays du sud ? -Les actions aboutissent-elles à des stratégies reproductibles ? Si oui lesquelles ? Avec quelle pérennité ? -Les services proposés par le pS-Eau sont-ils spécifiques, innovants, originaux ? -Quel intérêt(s) retirez-vous de votre participation au pS-Eau ? A quel service faites-vous le plus fréquemment appel ? -Les actions du pS-Eau ont-elles permis de diffuser l'expérience française et de renforcer la représentativité de ses acteurs ? -Comment le pS-Eau intègre-t-il dans ses procédures le retour d'expérience dans une perspective d'amélioration et d'adaptation aux évolutions ? 	<p>MÉTHODE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Examen et synthèse des données recherchées auprès du pS-Eau -Synthèse des entretiens et de l'enquête en ligne <p>INDICATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dénombrement des actions réalisées par types d'objectifs spécifiques -Evolution inter-annuelle des membres et partenaires -Croisement des types de membres et partenaires avec les actions réalisées - Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> -Entretiens de 2nd phase -Enquête en ligne -Données recherchées auprès du pS-Eau



Questions d'évaluation

Définition de la question

D Critères d'efficience

Les résultats obtenus par le programme sont-ils à la mesure des moyens financiers mobilisés ?

Cette question concerne l'analyse de l'efficience du programme (rapport des résultats obtenus aux moyens financiers). Il s'agira d'examiner l'affectation des moyens financiers et d'identifier si des résultats identiques auraient pu être obtenus avec moins de moyens

D1

Quelles sont les conséquences des aides financières apportées par le MAE sur le fonctionnement du pS-Eau ?

Cette question de mise en oeuvre complète la précédente en examinant les incidences des aides apportées par le MAE sur le fonctionnement du pS-Eau (règles administratives et orientation du profil d'intervention du programme)

D2

E Critères d'impacts

Au-delà des résultats attendus, quels sont les autres impacts attribuables au pS-Eau ?

Cette question cherche à apprécier l'ensemble des impacts du pS-Eau, qu'ils soient positifs ou négatifs et qu'ils portent sur le domaine de l'eau ou sur le jeu des acteurs concernés

E1

F Expression des besoins et des attentes

Quelles sont vos attentes vis-à-vis du pS-Eau et plus généralement en matière d'actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ?

Il ne s'agit pas d'un critère d'évaluation mais d'une question destinée à recueillir les besoins et les attentes exprimées par les personnes sollicitées

F1

Questions aux interlocuteurs	Méthodes et indicateurs	Sources
<p>-Comment se répartissent les dépenses du pS-Eau ?</p> <p>-Comment se répartissent les temps de travail des salariés en fonction des actions (regroupées selon les objectifs des statuts) ?</p> <p>-Y-a-t-il concurrence, vis-à-vis des ressources humaines, entre les différentes missions du pS-Eau (missions historiques et diversifications récentes) ?</p> <p>-Le territoire géographique d'intervention du pS-Eau vous semble-t-il assez vaste ?</p> <p>-Les domaines thématiques d'intervention du pS-Eau vous semblent-ils assez larges ?</p>	<p>MÉTHODE</p> <p>-Examen des statuts et des conventions signées avec le MAE</p> <p>-Réunion de travail avec le pS-Eau</p> <p>INDICATEURS</p> <p>-Affectation des temps du personnel aux différentes catégories de missions</p> <p>-Evolution des dépenses sur la période 2000-2004 (tenant compte de la phase de transition GRET)</p> <p>-Avis exprimés sur le territoire géographique et les domaines d'intervention</p>	<p>-Statuts du pS-Eau</p> <p>-Conventions de co-financement MAE</p> <p>-Entretien avec le pS-Eau</p> <p>-Données recherchées auprès du pS-Eau</p> <p>-Enquête en ligne</p>
<p>-Quelles sont les relations contractuelles entre le pS-Eau et le MAE ?</p> <p>-Les procédures sont-elles adaptées ?</p> <p>-Les procédures permettent-elles un fonctionnement optimal favorable à la mise en ?uvre des actions attendues ?</p> <p>-Les aides apportées par le MAE et d'autres Ministères se traduisent-elle par un sentiment d'institutionnalisation du programme ?</p> <p>-Les missions ministérielles ont-elles une incidence sur les ressources humaines du pS-Eau ?</p>	<p>MÉTHODE</p> <p>-Réunion de travail avec le pS-Eau</p> <p>-Synthèse des entretiens et de l'enquête en ligne</p> <p>INDICATEURS</p> <p>-Avis exprimés sur les relations entre MAE et pS-Eau et leur adaptation</p> <p>-Proportion des personnes sollicitées ayant le sentiment d'une institutionnalisation du pS-Eau</p>	<p>-Entretien avec le pS-Eau</p> <p>-Entretiens de 2nd phase</p> <p>-Enquête en ligne</p>
<p>-Au delà des résultats attendus, pouvez-vous citer d'autres impacts du programme, aussi bien positifs que négatifs ?</p>	<p>MÉTHODE</p> <p>-Synthèse des entretiens et de l'enquête en ligne</p> <p>INDICATEURS</p> <p>-Avis exprimés sur les impacts du programme</p>	<p>-Entretiens de 2nd phase</p> <p>-Enquête en ligne</p>
<p>-Quelles sont vos attentes et vos besoins vis-à-vis du pS-Eau ?</p> <p>-Quelles sont vos attentes en matière de coopération "eau et assainissement" ?</p>	<p>MÉTHODE</p> <p>-Synthèse des entretiens et de l'enquête en ligne</p>	<p>-Entretiens de 2nd phase</p> <p>-Enquête en ligne</p>

Annexe 4 : Questionnaire en ligne

Questions de connaissance

Question	Réponse
Depuis quelle année connaissez-vous le pS-Eau ?	1992
Connaissez-vous les actions du pS-Eau ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
En matière d'appui/conseil ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
En matière de recherche/action ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
En matière de concertation ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
En matière de diffusion d'informations ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
En matière de sensibilisation à la coopération internationale ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Selon vous, les interventions du pS-Eau répondent-elles aux besoins en matière de développement des actions de coopération dans le domaine de l'eau ?	<input type="radio"/> Tout à fait <input type="radio"/> Partiellement <input type="radio"/> Pas du tout <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Selon vous, les moyens humains du pS-Eau sont-ils adaptés aux objectifs portés par le programme ?	<input type="radio"/> Tout à fait <input type="radio"/> Partiellement <input type="radio"/> Pas du tout

Evaluation du Programme Solidarité EAU - Enquête en ligne

Questions de connaissance

Question	Réponse
Depuis quelle année connaissez-vous le pS-Eau ?	1982 ▼
Connaissez-vous les actions du pS-Eau	
En matière d'appui/conseil ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
En matière de recherche/action ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
En matière de concertation ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
En matière de diffusion d'informations ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
En matière de sensibilisation à la coopération internationale ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Selon vous, les interventions du pS-Eau répondent-elles aux besoins en matière de développement des actions de coopération dans le domaine de l'eau ?	<input type="radio"/> Tout à fait <input type="radio"/> Partiellement <input type="radio"/> Pas du tout <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Selon vous, les moyens humains du pS-Eau sont-ils adaptés aux objectifs portés par le programme ?	<input type="radio"/> Tout à fait <input type="radio"/> Partiellement <input type="radio"/> Pas du tout <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Selon vous, les actions du pS-Eau sont-elles en synergie ou en antagonisme avec celles des autres acteurs ?	<input type="radio"/> En synergie <input type="radio"/> En antagonisme <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Selon vous, les actions du pS-Eau tiennent-elles compte des contextes socio-économiques, environnementaux et réglementaires des pays du sud ?	<input type="radio"/> Tout à fait <input type="radio"/> Partiellement <input type="radio"/> Pas du tout <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Selon vous, les services proposés par le pS-Eau sont-ils innovants et originaux ?	<input type="radio"/> Tout à fait <input type="radio"/> Partiellement <input type="radio"/> Pas du tout <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Selon vous, les actions réalisées par le pS-Eau permettent-elles de diffuser au niveau international l'expérience française ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas

<p>Selon vous, les actions réalisées par le pS-Eau permettent-elles de faire connaître au niveau international les acteurs français ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>Selon vous, le pS-Eau est-il une structure proche des services ministériels français ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>Selon vous, le périmètre géographique du pS-Eau est-il de nature à limiter ses interventions ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>Selon vous, les domaines de compétences du pS-Eau sont-ils de nature à limiter ses interventions ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>Jugez-vous satisfaisantes les réalisations du pS-Eau</p>	
<p>En matière d'appui/conseil ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>En matière de recherche/action ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>En matière de concertation ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>En matière de diffusion d'informations ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>En matière de sensibilisation à la coopération internationale ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>Jugez-vous satisfaisantes les interventions du pS-Eau dans les manifestations internationales sur le thème de l'eau ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<p>Jugez-vous satisfaisantes les participations du pS-Eau aux instances européennes et internationales dans le domaine de l'eau ?</p>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<input type="button" value="Valider"/>	

Evaluation du Programme Solidarité EAU - Enquête en ligne

Questions de comportement

Question	Réponse
Avez-vous fait appel aux services du pS-Eau avant 2000 ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Avez-vous fait appel aux services du pS-Eau sur la période 2000-2004 ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
A quelle fréquence avez-vous fait appel aux services du pS-Eau sur la période 2000-2004 ?	<input type="radio"/> Une seule fois <input type="radio"/> Moins d'une fois par an <input type="radio"/> Une fois par an <input type="radio"/> Une fois par trimestre <input type="radio"/> Plus de quatre fois par an <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Si vous avez fait appel aux services du pS-Eau sur la période 2000-2004, estimez-vous qu'il vous a apporté ce que vous attendiez de lui ?	<input type="radio"/> Tout à fait <input type="radio"/> Partiellement <input type="radio"/> Pas du tout <input type="radio"/> Ne se prononce pas
A quel service du pS-Eau avez-vous le plus régulièrement fait appel sur la période 2000-2004 ?	<input type="radio"/> Appui/Conseil <input type="radio"/> Recherche/action <input type="radio"/> Concertation <input type="radio"/> Diffusion d'information <input type="radio"/> Sensibilisation à la coopération internationale <input type="radio"/> Tous les services <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Avez-vous déjà participé à une manifestation organisée par le pS-Eau ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Si vous avez approché le pS-Eau dans le cadre d'un montage de projet, avez-vous le sentiment que cette démarche vous a facilité sa mise en oeuvre ?	<input type="radio"/> Tout à fait <input type="radio"/> Partiellement <input type="radio"/> Pas du tout <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Suite aux services rendus par le programme, avez-vous contribué à un retour d'informations vers le pS-Eau ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Globalement, quel avis portez-vous sur le pS-Eau ?	<input type="radio"/> Très positif <input type="radio"/> Positif <input type="radio"/> Négatif <input type="radio"/> Très négatif <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<input type="button" value="Valider"/>	

Evaluation du Programme Solidarité EAU - Enquête en ligne

Questions de souhait

Question	Réponse
Au-delà des résultats attendus, pouvez-vous citer des impacts positifs du pS-Eau ?	
Au-delà des résultats attendus, pouvez-vous citer des impacts négatifs du programme ?	
Quelles sont vos attentes vis-à-vis du pS-Eau ?	
Quelles sont plus généralement vos attentes en matière d'actions de développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ?	
<input type="button" value="Valider"/>	

Evaluation du Programme Solidarité EAU - Enquête en ligne

Questions d'attribut

Question	Réponse
Quel type d'organisme représentez-vous ?	<input type="radio"/> ONG professionnelle <input type="radio"/> ONG de bénévoles <input type="radio"/> OSI de migrants <input type="radio"/> Collectivité territoriale (communale) <input type="radio"/> Collectivité territoriale (agglomération / syndicat) <input type="radio"/> Collectivité territoriale (département) <input type="radio"/> Collectivité territoriale (région) <input type="radio"/> Fédération ou association de collectivités territoriales <input type="radio"/> Ministère, service ou établissement public <input type="radio"/> Recherche <input type="radio"/> Entreprise privée d'accès aux services de l'eau <input type="radio"/> Entreprise privée (bureau d'études, équipementier, ...) <input type="radio"/> Autre type d'organisme <input type="radio"/> Ne se prononce pas
Quel est votre domaine d'intervention ?	<input type="radio"/> L'eau <input type="radio"/> L'environnement (eau, biodiversité, sol, ...) <input type="radio"/> Transversal (environnement, santé, éducation, transport, ...)
Dans quel pays résidez-vous ?	AFGHANISTAN 
Etes-vous membre cotisant de l'association pS-Eau ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne se prononce pas
<input type="button" value="Valider"/>	

Annexe 5 : Résultats détaillés de l'enquête en ligne

Question [Ce1] - Depuis quelle année connaissez-vous le pS-Eau ?

Non répondants : 0

Réponse	Effectif	Pourcentage
Avant 1990	4	3%
1991 à 1995	20	16%
1996 à 2000	31	25%
2000 à 2006	70	56%
Total répondants	125	100%

Question [Ce2a] - Connaissez-vous les actions du pS-Eau en matière d'appui / conseil ?

Non répondants : 19 [soit : 15%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	76	72%
Non	30	28%
Total répondants	106	100%

Question [Ce2b] - Connaissez-vous les actions du pS-Eau en matière de recherche/action ?

Non répondants : 22 [soit : 18%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	75	73%
Non	28	27%
Total répondants	103	100%

Question [Ce2c] - Connaissez-vous les actions du pS-Eau en matière de concertation ?

Non répondants : 13 [soit : 10%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	81	72%
Non	31	28%
Total répondants	112	100%

Question [Ce2d] - Connaissez-vous les actions du pS-Eau en matière de diffusion d'informations ?

Non répondants : 6 [soit : 5%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	115	97%
Non	4	3%
Total répondants	119	100%

Question [Ce2e] - Connaissez-vous les actions du pS-Eau en matière de sensibilisation à la coopération internationale ?

Non répondants : 11 [soit : 9%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	100	88%
Non	14	12%
Total répondants	114	100%

Question [Ce3] – Selon vous, les interventions du pS-Eau répondent-elles aux besoins en matière de développement des actions de coopération dans le domaine de l'eau ?

Non répondants : 15 [soit : 12%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Tout à fait	57	52%
Partiellement	53	48%
Pas du tout	0	0%
Total répondants	110	100%

Question [Ce4] – Selon vous, les moyens humains du pS-Eau sont-ils adaptés aux objectifs portés par le programme ?

Non répondants : 57 [soit : 46%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Tout à fait	18	26%
Partiellement	48	71%
Pas du tout	2	3%
Total répondants	68	100%

Question [Ce5] – Selon vous, les actions du pS-Eau sont-elles en synergie ou en antagonisme avec celles des autres acteurs ?

Non répondants : 35 [soit : 28%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
En synergie	89	99%
En antagonisme	1	1%
Total répondants	90	100%

Question [Ce6] – Selon vous, les actions du pS-Eau tiennent-elles compte des contextes socio-économiques, environnementaux et réglementaires des pays du Sud ?

Non répondants : 20 [soit : 16%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Tout à fait	63	60%
Partiellement	39	37%
Pas du tout	3	3%
Total répondants	105	100%

Question [Ce7] – Selon vous, les services proposés par le pS-Eau sont-ils innovants et originaux ?

Non répondants : 22 [soit : 18%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Tout à fait	39	38%
Partiellement	61	59%
Pas du tout	3	3%
Total répondants	103	100%

Question [Ce8] – Selon vous, les actions réalisées par le pS-Eau permettent-elles de diffuser au niveau international l'expérience française ?

Non répondants : 41 [soit : 33%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	73	87%
Non	11	13%
Total répondants	84	100%

Question [Ce9] – Selon vous, les actions réalisées par le pS-Eau permettent-elles de faire connaître au niveau international les acteurs français ?

Non répondants : 42 [soit : 34%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	65	78%
Non	18	22%
Total répondants	83	100%

Question [Ce10] – Selon vous, le pS-Eau est-il une structure proche des services ministériels français ?

Non répondants : 55 [soit : 44%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	57	81%
Non	13	19%
Total répondants	70	100%

Question [Ce11] – Selon vous, le périmètre géographique du pS-Eau est-il de nature à limiter ses interventions ?

Non répondants : 56 [soit : 45%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	33	48%
Non	36	52%
Total répondants	69	100%

Question [Ce12] – Selon vous, les domaines de compétence du pS-Eau sont-ils de nature à limiter ses interventions ?

Non répondants : 46 [soit : 37%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	31	39%
Non	48	61%
Total répondants	79	100%

Question [Ce13a] – Jugez-vous satisfaisantes les réalisations du pS-Eau en matière d'appui / conseil ?

Non répondants : 60 [soit : 48%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	57	88%
Non	8	12%
Total répondants	65	100%

Question [Ce13b] – **Jugez-vous satisfaisantes les réalisations du pS-Eau en matière de recherche/action?**
 Non répondants : 56 [soit : 45%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	62	90%
Non	7	10%
Total répondants	69	100%

Question [Ce13c] – **Jugez-vous satisfaisantes les réalisations du pS-Eau en matière de concertation ?**
 Non répondants : 51 [soit : 41%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	63	85%
Non	11	15%
Total répondants	74	100%

Question [Ce13d] – **Jugez-vous satisfaisantes les réalisations du pS-Eau en matière de diffusion d'informations ?**
 Non répondants : 16 [soit : 13%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	105	96%
Non	4	4%
Total répondants	109	100%

Question [Ce13e] – **Jugez-vous satisfaisantes les réalisations du pS-Eau en matière de sensibilisation à la coopération internationale ?**
 Non répondants : 34 [soit : 27%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	83	91%
Non	8	9%
Total répondants	91	100%

Question [Ce14] – **Jugez-vous satisfaisantes les interventions du pS-Eau dans les manifestations internationales sur le thème de l'eau ?**
 Non répondants : 32 [soit : 26%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	87	94%
Non	6	6%
Total répondants	93	100%

Question [Ce15] – **Jugez-vous satisfaisantes les participations du pS-Eau aux instances européennes et internationales dans le domaine de l'eau ?**
 Non répondants : 62 [soit : 50%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	50	79%
Non	13	21%
Total répondants	63	100%

Question [Ct1] – **Avez-vous fait appel aux services du pS-Eau avant 2000 ?**

Non répondants : 4 [soit : 3%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	21	17%
Non	100	83%
Total répondants	121	100%

Question [Ct2] – **Avez-vous fait appel aux services du pS-Eau sur la période 2000-2004 ?**

Non répondants : 2 [soit : 2%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	49	40%
Non	74	60%
Total répondants	123	100%

Question [Ct3] – **A quelle fréquence avez-vous fait appel aux services du pS-Eau sur la période 2000-2004 ?**

Non répondants : 68 [soit : 54%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Une seule fois	15	26%
Moins d'une fois par an	9	16%
Une fois par an	8	14%
Une fois par trimestre	13	23%
Plus de 4 fois par an	12	21%
Total répondants	57	100%

Question [Ct4] – **Si vous avez fait appel aux services du pS-Eau sur la période 2000-2004, estimez-vous qu'il vous a apporté ce que vous attendiez de lui ?**

Non répondants : 70 [soit : 56%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Tout à fait	27	49%
Partiellement	22	40%
Pas du tout	6	11%
Total répondants	55	100%

Question [Ct5] – **A quel service du pS-Eau avez-vous le plus régulièrement fait appel sur la période 2000-2004 ?**

Non répondants : 54 [soit : 43%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Appui/Conseil	11	16%
Recherche/Action	4	6%
Concertation	3	4%
Diffusion d'information	32	45%
Sensibilisation à la coopération internationale	13	18%
Tous les services	8	11%
Total répondants	71	100%

Question [Ct6] – Avez-vous déjà participé à une manifestation organisée par le pS-Eau ?

Non répondants : 7 [soit : 6%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	51	43%
Non	67	57%
Total répondants	118	100%

Question [Ct7] – Si vous avez déjà approché le pS-Eau dans le cadre d'un montage de projet, avez-vous le sentiment que cette démarche vous a facilité sa mise en oeuvre ?

Non répondants : 84 [soit : 67%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Tout à fait	22	54%
Partiellement	12	29%
Pas du tout	7	17%
Total répondants	41	100%

Question [Ct8] – Suite aux services rendus par le programme, avez-vous contribué à un retour d'informations vers le pS-Eau ?

Non répondants : 57 [soit : 46%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	31	46%
Non	37	54%
Total répondants	68	100%

Question [Ct9] – Globalement, quel avis portez-vous sur le pS-Eau ?

Non répondants : 16 [soit : 13%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Très Positif	26	24%
Positif	81	74%
Négatif	2	2%
Très Négatif	0	0%
Total répondants	109	100%

Question [St1] – **Au-delà des résultats attendus, pouvez-vous citer des impacts positifs du pS-Eau ?**

Non répondants : 55 [soit : 44%]

Réponse-Mots ou Expression Clefs	Nombre de fois mentionnés	Pourcentage
Diffusion de l'information et des expériences	33	44%
Réseau d'acteurs, contacts au sein de la France ou entre Nord et Sud	16	26%
Recherche/action, projets de recherche et appels d'offre innovants	10	13%
Sensibilisation	6	8%
Appui/conseil	6	8%
Capitalisation, Veille	5	7%
Structuration des projets, des organismes et des échanges	4	5%
Participation et informations sur les manifestations internationales (Mexico...)	3	4%
Donne une visibilité de l'action française dans le domaine de l'eau	2	3%
Bon rapport avec les pouvoirs publics, Bonne "accroche institutionnelle"	1	1%
Bonne compréhension des acteurs, des réseaux et de leur fonctionnement	1	1%
Bonne relation avec les acteurs du Sud	1	1%
Formation	1	1%
Mobilisation des migrants en France	1	1%
Plaidoyer et lobbying sur les politiques internationales et nationales	1	1%
Vulgarisation	1	1%
Ne se prononcent pas	10 répondants	13%
Total répondants	75	100%

Question [St2] – **Au-delà des résultats attendus, pouvez-vous citer des impacts négatifs du pS-Eau ?**

Non répondants : 67 [soit : 54%]

Réponse-Mots ou Expression Clefs	Nombre de fois mentionnés	Pourcentage
Trop de théorie, peu d'actions ("laboratoire d'idées")	4	7%
Cible trop restreinte (manquent les villages peu peuplés, les pays non francophones, l'Afrique outre Afrique de l'Ouest et Maghreb...)	3	5%
Moyens du pS-Eau trop faibles (trop peu basés sur des fonds et des moyens privés...)	3	5%
Faible communication (sur les offres de services existantes, sur la stratégie de coopération internationale, etc.)	3	5%
Des dynamiques initiées, un espoir né mais qui reste sans suite	2	3%
Insuffisante concertation avec organismes de coopération décentralisée	2	3%
Trop centré sur le Sud	1	2%
Les schémas proposés ne tiennent pas compte des spécificités de chaque pays	1	2%
Diffusion trop faible des sources de financement	1	2%
Risque de substitution aux institutions définissant la stratégie française	1	2%
Faible participation des agents publics aux formations	1	2%
Composante Eau du Programme CFSI en région de Kayes	1	2%
Projet "Facilité eau" qui a suscité quelques déceptions face aux critères d'éligibilité	1	2%
Critères de sélection des projets finançables par pS-Eau	1	2%
Trop faible utilisation de l'énergie éolienne dans l'AEP	1	2%
Ne se prononcent pas	31 répondants	53%
Total répondants	58	100%

Question [St3] – **Quelles sont vos attentes vis-à-vis du pS-Eau ?**

Non répondants : 42 [soit : 44%]

Réponse, Attentes	Nombre de fois mentionnés	Pourcentage
Plus d'action et de proximité (jouer le rôle de coordinateur et décentraliser les actions et les projets à l'échelle nationale / régionale, enclencher des dynamiques mais développer l'aspect opérationnel, renforcer la concertation entre la recherche appliquée et les entreprises privées, entre pS-Eau et les Comités locaux de gestion, responsabiliser les acteurs et favoriser une plus grande participation du Sud)	26	31%
Poursuivre – Continuer (information, réseaux, conseil, formations...)	17	20%
Plus de visibilité et de transparence (diffusion en langue anglaise, visibilité auprès des officiels, des élus, des non avertis ; évaluation des actions du pS-Eau...)	12	14%
Elargir son champ d'action (pays non francophones, pays en crise et en phases de réhabilitation, Afrique Centrale, PME initiatrices de projets...)	10	12%
Financements (alléger les critères de sélection, aider à la recherche de fonds, renforcer les partenariats avec les bailleurs)	10	12%
Elargir son champ de compétences (environnement, eau agricole, eau urbaine et aménagement du territoire, codéveloppement, développer des outils pédagogiques pour scolaires, constituer des "communautés virtuelles" pour le traitement des eaux)	9	11%
Meilleure concertation, coordination (avec les acteurs du développement, les banques de développement régionales, entre pS-Eau et le PDM)	7	8%
Ne se prononcent pas	2 répondants	53%
Total répondants	83	

Question [St4] – **Quelles sont plus généralement vos attentes en matière d'actions de développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ?**

Non répondants : 47 [soit : 38%]

Réponse, Attentes	Nombre de fois mentionnés	Pourcentage
Sensibiliser les bailleurs sur ce thème et mettre en relation les acteurs afin de permettre un meilleur financement	13	17%
Meilleure prise en compte du niveau local, adaptation aux besoins locaux, outils appropriés (promouvoir et renforcer le secteur privé local en eau et assainissement, favoriser la maîtrise d'ouvrage nationale, l'emploi et la main d'œuvre locale, respecter l'éthique et la culture locales)	10	13%
Actions durables et intégrées (suivre les OMD, la GIRE, veiller à l'environnement, vision globale et transversale de l'eau)	11	14%
Veiller à l'accessibilité à l'eau potable (systèmes simplifiés d'AEP pour les petites agglomérations, villages peu peuplés, populations les plus démunies, semi-urbain)	7	9%
Gouvernance de l'eau, actions politiques	5	6%
Eau et santé (hygiène publique, eau sanitaire)	3	4%
Eau agricole (agriculture irriguée, usage agricole en aval des barrages)	3	4%
Genre et Eau	2	3%
Assainissement autonome et décentralisé	1	1%
Assainissement et énergie (équipement solaire)	2	3%
Ne se prononcent pas	1 répondant	1%
Total répondants	78	

Question [At1] – **Quel type d'organisme représentez-vous ?**

Non répondants : 6 [soit : 5%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
ONG professionnelle	28	24%
ONG de bénévoles	8	7%
OSI de migrants	4	3%
Collectivité territoriale (communale)	7	6%
Collectivité territoriale (agglomération / syndicats)	5	4%
Collectivité territoriale (département)	1	1%
Collectivité territoriale (région)	4	3%
Fédération ou association de collectivités territoriales	3	2%
Ministère, service ou établissement public	18	15%
Recherche	7	6%
Entreprise privée d'accès aux services de l'eau	4	3%
Entreprise privée (bureau d'études, équipementier...)	8	7%
Autre type d'organisme	22	19%
Total répondants	119	100%

Question [At2] – **Quel est votre domaine d'intervention ?**

Non répondants : 2 [soit : 2%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
L'eau	34	28%
L'environnement (eau, biodiversité, sol...)	28	23%
Transversal (environnement, santé, éducation, transport...)	61	49%
Total répondants	123	100%

Question [At3] – **Dans quel pays résidez-vous ?**

Non répondants : 1 [soit : 1%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Arménie	1	1%
Cameroun	2	2%
Centrafrique	2	2%
Tchad	1	1%
République Démocratique du Congo	1	1%
Bénin	4	3%
France	60	48%
Gabon	1	1%
Allemagne	2	2%
Haïti	1	1%
Italie	1	1%
Côte d'Ivoire	1	1%
Laos	1	1%
Mali	8	6%
Mauritanie	4	3%
Mexique	1	1%
Maroc	1	1%

Pays-Bas	1	1%
Niger	4	3%
Roumanie	1	1%
Sénégal	11	9%
Afrique du Sud	1	1%
Suisse	3	2%
Togo	1	1%
Tunisie	2	2%
États-Unis d'Amérique	1	1%
Burkina Faso	7	6%
Total répondants	124	99%

Question [At4] – Êtes-vous membre cotisant de l'association pS-Eau ?

Non répondants : 17 [soit : 14%]

Réponse	Effectif	Pourcentage
Oui	5	5%
Non	103	95%
Total répondants	108	100%

Annexe 6 : Note présentant le contexte de l'eau au Maroc

Entre le discours et l'action, le Maroc a toujours compris la valeur de l'eau. Elle est de tous temps un mobile d'organisation sociale et une composante essentielle de la culture voire un facteur de sédentarisation et de dynamique des populations.

L'expérience du Maroc témoigne du rapport que le pays entretient avec cette ressource en lien avec la variété du milieu, mais aussi avec la rareté ou l'abondance de l'eau face aux besoins. Préoccupation constante, elle est aujourd'hui érigée en priorité. De plus, à l'instar de la communauté internationale, le Maroc s'est engagé à mettre en oeuvre :

- les Objectifs de Développement du Millénaire (2000) ;
- les Engagements du Sommet de Johannesburg (2002).

Par ses conditions naturelles et sa situation en zone aride et semi-aride, le Royaume du Maroc se caractérise par des ressources en eau limitées et irrégulièrement réparties dans le temps et dans l'espace.

Entre le déluge et la pénurie, le Maroc se caractérise par une eau rare, chère à mobiliser et par la disparité des situations des différentes régions du pays et les inégalités d'accès en eau.

Globalement, le potentiel hydraulique mobilisable est estimé dans les conditions techniques et économiques actuelles, si l'on déduit les pertes par évaporation, les écoulements non maîtrisables vers la mer et le désert, à 21 milliards de m³ dont 16 milliards à partir des eaux superficielles et 5 milliards en provenance des eaux souterraines. Les travaux de captage et de stockage de la ressource permettent de maîtriser près de 14 milliards de m³. soit une moyenne nationale de 660 m³ par habitant⁴⁷(les écarts régionaux allant de 450 à 1 100 m³/hab/an). Toute l'eau vient du ciel ! évitant de fait les risques de conflits autour de son partage avec des pays voisins.

Trois bassins débouchant sur l'Atlantique (Sebou, Bouregreg, Oum Er Rbii) détiennent les 2/3 du potentiel hydrique alors que les eaux coulant vers la Méditerranée ou vers la zone saharienne connaissent, certains étés, des débits presque nuls.

A l'inégale répartition dans le temps et dans l'espace s'ajoute celle des structures de collecte et de redistribution des eaux entre le milieu rural et le milieu urbain et celle du recours à l'utilisation de l'eau pour les usages domestique, agricole et industriel.

En même temps, le pays est confronté à la sécheresse, devenue structurelle, conjuguée à la croissance démographique. Etant donné l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale et sa sensibilité aux aléas climatiques, il est clair que ce secteur, y compris l'élevage, dépendent de cette ressource établissant un lien entre eau et sécurité alimentaire.

Politique de l'eau

Les orientations politiques de l'eau au Maroc ont accordé la priorité à l'eau potable en milieu urbain. En même temps, le Maroc s'est engagé à partir des années 60 dans une politique de construction de barrages de retenue. Le stock actuel est de 103 barrages, pour une capacité de 16 milliards m³, le potentiel encore mobilisable serait de l'ordre de 5 à 10% de la ressource.

47) Le seuil de la rareté de la ressource en eau est de l'ordre de 1 000 m³/habitant/an et celui de la pénurie absolue

Des efforts sont à consentir au profit des quartiers informels et précaires pour le monde rural et en matière de protection qualitative de l'eau.

A cet égard on retiendra que :

- le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau en milieu Rural "PAGER", mis en place à partir de 1995, a eu pour effet l'accès à l'eau en huit ans de 11 millions d'habitants dans 31 000 localités et avec une enveloppe budgétaire de 10 milliards de Dirhams. Il a permis de passer de 14 % (taux d'accès des populations rurales jusqu'à cette date) à 60 % de la population qui accède à l'eau et ainsi de préserver les populations bénéficiaires des effets de la sécheresse ;
- de nouvelles mesures législatives et institutionnelles sont adoptées par la Loi-10-95 en vue d'instituer une politique en la matière. Mais ces dispositions ne sont pas encore entrées en vigueur. Un Plan National d'Assainissement vient d'être adopté. Le Maroc s'oriente doucement vers des politiques en faveur des ressources nouvelles par la réutilisation des eaux usées ou le dessalement de l'eau de mer, en même temps que la lutte contre le gaspillage, l'économie de l'eau et son utilisation rationnelle ;
- depuis l'indépendance, l'intervention des pouvoirs publics est marquée par plusieurs restructurations institutionnelles et l'adoption de mesures législatives.

La Loi 10-95 sur l'eau adoptée en août 1995 constitue un progrès indéniable et apporte, dans un texte unificateur, le cadre général de gestion, de conservation et de protection tant quantitative que qualitative de la ressource en eau.

Le Discours prononcé par Sa Majesté Mohamed VI au Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat (CSEC) de juin 2001 introduit un nouvel esprit et de nouvelles approches en la matière. Une commission interministérielle de l'eau présidée par le Premier Ministre a été créée à la suite de cette session du CSEC. Outre le fait qu'elle permet une concertation entre les intervenants dans le secteur, elle définit les programmes prioritaires. Lors de sa dernière réunion en date du 22 février 2005, elle a recommandé les mesures ci-après :

- instituer un mécanisme assurant l'intégration et la cohérence des priorités du secteur ;
- examiner la tarification de l'eau d'irrigation ;
- étudier le système de tarification de l'eau potable ;
- adopter et mettre en oeuvre, selon une approche globale et dans un cadre concerté, associant les différents intervenants, un programme national d'assainissement et d'épuration des eaux usées, à soutenir par l'État à l'instar du PAGER ;
- mettre en oeuvre un programme de résorption du retard d'équipement des périmètres dominés par les barrages ;
- réaliser des contrats-programmes pour l'entretien des réseaux de distribution de l'eau ;
- finaliser le plan national de l'eau en vue de le présenter au Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat avant la fin de l'année 2005 ;
- prendre les mesures nécessaires et préparer un plan d'action intégré et concerté pour préserver les eaux souterraines et pour sauvegarder les oasis ;
- examiner la possibilité de création d'un Institut de recherches sur l'eau ;
- rendre les dispositions nécessaires pour mettre en oeuvre le programme national de protection et d'aménagement des bassins versants ;
- mettre en cohérence les plans d'actions des différents départements à travers la promotion des projets intégrés ;
- entamer l'évaluation préliminaire des opérations de concession dans le domaine de distribution de l'eau aussi bien sur le plan économique que social et environnemental ;
- lancer le chantier des réformes institutionnelles du secteur de l'eau.

En matière d'eau potable et d'assainissement l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) est désigné en tant que chef d'orchestre du secteur.

Ce changement a été suivi par une remise en forme institutionnelle consistant principalement en la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, du Secrétariat d'État à l'Eau et du transfert de la tutelle de ce Ministère à la Direction Générale de l'hydraulique "DGH", à l'Office National de l'Eau Potable "ONEP", aux agences de bassin et à la Direction de la Météorologie. Le partage de compétences entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement et le Secrétariat d'État a été entériné.

Gouvernance de l'eau

Les nouvelles logiques de gouvernance de l'eau répondent mieux à la nécessité de croiser la question vitale de l'eau avec les paramètres du développement durable.

Au niveau national, plusieurs ministères interviennent en matière de ressources en eau et d'assainissement. On considère comme directement concernés, car tenant compte des modifications récentes apportées lors de la constitution du Gouvernement actuel (depuis le 7 novembre 2002) :

- le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement avec le Secrétariat d'État à l'Eau ;
- le Ministère de l'Agriculture ;
- le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Santé Publique ;
- les institutions Supérieures à savoir le Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat (CSEC) ; le Conseil National de l'Environnement et le Conseil général du développement agricole ;
- l'ONEP qui, en plus de ses missions classiques fixées par le Dahir n° 72-103 du 3 avril 1972 en matière d'eau potable, est désormais un acteur essentiel pour la mise en oeuvre de l'assainissement. L'évolution dans le secteur de l'eau fait de l'ONEP un acteur impliqué dans le développement de la distribution dans des centres de plus en plus petits et le développement de la distribution dans les zones rurales. Le Dahir n° 72-103 précité a fait l'objet d'une modification pour charger l'ONEP de la gestion des services de distribution d'eau potable et des services d'assainissement liquide dans les communes, lorsque la gestion de ces services lui est confiée par délibération du conseil communal intéressé approuvée par l'autorité compétente et de l'assistance technique (article 2).

Au niveau local, les Ministères directement impliqués dans les questions liées à l'eau et à l'assainissement disposent chacun d'une structure administrative qui les représentent.

Les structures administratives antérieures à la Loi 10-95, à savoir les communes, sont investies de pouvoirs importants. Les directions régionales de l'hydraulique, les services de l'eau, les directions provinciales de l'agriculture et les offices régionaux de mise en valeur agricole sont également concernés, tout comme :

- Les ABH. La Loi sur l'eau innove en introduisant les agences, véritables gestionnaires locaux ainsi que des commissions provinciales et préfectorales de l'eau. Ces agences ont le mérite d'intervenir à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes (les bassins versants, les aquifères) ;
- Les grandes villes avec la gestion déléguée. Néanmoins, il s'agit essentiellement des grandes agglomérations : Casablanca, Rabat, Fès et Tanger ;
- les associations de Développement et les associations d'usagers des eaux agricoles.

Annexe 7 : Charte du Programme Solidarité Eau

Créé en 1984 dans le cadre d'une concertation au sein de la Commission Coopération Développement, le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) facilite les initiatives locales de coopération internationale. Il rassemble, au sein de son Assemblée Générale, des représentants des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des instituts de recherche, des associations de solidarité internationale et des organismes professionnels de l'eau.

En provoquant des collaborations et des échanges, le pS-Eau permet de passer de la " bonne idée " ou de l'envie d'agir à un projet cohérent de coopération. Par la conduite de programmes innovants et l'accompagnement des acteurs de la solidarité dans le domaine de l'eau, le pS-Eau favorise une meilleure réponse à la demande des pays les moins bien dotés pour faire face aux besoins en eau.

La diversité des initiatives de coopération internationale est une richesse que seule une large concertation peut mettre en valeur.

L'adhésion au pS-Eau relève d'un engagement en faveur de l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et l'assainissement pour tous, ainsi que de l'environnement dans lequel vivent les populations les plus démunies.

En conséquence de quoi, les adhérents à l'association "Programme Solidarité Eau" s'engagent à :

- Favoriser l'implication et l'organisation des usagers pour une meilleure maîtrise et un meilleur accès à la ressource en eau ;
- Favoriser la formation et la sensibilisation à la protection et à la préservation de la qualité de l'eau ;
- Participer à l'élaboration et au développement de programmes innovants en faveur de l'accès pour tous à une eau saine ;
- Faciliter le financement de programmes et projets en faveur des populations les plus pauvres ;
- Promouvoir la concertation entre les acteurs impliqués sur une même thématique ou une même zone géographique ;
- Promouvoir la coopération dans le domaine de l'eau auprès des instances de décisions et du grand public ;
- Participer aux manifestations organisées en faveur d'une intensification des efforts de solidarité dans le domaine de l'eau ;
- Favoriser l'adoption de cadres institutionnels garants d'une pérennité d'accès à l'eau pour tous ;
- Répondre dans la mesure de leurs moyens aux demandes d'appui des autres membres transmises par le pS-Eau ;
- Communiquer les expériences et résultats obtenus par leurs actions au pS-Eau et en accepter la diffusion ;
- Participer à la diffusion la plus large possible des informations validées par le pS-Eau ;
- Participer aux réunions de l'Assemblée Générale de l'Association et communiquer leurs souhaits d'orientations majeures ;
- Participer aux réunions thématiques organisées par le pS-Eau et inscrites dans son programme d'actions annuel.

Adoptée à Paris, le 10 octobre 2000

Annexe 8 : Statuts du Programme Solidarité Eau

Constitution et Objet

ARTICLE 1 : Forme et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et ses décrets et règlements d'application dite :

Programme Solidarité Eau (pS-Eau)

ARTICLE 2 : Objet de l'Association

L'Association a pour but de faciliter les initiatives locales de coopération internationale dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, et plus généralement de l'environnement et du développement.

ARTICLE 3 : Nature des actions

L'Association pS-Eau soutient les processus de développement concerté de l'accès à l'eau pour les plus démunis et les initiatives visant à une meilleure préservation et utilisation de la ressource en eau.

Elle s'intéresse plus particulièrement aux innovations méthodologiques, techniques et institutionnelles permettant à des groupes sociaux défavorisés de mieux satisfaire à leurs besoins en matière d'eau potable, d'assainissement, et plus globalement d'amélioration de leur environnement.

L'Association se propose à cet effet :

- d'appuyer le montage de projets et de capitaliser les expériences, en offrant un service permanent d'appui/conseil ;
- de conduire ou appuyer des programmes de recherche/actions permettant d'améliorer les connaissances et les compétences des organismes et institutions investis dans la coopération décentralisée et non gouvernementale dans le domaine de l'eau ;
- d'encourager et relayer la concertation entre les pouvoirs publics (ministères, services déconcentrés, services techniques, établissements publics), les organismes de recherche (recherche, formation et enseignement), les associations, les collectivités locales et leurs groupements, ainsi que les entreprises tant au Nord qu'au Sud ;
- de capitaliser, traiter et diffuser l'information nécessaire aux acteurs de terrain pour accroître les compétences et les connaissances au niveau local, notamment par des activités éditoriales et de formation ;
- de participer et de promouvoir des opérations de sensibilisation à la coopération internationale dans le domaine de l'eau.

ARTICLE 4 : Durée et siège social

La durée de l'Association est illimitée.

Son siège social est établi : 32, RUE LE PELETIER - 75009 PARIS (France)

Il pourra être transféré en tout autre lieu, par simple décision du Conseil d'Administration, ratifiée par l'Assemblée Générale.

Membres

ARTICLE 5 : Composition

L'Association se compose de :

Membres actifs ou adhérents

Membres d'honneur

Membres associés

Membres bienfaiteurs

ARTICLE 6 : Conditions d'adhésion

Pour faire partie de l'Association, il est nécessaire d'en faire la demande et d'adhérer à la Charte du programme Solidarité Eau. Cette demande doit être validée par le Conseil d'Administration.

Membres actifs ou adhérents

La qualité de membre actif pour les personnes physiques ou morales s'acquiert par le versement de la cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale.

Seuls les membres actifs ont voix délibératives.

Membres d'honneur

La qualité de membre d'honneur peut être conférée par l'Assemblée Générale à des personnes physiques ou morales dont la présence au sein de l'Association est de nature à faciliter le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau. La qualité de membre d'honneur peut être conférée à des personnalités étrangères qui ont contribué au développement de l'Association. Les membres d'honneur sont dispensés de cotisation.

Les membres d'honneur ont voix consultatives.

Membres associés

Sont membres associés les représentants désignés par :

- le Ministère des Affaires étrangères ;
- le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ;
- le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité ;
- le Ministère de l'Équipement et des Transports ;
- l'Agence française de Développement ;
- le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt ;
- le Ministère de la Santé ;
- le Ministère de la recherche.

dès lors que ces représentants auront donné leur consentement.

Plusieurs directions d'un même ministère peuvent être représentées. Les membres associés sont dispensés de cotisation.

Les membres associés peuvent assister au Conseil d'Administration en tant qu'observateurs. Ils ont voix consultatives.

Membres bienfaiteurs

Les membres bienfaiteurs sont des personnes physiques ou morales qui, par leurs dons, contribuent aux activités de l'association. La qualité de membre bienfaiteur est acquise pour l'année civile durant laquelle s'est effectué le versement du don à l'association.

Les membres bienfaiteurs peuvent assister à l'Assemblée Générale, ils ont voix consultatives.

ARTICLE 7 : Radiation

La qualité de membre se perd :

- par démission ;
- par décès ;
- par radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave, l'intéressé ayant préalablement été invité par lettre recommandée à fournir des explications.

Assemblée Générale

ARTICLE 8 : Composition et rôle de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de tous les membres actifs est l'instance supérieure de l'Association. En particulier elle :

- définit la politique générale de l'Association ;
- élit les membres du Conseil d'Administration aux périodicités fixées ;
- entend le rapport que le Président, au nom du Conseil d'Administration, doit présenter annuellement sur la situation financière et morale de l'Association. Elle discute et approuve, s'il y a lieu, les comptes et budgets qui lui sont présentés et entend également le rapport du commissaire aux comptes ;
- décide des modifications statutaires.

ARTICLE 9 : Convocation, fréquence, quorum, validité des délibérations de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se réunit selon une périodicité fixée par le Conseil d'Administration, au moins une fois par an. Quinze jours au moins avant la date indiquée, les membres sont convoqués par les soins du Président.

Pour délibérer valablement, 1/3 au moins des membres de l'Association doit être représenté à l'Assemblée Générale ordinaire. Si cette condition n'est pas remplie, une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée de nouveau, et lors de cette seconde réunion, elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, mais seulement sur les questions à l'ordre du jour de la précédente Assemblée. Quinze jours au moins avant la date indiquée, les membres sont convoqués par les soins du Président.

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut également convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées des membres, à l'exclusion des modifications statutaires et de la dissolution qui ne pourront être décidées qu'à la majorité des deux tiers.

Tout membre de l'Assemblée Générale peut se faire représenter par un autre membre de son choix. Mais nul ne peut détenir plus de trois procurations.

Administration et fonctionnement

ARTICLE 10 : Composition et rôle du Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration.

Sa composition doit autant que possible être représentative de celle de l'Association. Il est composé au maximum de 20 membres de l'Association, élus par l'Assemblée Générale et appartenant aux cinq collèges suivants :

- **4 personnes maximum** représentant les collectivités territoriales et/ou leurs groupements,
- **4 personnes maximum** parmi les personnes morales publiques autre que les collectivités territoriales et/ou leurs groupements ;
- **4 personnes maximum** représentant les associations ;
- **4 personnes maximum** représentant les personnes morales privées autres que les associations ;
- **4 personnes maximum** parmi les personnalités physiques.

Les administrateurs sont élus par collège pour deux ans, renouvelables par moitié. Les administrateurs sont rééligibles.

Les représentants élus des personnes morales communiqueront au Conseil d'Administration le nom d'un suppléant.

Les membres associés siègent au Conseil d'Administration en tant qu'observateurs.

Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à deux réunions consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par des sociétaires qui l'acceptent. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association dans les limites de son objet et sous réserve des pouvoirs de l'assemblée générale.

Il autorise le président à agir en justice ;

Il prend notamment toutes décisions relatives à la gestion et à la conservation du patrimoine de l'association et, particulièrement celles relatives à l'emploi des fonds, à la prise de bail des locaux nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association et à la gestion du personnel.

Le Conseil définit les principales orientations de l'association. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association.

ARTICLE 11 : Convocations, fréquence, quorum, validité des délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président ou sur l'initiative du tiers au moins de ses membres. Il ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres assiste ou est représentée à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés. Chaque membre dispose d'une voix. Le vote par procuration est admis.

Quinze jours au moins avant la date indiquée, les membres sont convoqués par les soins du Président.

ARTICLE 12 : Le Bureau

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, à bulletin secret, un Bureau chargé de l'administration ordinaire de l'Association. Il est composé au minimum d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire. Il peut également comprendre un ou plusieurs Vice-Présidents, un Trésorier Adjoint.

Il se réunit sur la convocation du Président ou de deux de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige.

ARTICLE 13 : Le Président

Le Président est chargé d'exécuter les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association, et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Le Président est habilité à représenter l'Association dans tous les actes de la vie civile, et notamment à ester en justice, à veiller au recrutement des personnels rémunérés, et à assurer l'ouverture et le fonctionnement de tous les comptes en banque. Il ordonnance toutes les dépenses. Il partage ce pouvoir financier avec le Trésorier. De plus, il a la faculté de se faire représenter par le Directeur ou par un membre du Bureau.

En tant que représentant de l'Association, il est signataire des accords cadres, conventions générales et autres engagements à long terme que l'Association peut contracter avec d'autres organismes et institutions.

Il prépare et dirige les réunions du Conseil d'Administration et anime l'Assemblée Générale. Il recherche l'arbitrage sur toute question non résolue par l'organisation et les instances de l'Association. Il est garant de la diversité et de l'équilibre de représentation des membres du Conseil d'Administration ; il est également garant du respect des objectifs et des orientations.

ARTICLE 14 : Le Vice-Président, le Secrétaire et le Trésorier

Le vice-Président assiste le président dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.

Le Secrétaire est chargé des convocations et établit ou fait établir les procès verbaux des réunions du Bureau, du Conseil et de l'Assemblée Générale. Il tient le registre prévu par l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le Trésorier établit ou fait établir, sous sa responsabilité les comptes de l'Association. Il est chargé de l'appel des cotisations. Il procède, sous le contrôle du président, au paiement et à la réception de toutes sommes. Il établit un rapport sur la situation financière de l'Association et le présente à l'Assemblée Générale annuelle.

ARTICLE 15 : Personnel

L'Association engage le personnel nécessaire à la réalisation de ses activités, et conformément à ses ressources.

Les divers postes peuvent être tenus par des personnels salariés par l'Association ou mis à disposition par des organismes publics ou privés. Ces personnels mis à disposition occuperont ces emplois dans les mêmes conditions d'activités que les autres personnels présents dans l'Association et ce, dans le cadre de son objet (cf. Art 3).

Complété par

Trois emplois de responsable de programme (Gestion base de donnée pédagogique, mise en réseau des informations – Formation à distance, animation de modules pédagogiques – Observatoire des progrès

en matière d'eau et d'assainissement vis-à-vis des objectifs mondiaux, représentation des positions des francophones à l'international) peuvent être occupés par des fonctionnaires en service détaché. (article 14 § 5 du décret N°85-986 du 16 septembre 1985)

Le Directeur assure les fonctions de direction du personnel. Il assume, en conformité avec le Règlement Intérieur, la responsabilité de la négociation et de la mise en oeuvre des activités de l'Association telles qu'elles sont arrêtées par le Bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Il met à disposition toutes les informations que le Président peut souhaiter obtenir.

Il est chargé de proposer un programme budgétisé et de rendre compte de son exécution devant le Bureau et Conseil d'Administration. En particulier, au cours du dernier trimestre de l'année, il présente un premier bilan ainsi que le programme d'activités et le budget correspondant de l'année suivante.

ARTICLE 16 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment en ce qui concerne l'administration interne de l'Association, est adopté par l'Assemblée Générale et déposé au siège social.

Ressources et dispositions financières

ARTICLE 17 : Ressources de l'Association

Pour mettre en oeuvre ses objectifs, l'Association pourra s'engager dans des accords contractuels avec des partenaires financiers soutenant les mêmes objectifs, en veillant à diversifier autant que possible les sources de son financement, de sorte à préserver l'indépendance de son activité.

Les ressources de l'Association comprennent :

- les cotisations des membres adhérents ;
- les contributions financières ou matérielles des adhérents telles qu'elles sont fixées dans le budget annuel ;
- les subventions publiques ou privées qui peuvent lui être accordées ;
- les rétributions pour services rendus et le produit des contrats ;
- les produits des abonnements, participations aux frais et ventes d'objets et de services divers ;
- les dons et legs qui ne seraient pas contraires aux lois en vigueur, après acceptation du Bureau ou du Conseil d'Administration ;
- l'excédent éventuel des recettes annuelles sur les dépenses annuelles.

Ainsi que de toute autre ressource qui n'est pas interdite par les lois et règlements en vigueur, présent et à venir.

ARTICLE 18 : Contrôle des comptes

Le contrôle des comptes annuels est exercé par un Commissaire aux comptes nommé par le Conseil d'Administration. Le Commissaire aux comptes établit et présente à l'Assemblée Générale un rapport annuel sur les opérations comptables de l'Association.

Modification des statuts et dissolution

ARTICLE 19 : Modification des statuts

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, est seule habilitée à modifier les statuts, à requérir la dissolution de l'Association, conformément à la législation en vigueur.

Les modifications statutaires et la dissolution ne pourront être décidées qu'à la majorité des deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale.

ARTICLE 20 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

A Paris, le 7 juin 2005

CERTIFIES CONFORMES

Pour le pS-Eau,
Le Président,
René ALA

Titres parus dans la serie “Évaluations”

Le programme des volontaires européens de développement. Évaluation de la phase pilote (1986-1988) (n°3).

L'École Nationale Supérieure des Industries Agro-Alimentaires du Cameroun (ENSIAAC) (n°6).

Faune sauvage africaine. Bilan 1980-1990. Recommandations et stratégie des actions de la coopération française (n°8).

Le Comité Interafricain d'Études Hydrauliques (CIEH) (n°10).

La politique des bourses. Évaluation de l'aide publique française (1979-1988) (n°11).

La reconversion des agents de la fonction publique en Guinée. Évaluation de l'aide française (1986-1992) (n°12).

L'Association Française des Volontaires du Progrès (n°13).

L'appui dans les secteurs du plan et des statistiques (n°14).

L'appui aux formations dans le secteur BTP (n°15).

L'appui au système éducatif tchadien (n°16).

L'appui à l'opération villages-centres du Congo : Mindouli et Lékana (n°17).

L'appui dans le domaine du livre et de l'écrit (n°18).

Les administrations mauritaniennes des finances et du plan (n°19).

Les réseaux de développement (n°20).

La politique du ministère en faveur de la coopération décentralisée (n°21).

La politique des crédits déconcentrés d'intervention (1988-1993) (n°22).

L'appui au développement urbain et à la gestion locale au Bénin et à Madagascar (1982-1994) (n°24).

La navigation aérienne et les activités aéroportuaires en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien (n°25).

Le volontariat français dans les pays en développement (1988-1994) (n°26).

Conséquence de la suspension de la coopération. Cas du Togo, du Zaïre et d'Haïti (n°29).

La coopération documentaire (1985-1995) (n°33).

Étude de synthèse d'évaluations de l'action des ONG (n°34).

Programme d'appui aux administrations financières et économiques (PAAFIE) (n°35).

Programme mobilisateur Femmes et développement (n°37).

Évaluation rétrospective des FAC d'intérêt général (91, 93, 95) consacrés à l'appui à la politique sectorielle en éducation formation (n°38).

Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur minier (n°39).

Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur Jeunesse et Sports (n°41).

Évaluation du programme CAMPUS. Coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique (n°42).

Évaluation dans le secteur de la santé au Cambodge (n°44).

Évaluation rétrospective des systèmes financiers décentralisés (n°45).

Évaluation du projet ARCHES (n°46).

Projet santé Abidjan. Évaluation des FSU-Com (n° 47).

Évaluation du F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations) (n°48).

Évaluation des actions de l'aide française dans le secteur agricole et l'environnement à Madagascar (n° 49).

Évaluation du programme développement local et migration au Mali et au Sénégal (n° 50).

Évaluation des programmes de lutte contre le VIH/sida (1987-1997), 2 tomes (n° 51).

Évaluation des programmes prioritaires Palestine et Vietnam (n° 52).

Évaluation de la formation des personnels de santé en Afrique et à Madagascar (n° 53).

Etudier en français en Europe centrale et orientale. Évaluation des filières universitaires francophones (n° 54).

Évaluation d'actions de coopération franco-marocaines pour la recherche scientifique. Programmes d'actions intégrées (n° 55).

Évaluation du pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac) du Coraf. (n° 56).

Évaluation de la coopération télévisuelle en Afrique subsaharienne (1995-2000) (n° 57).

Rapprocher les jeunes du Sud et du Nord. Évaluation de Villes. Vie. Vacances/Solidarité internationale et de Jeunesse/Solidarité internationale (n° 58).

Évaluation de l'aide française dans le secteur pharmaceutique – Afrique subsaharienne et Madagascar (1994-2001) (n° 59).

Évaluations (Fiches-résumés de 28 évaluations réalisées entre 1993 et 1997).

Évaluation de la coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale (n° 60).

Évaluation du dispositif des crédits déconcentrés « Fonds social de développement » (n° 61).

Festival international des francophonies en Limousin (n° 62)

Évaluation de la coopération française dans le secteur de la santé au Gabon (n° 63).

Appui à la professionnalisation des opérateurs culturels du continent africain (n° 64).

Évaluation de la coopération décentralisée franco-malienne (n° 65).

Évaluation des appuis de la France et de la Communauté européenne aux écoles africaines de statistique (n° 66).

Soutenir le cinéma des pays du Sud (n° 67).

La coopération scientifique et universitaire franco-sud-africaine (n° 68).

Le secteur forestier en Afrique tropicale humide 1990-2000 (n° 69).

Programmes de recherche bilatéraux en Europe 1990-2000 (n°70).

L'appui de la France aux associations pour la recherche en Finlande, Norvège et Suède (n°71).

Appui à la coopération non gouvernementale au Cambodge 1993-2003 (n° 72).

Évaluation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (n° 73)

Évaluation Convention d'objectifs avec Cités Unies France (n° 74)

L'appui de la France aux éducations en développement (n° 75)

Amélioration des conditions sociales de vie des réfugiés palestiniens (n°76)

Évaluation des programmes d'appui aux actions non-gouvernementales en Bolivie (n°77)

Évaluation rétrospective des actions d'appui à la mise en place de SAMU (1993-2002) (n°78)

Projet d'appui à la réforme des systèmes hospitaliers dans les pays de la ZSP / Évaluation rétrospective (1998-2003) (n°79)

Évaluation du programmes des évaluations 2000-2004 / Les évaluations dans la ZSP (n°80)

Évaluation de la politique des bourses attribuées par le MAE aux étudiants étrangers (1998-2004) (n°81)

La coopération franco-indienne en sciences humaines et sociales (1992-2004) (n° 82)

Programmes d'actions intégrées de recherche (PAI) franco-tunisiens (1996-2004) (n°83)

Projet d'appui au développement de l'anesthésie réanimation et médecine d'urgence dans l'Océan Indien (PARMU) (n°84)

Appui de la coopération française à l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) (n° 85)

Programme franco-chinois de recherches avancées (1993-2003) (n° 86)

Actions de formation dans le domaine du développement social (1997-2003) (n° 87)

Évaluation du contrat de désendettement et de développement (C2D) du Mozambique (n° 88)

Actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale de la France (n° 89A – résumé du n° 89)

Actions en faveur du développement durable dans la coopération internationale de la France (n° 89 – version complète)

Programme de recherche urbaine pour le développement (PRUD) – Évaluation finale du projet mobilisateur FSP n°2000-120 (2001-2004) (n° 90)

Renforcement du partenariat entre ONG marocaines et françaises – Évaluation du “Programme concerté Maroc” (1999 – 2005) (n° 91)

Programme Solidarité Eau – Évaluation 2000-2004 (n° 92)

